



HAL
open science

Beaufort : demain ? La démarche prospective par scenarii de développement. Application au village-station de Beaufort : entre identité et tourisme

Sabrina Lefèbvre

► **To cite this version:**

Sabrina Lefèbvre. Beaufort : demain ? La démarche prospective par scenarii de développement. Application au village-station de Beaufort : entre identité et tourisme. Sciences de l'Homme et Société. 2014. dumas-01113093

HAL Id: dumas-01113093

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01113093>

Submitted on 4 Feb 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Beaufort : demain ?

La démarche prospective par *scenarii* de développement.

Application au village-station de Beaufort : entre identité et tourisme.



- NOTICE ANALYTIQUE

AUTEUR	<u>NOM</u> : LEFEBVRE	<u>PRENOM</u> : SABRINA
TITRE DU PROJET DE FIN D'ETUDES	BEAUFORT : DEMAIN ? La démarche prospective par <i>scenarii</i> de développement. Application au village-station de Beaufort : entre identité et tourisme.	
ORGANISME D'ACCUEIL EN ALTERNANCE :	DIRECTEUR DU PROJET DE FIN D'ETUDES:	ORGANISME D'AFFILIATION :
EPODE- Chambéry	Gilles NOVARINA	Institut d'Urbanisme de Grenoble (IUG) Université-Pierre-Mendès-France (UPMF)
DATE DE SOUTENANCE	11 septembre 2014	
COLLATION	<u>NOMBRE DE PAGES</u> : 99 PAGES <u>NOMBRE D'ANNEXES</u> : 8 <u>NOMBRE DE REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</u> : 34	
MOTS-CLES	<u>GEOGRAPHIQUES</u> : Beaufort, Arêches, Le Planay, Beaufortain, Savoie, Alpes.	<u>ANALYTIQUES</u> : Développement, prospective, scénarii, village-station, sports d'hiver, tourisme doux, identité, agriculture, durabilité.
RESUME (EN FRANÇAIS)	<p>Un projet communal, pour être durable, doit être territorialisé. Il doit entrevoir les logiques des dynamiques du territoire auquel il dépend tant celles passées qu'actuelles mais surtout anticiper sur son devenir. Pour orienter efficacement le développement communal et faire correspondre projet et identité, l'approche prospective est pertinente. Des outils, tels que les questionnaires ou l'approche par <i>scenarii</i> de développement, sont autant de supports de réflexion utiles à l'élaboration d'un projet anticipé, partagé, contextualisé et durable. Le cas d'étude de Beaufort permet d'appréhender les enjeux urbains contemporains, en identifiant des tendances, actuelles et à venir, et de réfléchir sur l'intérêt de la prospective en milieu rural de montagne. Face à une évolution des pratiques de loisirs et du changement climatique supposant de réfléchir « l'après-neige », la réflexion autour du devenir des villages-station, telle qu'Arêches-Beaufort, doit être entendue dans une perspective de pérennisation et de conciliation du tourisme, de l'agriculture, de l'environnement et des populations.</p>	
RESUME (EN ANGLAIS)	<p>A community project needs to take into account its surroundings in order to be sustainable. It should adjust to past and present evolutions, and above all anticipate the future development of the territory. To effectively orient the community's development and in order to join project and identity together, a prospective approach is necessary. Tools, such as surveys or potential plans of development, (<i>scenarii</i>) help create discussion in the elaboration of an anticipated, shared, contextualized and sustainable project. The case study of the Beaufort community provides a means to understand contemporary urban issues by identifying current and potential trends showing why a prospective approach to rural and mountainous regions may be of interest. Facing changing habits in leisure activities and climate change tending towards milder winters, the way in which the future of small ski resorts, such as Arêches-Beaufort needs to take into equal account the touristic, agricultural, environmental, and social issues of its population in order to keep its entire identity.</p>	

- REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier personnellement toutes les personnes qui m'ont aidée à mener à terme ce travail :

- ❖ Gilles Novarina, pour son rôle de tuteur et de directeur de mémoire, qui m'a guidée, accompagnée et conseillée dans l'élaboration de ce projet de fin d'études ;
- ❖ Claire Pourchet, ma maître d'apprentissage, pour son accompagnement, ses conseils, son approche pédagogique et professionnelle qui m'ont aidé à me former, pour m'avoir confié des missions diverses et intéressantes tout au long de cette année et pour m'avoir permise d'appréhender la vie professionnelle d'un urbaniste de bureau d'études au quotidien ;
- ❖ Tous mes collègues d'EPODE, qui m'ont accueillie, intégrée, considérée comme une collègue à part entière à qui on pouvait confier des missions pertinentes et diversifiées, pour m'avoir donné leur confiance et permis d'être autonome, pour m'avoir montré de manière différente la sociabilité professionnelle et les relations de travail ;
- ❖ Forma'Sup Isère-Drôme-Ardèche, pour la pertinence de ce système d'apprentissage et l'approche professionnalisante qui m'a permis de clôturer mon cursus universitaire en me formant directement dans une structure d'accueil en urbanisme au quotidien ;
- ❖ Toutes les personnes rencontrées dans le cadre de l'année d'apprentissage du Master 2, élus, techniciens, habitants, ...
- ❖ Ma famille, mes amis (Math, Jérôme, Cath, Manon, Elsa, Fantine, Anaïs, Manu, Charles,...),
- ❖ Et tout particulièrement Félix, Lucie et Quentin mes amis Chambériens qui m'ont épaulé par leur amitié, leur soutien permanent, voire pour certains pour leurs relectures, leurs conseils et leur aide dans l'aboutissement de ce travail.

- PREAMBULE / AVANT-PROPOS

Ce présent travail s'insère dans le cadre d'un apprentissage réalisé via FormaSup Isère-Drôme-Ardèche qui propose un premier pied dans la vie professionnelle de manière intéressante. Cette approche professionnalisante de l'apprentissage, en une année complète via un Contrat à Durée Déterminée, est très formatrice.

L'alternance s'est déroulée en deux temps :

- ❖ un temps passé dans une structure d'accueil en urbanisme pour appréhender le métier au quotidien en s'auto-formant de manière autonome et au contact de professionnels de l'urbanisme
- ❖ et un temps de formation à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble, par des conférences et interventions de professionnels, dans le but de conforter et compléter nos compétences et nos connaissances au regard des différents enjeux urbains contemporains et futurs.

La structure d'accueil qui m'a intégrée et accompagnée tout au long de cette année est un bureau d'études situé à Chambéry et nommé EPODE. Composé d'une vingtaine d'employés, ce cabinet répond à des offres diversifiées de la réalisation d'études à la maîtrise d'œuvre. L'équipe se compose d'architectes, de paysagistes, d'urbanistes, de VRD, d'ingénieurs-environnement, de SIGistes, d'écologues, etc.

Mes principales missions s'axaient autour de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme, notamment dans leurs phases de rapport de présentation, de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Fin 2013-début 2014, une de mes missions principales tournait autour de la phase de réalisation du diagnostic territorial de la commune de Beaufort.

A savoir, la commune de Beaufort est actuellement soumise au Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2009 jusqu'à approbation de l'actuel document en cours de réalisation. L'élaboration du nouveau PLU de la commune doit alors intégrer les nouvelles normes en vigueur, notamment les principes de « verdification » des documents d'urbanisme, comme la « Loi Grenelle 2 » du 13 juillet 2010, portant « Engagement National pour l'Environnement ». Cette loi fixe de nouveaux objectifs en matière de développement durable. Ainsi, chaque zone d'urbanisation future doit faire l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation. Le Projet D'aménagement et de Développement Durables (PADD) doit, entre autres, fixer des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain ainsi qu'une analyse qualitative et quantitative de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Ce bilan montre les impacts potentiels en termes de foncier, d'environnement, de social ou autres que peut avoir un projet sur son territoire. On comprend donc l'importance de mener une démarche prospective pour anticiper sur les potentielles évolutions du territoire, comprendre ses logiques de fonctionnement et ainsi permettre de limiter les impacts du projet communal en valorisant et magnifiant les spécificités locales.

Après réalisation du diagnostic territorial intégré dans le rapport de présentation du nouveau PLU, le travail de PADD a été lancé mais ne débutera officiellement que début septembre 2014. Cependant, dans l'intérêt d'apporter tous les éléments clés à une réflexion sur l'orientation et les choix retenus constitutifs du futur projet communal, un travail d'élaboration de *scenarii* a été amorcé. Cette démarche prospective anticipe sur le PADD et sera l'un des supports de réflexion lors des prochaines réunions comme base de discussion et de travail entre les élus et les techniciens pour comprendre les leviers d'actions possibles à mettre en place en vue d'orienter le développement communal futur selon les spécificités territoriales, les choix et volontés des élus, les différents enjeux thématiques et tendances actuelles, le principe de durabilité et les normes à respecter.

Ainsi, ce projet de fin d'études s'insère dans une réflexion sur la commune de Beaufort. Il s'agit de comprendre comment on passe de l'identification d'enjeux à une réflexion prospective sur le devenir du territoire par l'approche par scénarii de développement potentiel. Ce travail permet de replacer la commune de Beaufort dans son contexte spatial, administratif et temporel. Cette étude souligne les spécificités partagées des communes touristiques s'inscrivant dans un milieu ruro-montagnard, met en exergue leurs enjeux actuels et futurs à prendre en compte dans leur développement futur dans le but de répondre autant à la préservation de leur site, base du tourisme, qu'à la pérennité de leurs activités, ainsi qu'aux besoins mouvants de la dynamique démographique entre population permanente et saisonnière/occasionnelle.

Nota Bene : Beaufort est une commune qui puise son nom de son pôle de vie principal. Ainsi, la commune de Beaufort comporte plusieurs hameaux dont celui de Beaufort. Pour plus de clarté et de lisibilité concernant cette présente étude, l'emploi du terme « Beaufort », sans spécification particulière, est à comprendre au niveau communal. Il sera donc précisé au préalable lorsqu'il s'agira du hameau en vue d'une meilleure distinction de ces deux échelles spatiales.

- SOMMAIRE

- REMERCIEMENTS.....	3
- PREAMBULE / AVANT-PROPOS.....	4
- SOMMAIRE.....	6
- INTRODUCTION.....	9
- LISTE DES CHAPITRES.....	12

CHAPITRE 1 : PROSPECTIVE EN MILIEU RURAL DE MONTAGNE ET CONTEXTUALISATION14

I. Prospective en milieu rural de montagne.....	15
1) En quoi le PLU peut amener à une durabilité du projet et quels sont les enjeux de la prospective ?	15
2) Pourquoi engager un travail prospectif sur Beaufort ?.....	18
Bref descriptif de la commune:.....	18
Enjeux du travail prospectif sur Beaufort :.....	18
3) Le milieu rural de montagne : enjeu double et milieu propice à la gouvernance locale :	19
Caractérisation du milieu rural et montagnard selon la DATAR :.....	19
Des enjeux de durabilité d'autant plus fort :	20
Une proximité propice à la gouvernance locale :	21
II. Contextualisation temporelle : Une identité beaufortaine qui évolue au fil du temps ?	23
Le changement de fonction du milieu rural de montagne :	23
Le regain démographique par la transition vers le tourisme hivernal de station :.....	23
La dynamique du développement local du Beaufortain en marche :.....	24
Une économie historiquement déjà impactée par le tourisme et les activités saisonnières :	25
III. Contextualisation spatiale : Beaufort dans son territoire d'influence	27
1) La commune selon l'approche « administrative » :.....	28
Environnement administratif et logique de la hiérarchie des normes :.....	28
SCOT Arlysère et CCB :.....	30
PLH de Confluences:.....	33
2) La commune selon l'approche « spatiale »:	34
Synthèse de la mise en contexte de Beaufort :	37

CHAPITRE 2 : BEAUFORT, AUJOURD'HUI : DES SPECIFICITES TERRITORIALES A REVELER ET A MAGNIFIER. *Etude de cas : Beaufort*.....38

I. Une richesse et une diversité beaufortaine à concilier avec la pérennisation de la vie rurale-montagnarde.....	39
1) Beaufort, aujourd'hui : une multiplicité de paysages?.....	39
Les « paysages naturels et agricoles » :	39
Les « paysages urbains » :	40
2) Des dynamiques sociales prouvant l'attractivité de la commune et ses spécificités: ..	42
Beaufort dans son territoire :	42
Caractéristiques démographiques et profil social des Beaufortains :	42
3) Une commune connectée et équipée : jouant le rôle de « pôle –relai » de services...44	44
Réseaux :.....	44
Infrastructures de transports :.....	45
Services et équipements :	50
4) La complexité dans la structure urbaine par l'habitat dispersé dans un territoire étendu : atout ou problème ?	53
Un parc de logements s'adaptant à l'évolution démographique:	53
Une différenciation de typologie d'habitats entre les pôles:	55
Formes urbaines bâties:	56
Optimisation progressive de la ressource foncière :	57
II. Identité autour du « tourisme » et de la « culture »	61
1) Le tourisme : seul vecteur de développement?	61
Le contexte socio-professionnel :	61
L'environnement économique du Beaufortain et de l'Arrondissement d'Albertville :	61
Des activités économiques tournées vers la spécialité « montagne », la valorisation des ressources et des savoir-faire locaux :	62
Le tourisme : vecteur principal de développement.....	63
2) Le tourisme « culturel » :	63
Quelle image touristique renvoie la commune de Beaufort actuellement ?	63
« L'animation » comme liant et outil de promotion du tourisme de « l'authentique »?	64
3) Du tourisme « ski » au tourisme « doux » et de bien-être :	64
L'évolution des pratiques et des désirs des « touristes » :	65
Le tourisme hivernal s'engage vers une diversification des activités proposées et vers une connexion des deux domaines skiabiles :	65
Le tourisme estival à Beaufort existe-t-il ?	65
Vers un tourisme de « 4 saisons » prenant en compte la dimension marchande, la valorisation du « bien-être » et des savoir-faire locaux:	65
4) L'agro-tourisme traditionnel d'alpages	66
Un dynamisme agricole tourné vers la production de qualité :	66
Les multiples acteurs de l'économie agricole :	67
De la valorisation des ressources locales au « circuit-court »:	67
III. Conflits d'usages/ complémentarités. Des spécificités locales comme atouts à magnifier ?	68
1) Conflits d'usages : illustrations des « dangers » de la poursuite des tendances actuelles :	68
Les risques de standardisation de l'architecture, de perte d'identité patrimoniale et de baisse de la qualité des paysages :	68

La perte des centralités dominantes et question de l'appréciation des lieux de vie :	68
Le développement de la tâche urbaine:	69
Risque d'étalement de l'urbanisation sur les espaces de coteau et mitage par le développement de l'habitat dispersé :	69
Morcellement des espaces agricoles et forestiers et pression foncière sur ces espaces :	69
Les déplacements essentiellement voiture et le manque de sécurisation des modes doux :	69
Les limites liées à la question de la maîtrise foncière	69
2) Les complémentarités, force de la commune :	70

CHAPITRE 3 : BEAUFORT, DEMAIN ? VERS LA CREATION DU PROJET COMMUNAL.

Etude de cas : Beaufort71

I. L'approche par scénarii : une aide à la décision ?72

1) Révéler les spécificités locales en configurant des enjeux principaux :	72
2) Réaliser des scénarii pour aider à la décision et à la configuration du projet communal :	73

II. Beaufort, demain ? Identification de devenirs possibles et indicateurs d'évaluation.....74

1) L'outil « questionnaire » et « nuage de mots » pour accompagner la démarche :	75
2) L'outil « <i>scenario</i> » comme support central de réflexion :	75
Démarche et intérêt:	75
Les trois <i>scenarii</i> retenus et leur variante:.....	76
✓ « L'inacceptable » et « l'esquisse d'une maîtrise»:	77
✓ « Le principe d'équilibre »:.....	81
✓ « La polarité double » et « la polarité triple » :.....	83
3) Evaluer, positionner et catégoriser les <i>scenarii</i> :	87
L'approche multicritère	89
L'approche par entrée thématique :	91

III. Gouvernance locale : de l'anticipation au positionnement vers l'élaboration du PADD. ...92

1) Enjeux du positionnement et de la prospective : bilan.....	92
2) Bilan des <i>scenarii</i> et apports pour le PADD	92
3) Création d'un <i>scenario</i> unique qui orientera le PADD et les OAP pour la création du projet communal futur :	93

CONCLUSION94

BIBLIOGRAPHIE.....96

ANNEXES100

TABLE DES ILLUSTRATIONS.....115

- INTRODUCTION

Beaufort¹, Arêches-Beaufort², Beaufort-sur-Doron³, villégiature montagnarde⁴, village-station⁵, « Petite Suisse »⁶, « Petite Tyrol »⁷, petite commune de Savoie, commune touristique, commune rurale, commune montagnarde, commune réputée pour son prince des fromages « le Beaufort », territoire d'accueil de la fameuse Pierra Menta, à proximité directe du Mont Blanc, influencée par sa proximité avec la frontière suisse, amplitude topographique, richesse paysagère, grands alpages, espaces agricoles, espaces forestiers, authenticité, tourisme « non-marchand » prégnant, tourisme gastronomique, tourisme « doux » et « vert », tourisme hivernal, sports d'hiver, tourisme sportif vers la prise « en compte de la saison estivale », cadre de vie d'exception, population permanente, population saisonnière, touristes, taux d'enneigement naturel remarquable, double domaine skiable Curvv-Grand Mont, petite station de ski, urbanisation à l'Ouest, grands espaces naturels de biodiversité d'exception à l'Est, faune et flore riches et variées, biotope préservé, Beaufort comme centralité de vie et pôle-relai, Arêches comme village saisonnier, Le Planay comme pôle touristique, une vingtaine de hameaux, habitat dispersé dans un territoire communal vaste, identité patrimoniale forte, qualité architecture beaufortaine, granges typiques, fermes rurales, habitats collectifs anciens, hébergements touristiques divers, chalets, gîtes, Coopérative laitière de Beaufort, activités et évènementiels animé par l'AAB⁸, marché couvert fréquent sous la halle de Beaufort, vie de hameaux, vie saisonnière, période de forte affluence, période creuse, pressions sur le foncier agricole par l'urbanisation, avancée de la forêt sur les espaces agricoles, conflits d'usages, complémentarités, interactions complexes, spécificités locales, richesse et diversité des ressources et des savoir-faire locaux, sentiers de randonnées, ...

Tel est le paysage communal dépeint. Le tableau du Beaufort d'aujourd'hui est ainsi dressé.

¹ Nom officiel et juridique de la commune.

² Autre nom, non-officiel et pourtant communément employé. Il évoque le développement historique de la commune en deux bourgs principaux. Il rappelle donc la structure urbaine communale en deux polarités complémentaires : Arêches et Beaufort. On le retrouve notamment dans le logo officiel.

³ Variante du nom officiel de la commune. Il évoque la relation particulière qu'entretient Beaufort avec son hydrographie. Il s'agit ici du Doron, la rivière qui s'écoule sur le territoire communal et prend une place importante dans l'identité communale.

⁴ Historiquement, déplacement de la résidence principale (en référence aux populations Lyonnaise) vers la « maison de campagne » (attirait de la ressource « montagne » lié au cadre de vie de Beaufort). La villégiature est fortement liée à l'évolution des mœurs et à la saisonnalité : engouement actuel des stations de sports d'hiver, ...

⁵ Historiquement, un village qui accueille dorénavant une petite station mais qui conserve une identité urbaine et patrimoniale (à l'opposé des grandes « unités touristiques » créés pour la plupart ex-nihilo).

⁶ ASADAC, *Diagnostic touristique*, Commune de Beaufort, 2013, 45 p. Cette dénomination fait écho à la proximité transfrontalière de la commune et à l'idée bucolique, authentique et romantique de la montagne (en référence à l'image marketing de la montagne et des petits villages typiques suisses).

⁷ ASADAC, *Diagnostic touristique*, Commune de Beaufort, 2013, 45 p. Cette appellation renvoie principalement aux caractéristiques ruo-montagnardes particulières de Beaufort avec la présence de nombreux chalets d'alpages en bois et de ses « vaches tarines » dans les grands espaces d'alpages.

⁸ Association d'Animation du Beaufortain. L'animation dans les territoires du Beaufortain joue un rôle moteur dans la promotion des communes et dans la dynamique des acteurs du territoire.

Cette multiplicité de qualificatif fait écho à la complexité d'un territoire qui est sujet à des interactions tant sur le plan « vertical » (emboîtement interscalaire, de la grande à la petite échelle) que sur le plan « horizontal » (relations de Beaufort avec ses communes voisines et liens de conflits/complémentarités entre les différentes tendances locales).

Ainsi, ces dénominations rappellent les spécificités de cette petite commune savoyarde, du massif du Beaufortain, située à proximité du Mont-Blanc et de la frontière Suisse. A plus large échelle, la plupart des caractéristiques évoquées esquissent le portrait général des communes rurales de montagne. Cependant, Beaufort se dénote par sa richesse et sa diversité en termes de paysages et d'histoire. Bénéficiant d'un cadre exceptionnel entre paysages de fond de vallée et sommets enneigés, entre paysages de grands alpages et vastes espaces forestiers, entre bourgs anciens de vie permanente et villages touristiques impactés par la saisonnalité des villégiatures de montagne, Beaufort est un cas d'étude complexe qui permet d'appréhender à sa manière des questions urbanistiques actuelles intéressantes face aux enjeux présents et futurs de son territoire.

Mais alors, qu'en est-il du Beaufort d'hier ? Quel pourrait-être le Beaufort de demain ?

Comment anticiper sur le devenir de cette petite commune rurale de montagne dont l'enchevêtrement des enjeux nécessite une démarche d'anticipation dans la réflexion sur son développement futur ?

Dans un contexte où la durabilité est d'autant plus prégnante dans le milieu rural et montagnard pour préserver les atouts et spécificités locales des sites (nature, espaces anthropisés, alpages, forêts, prairies...). S'ajoute à cela, la caractéristique centrale de la commune de Beaufort liée à son identité sociale et touristique pour tenter de concilier à la fois la pérennisation de la vie et de la population permanente ancrée dans des traditions ruro-montagnardes locales et la promotion, la valorisation du tourisme « marchand », « doux » et basé sur la magnificence des ressources locales.

Dans le but de coordonner efficacement tous les enjeux de développement d'un territoire et d'anticiper sur son devenir, la prospective peut-elle être une aide pertinente et justifiée pour accompagner le positionnement et les choix des acteurs locaux quant à leur projet communal futur ? Dans cette optique, l'approche par *scenarii* permet-elle à juste titre d'esquisser une base de discussion sérieuse en vue de l'appropriation des tendances révélées dans le diagnostic pour aborder l'avenir du territoire à moyen terme ? Quelles sont les limites à cette approche entre identification de tendances, proposition de valorisations possibles des enjeux et esquisse de devenir selon le positionnement des divers acteurs et selon les leviers d'actions choisis dans l'orientation du développement communal ?

On peut supposer que ces problématiques sont récurrentes aux autres communes françaises issues de la même typologie de milieu d'appartenance. Ainsi, la compréhension de l'utilité de la prospective en milieu rural peut avoir son intérêt ainsi que la contextualisation de la commune par rapport à son passé et à son territoire d'implantation. Cette étape d'analyse théorique permettra de comprendre l'intérêt d'engager une réflexion sur le devenir de Beaufort. L'étude de cas sur la commune de Beaufort s'axera en deux principales étapes. La première résulte de la mise en valeur des spécificités locales et des grandes tendances les plus prégnantes identifiées dans le diagnostic territorial. La seconde passera par la prise en compte des enjeux ainsi révélés et leur intégration dans une réflexion prospective à moyen terme. Ainsi, la mise en place de méthodes d'analyses et d'indicateurs autour de potentiels développements futurs vise la mise en lumière d'une approche

Beaufort : demain ? La démarche prospective par *scenarii* de développement. Application au village-station de Beaufort : entre identité et tourisme.

prospective particulière : les *scenarii*. L'intérêt est également de porter une critique sur la méthode employée, ainsi que de comprendre si cet outil peut être une aide judicieuse dans l'élaboration d'un projet communal durable, partagé et approprié par les acteurs locaux.

LISTE DES CHAPITRES :

Chapitre 1 : Prospective en milieu rural de montagne et contextualisation.

ETUDE DE CAS : Beaufort :

Chapitre 2 : Beaufort : aujourd'hui. Des spécificités territoriales à révéler et à magnifier.

Chapitre 3 : Beaufort : demain ? Vers la création du projet communal.

Beaufort : demain ? La démarche prospective par *scenarii* de développement. Application au village-station de Beaufort : entre identité et tourisme.

PROSPECTIVE EN MILIEU RURAL DE MONTAGNE ET CONTEXTUALISATION

I.

Prospective en
milieu rural de
montagne.

II.

Contextualisation
temporelle : Une
identité
beaufortaine qui
évolue au fil du
temps ?

III.

Contextualisation
spatiale :
Beaufort dans
son territoire
d'influence.

- I. Prospective en milieu rural de montagne

1) En quoi le PLU peut amener à une durabilité du projet et quels sont les enjeux de la prospective ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est « **un instrument de la planification urbaine** »⁹ mais c'est aussi un document d'urbanisme réglementaire de droit commun qui régit notamment les possibilités de constructions et d'usages des sols. Son objet ne se limite pas à un zonage, mais **porte le projet politique** de la commune en matière d'urbanisme. Le PLU est le cadre de référence des différentes actions d'aménagement visant au renouvellement urbain et à la maîtrise des extensions périphériques. **Cet outil** a pris naissance, tout comme le *Schéma de Cohérence Territoriale* (SCoT), de la loi *Solidarité et Renouvellement Urbain de 2000*¹⁰ pour ne pas se limiter à la question foncière et d'occupation du sol mais **plus à l'ensemble des logiques d'emboîtement et d'interrelations entre les différentes thématiques territoriales récurrentes en urbanisme.**

Dans une optique de développement territorial durable, le PLU a pour ambition d'afficher les **orientations** en matière de valorisation et de préservation des paysages, des savoir-faire locaux et des spécificités locales, de tourisme durable, etc.

Le PLU permet d'amener à une durabilité du projet dans le sens où il inclut les nouveaux principes et normes en vigueur concernant la protection de l'environnement¹¹, la lutte contre l'exclusion sociale, la lutte contre l'étalement urbain¹² tout en maintenant une viabilité des activités humaines dont celle économique¹³. Le PLU pour le cas de Beaufort peut être un outil intéressant pouvant aider la commune à se positionner quant à son développement et ses choix d'orientation du devenir de son territoire en esquissant un horizon à suivre et des préconisations à respecter sur le moyen terme. Le PLU est donc en quelque sorte un outil graphique, réglementaire et prospectif qui a sa pertinence en vue de donner les moyens aux élus locaux d'élaborer **un projet qui soit durable pour la pérennité de leur territoire.**

La pièce maîtresse d'un PLU reste le PADD. Il s'accompagne d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui permettront de zoomer sur une thématique¹⁴ ou un secteur¹⁵ qui incombent fortement à la commune. Cependant, le PADD est territorialisé dans le sens où il ne peut être créé *ex-nihilo*, sans études et relevés

⁹ CHOAY Françoise, MERLIN Pierre, *Dictionnaire de l'Urbanisme et de l'Aménagement*, Edition «PUF, « Quadrige », 2009.

¹⁰ HERCE Steve, *Le PLU*, Editions « Le Moniteur », 2011, 344 p. La loi SRU donne en 2000 de nouveaux outils à la gouvernance locale, entamée par la décentralisation, en proposant une meilleure coordination inter et supra-communale mais également en confirmant le poids de l'échelon communal en lui donnant les moyens d'être responsable de son propre projet.

¹¹ Lois Grenelle, loi ENE, ...

¹² Comme la récente loi ALUR

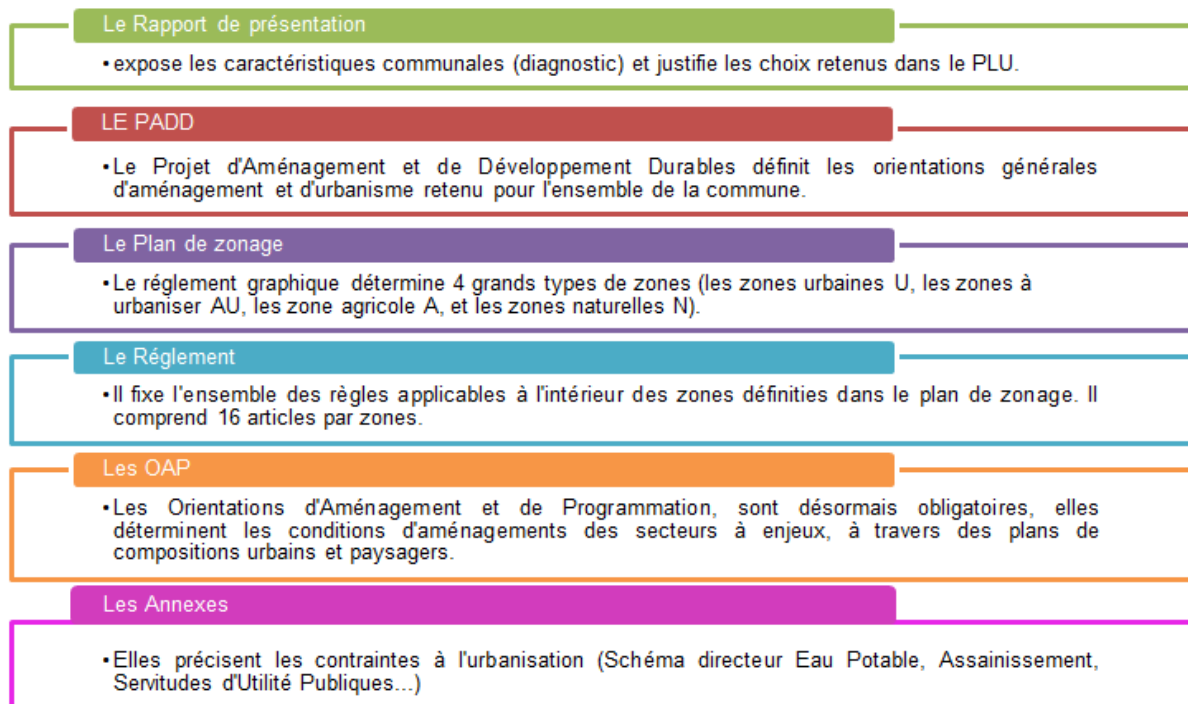
¹³ Voir schéma des 3 piliers du développement durable, Chapitre 1, I. 3.

¹⁴ Elles montrent la priorité de prendre en compte cette thématique (agriculture, tourisme, environnement, ..) pour la commune au vue de ses caractéristiques et donnent les orientations pour la valoriser.

¹⁵ Elles permettent de zoomer sur un secteur de la commune qui a son importance en vue de son développement et de sa mise en valeur.

empiriques au préalable pour définir les leviers d'action possibles dont dispose le territoire. Le projet se nourrit donc du *palimpseste*¹⁶ territorial dans lequel il s'inscrit.

Le PLU se constitue ainsi :



Documents constitutifs du PLU. Réalisation : EPODE.

Après identification des tendances révélées et des choix retenus et justifiés dans le rapport de présentation, le travail prospectif peut avoir un intérêt primordial pour magnifier les atouts locaux et permettre une réflexion en amont.

On comprend alors les multiples enjeux liées à la mise en place de la prospective sur l'avenir d'un territoire. **Mieux anticiper grâce à une base de connaissance exhaustive et se projeter dans le futur, c'est se donner les moyens de répondre plus efficacement dans le présent en appuyant les leviers en fonction de l'horizon choisi et qui orientera le développement futur de la commune.**

La définition de la prospective selon CHOAY donne une idée de la démarche, de son élaboration, de sa complexité, de son intérêt et de ses limites. La **prospective** s'explique, en effet, comme la « *maîtrise conjugquée de la mémoire et de l'imagination* ». Cette démarche est donc à l'initiative de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR). L'âge d'or de cette approche prospective datent des années 60-70, après un bilan sur les problèmes soulevés par une mauvaise « *maîtrise de la mémoire et de l'imagination* », c'est-à-dire le conflit entre paysages et formes architecturales en corrélation. La « **maîtrise de la mémoire** » résulte de la « *connaissance de l'histoire longue* » du territoire et d'une « *prudence à l'égard de l'innovation et du changement à tout prix* ».

¹⁶ Couches successives des époques laissant des traces passées sur un territoire, toujours visibles dans le présent.

La « **maîtrise de l'imagination** » résulte de la faculté de concilier cette connaissance avec les besoins et enjeux futurs. Il s'agit d'analyser « *les savoirs des produits passés et actuels* » et de comprendre leur application au territoire pour entrevoir si les « *devenirs possibles* » ont mené à un projet durable dans le temps dont on peut s'inspirer ou sont, au contraire, restés au stade de la simple « *rêverie* », voire été la conséquence de problèmes territoriaux actuels.

La portée de la prospective entamée par la DATAR et les acteurs gouvernementaux avait pour but de transcrire la décentralisation par une appropriation de la « *maîtrise intellectuelle et opérationnelle* » par les acteurs locaux.¹⁷

La vision prospective par *scenarii* a été souvent employée comme aide à la décision et comme base de réflexions lors des phases d'élaboration sur un projet. Cette démarche permet d'aborder la complexité en mettant en avant une entrée thématique plutôt qu'une autre, ou bien en valorisant ou infirmant une tendance. Cet « *exercice de l'imagination* » par excellence, que constitue le *scénario*, n'est autre que la « *combinaison de séquences d'événements ou de phénomènes anticipés* ». Cette anticipation réside dans « *un double système de relations diachroniques et causales en vue de mettre en évidence les caractères probables de l'évolution d'une situation donnée, à partir d'un corps d'hypothèses formulées* ». L'évaluation du critère de valeur heuristique d'un scénario est principalement due à la pertinence des hypothèses formulées et des données recueillies au préalable, base des réflexions sur les variables qui pourraient induire tel ou tel devenir possible selon « *une tendance lourde* ». Plusieurs catégories de *scenarii* se distinguent alors: « *tendanciels* », « *contrastés* », etc.

Les *scenarii* « *tendanciels* » simulent des « *processus d'évolution possibles à partir d'une situation existante* » (exemple du scénario de « *l'inacceptable* »¹⁸).

Les *scenarii* « *contrastés* » s'appliquent à comprendre les nuances possibles d'évolution d'un territoire, « *le champ des possibles* ». Ces derniers sont plus « *tranchés* » quand à la différence entre la situation actuelle et la situation qu'ils anticipent.

Le champ de détail des deux typologies est souvent très approfondi. **Le scénario n'essaie pas de s'approcher strictement d'une réalité possible mais plutôt de sensibiliser aux différents devenirs potentiels pour amener à un cheminement vers un horizon choisi par les acteurs du territoire. La « familiarisation » à une vision et une démarche prospective est l'essence même de la valeur du travail par scénarii.** La valeur de travail ne sera reconnue que par la critique de chacun des *scenarii* et leur repositionnement. Le fruit du travail prospectif par *scénario* a donc son intérêt dans le débat, l'échange et les réflexions qu'il amène autour de l'exposition de ces potentiels « *conjectures* ». La naissance d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables, base du projet communal comme celui de Beaufort aura une teneur d'autant plus grande **s'il s'est nourri de la « dépouille » des**

¹⁷ CHOAY Françoise, MERLIN Pierre, *Dictionnaire de l'Urbanisme et de l'Aménagement*, Edition «PUF, « *Quadrige* », 2009, pp.736-737

¹⁸ DATAR, *Quelle France rurale pour 2020*, « *La documentation Française* », 2003, 64 p.
« *Le scénario de l'inacceptable* », employé à l'origine par la DATAR, synonyme du « *laisser-faire* ».

scenarii exposés en phase amont pour construire leur propre vision et projet dans le moyen terme.¹⁹

2) Pourquoi engager un travail prospectif sur Beaufort ?

Bref descriptif de la commune:

Beaufort est une petite commune rurale de montagne, située dans le département de la Savoie (73), en région Rhône-Alpes. La commune se localise stratégiquement entre plusieurs pôles d'influences que sont Albertville, Chamonix et Bourg-Saint-Maurice. Beaufort s'inscrit notamment dans le territoire du SCoT d'Arlyère. La commune s'intègre également dans le Massif du Beaufortain, réputé pour ses atouts environnementaux, touristiques et agricoles.

De plus, Beaufort-sur-Doron s'étend sur une altitude comprise entre 683 mètres et 2882 mètres. Ainsi, il est fort de noter que l'amplitude topographique induit une richesse de grands paysages plus qu'intéressante.

En termes de structure du territoire, la commune comporte une vingtaine de hameaux dont deux principaux : Beaufort et Arêches.

Par ailleurs, le territoire communal est très étendu. Cette emprise territoriale conséquente implique pour la commune de se projeter judicieusement et efficacement dans un horizon à court, moyen et long terme en adoptant une démarche durable en valorisant principalement les atouts basés sur la diversité et sur la richesse de ce grand territoire.

Enjeux du travail prospectif sur Beaufort :

C'est la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 qui est à l'origine de la rénovation du Plan d'Occupation des Sols (POS), en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette loi réforme en effet l'approche de l'urbanisme devenue obsolète, en invitant les municipalités et les organismes de coopération intercommunale à intégrer dans leurs politiques de développement les notions de ville durable et de démocratie participative.

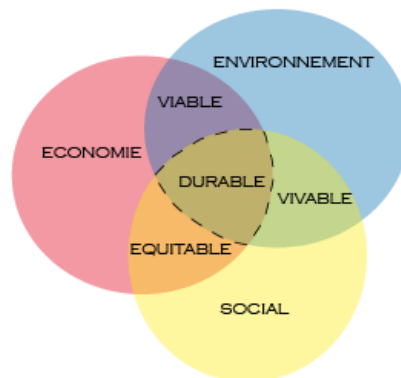
Le bilan concernant Beaufort montre les impacts potentiels en termes de foncier, d'environnement, de social ou autres que peut avoir un projet sur son territoire. On comprend donc l'importance de mener une démarche prospective pour anticiper sur les potentielles évolutions du territoire, comprendre ses logiques de fonctionnement et ainsi permettre de limiter les impacts du projet communal en valorisant et magnifiant les spécificités locales.

Dans cette optique, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) fixe, entre autres, des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain ainsi qu'une analyse qualitative et quantitative de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

¹⁹ CHOAY Françoise, MERLIN Pierre, *Dictionnaire de l'Urbanisme et de l'Aménagement*, Edition « PUF, « Quadrige », 2009, pp.797-799.

Aujourd'hui la commune se situe à une période cruciale de son développement. Elle est soumise à l'évolution des besoins et de la structure de sa population, à des enjeux touristiques importants qui entraînent des mutations en matière de déplacement, d'aménagement et de logement. Beaufort est également une commune rurale de montagne qui conserve de nombreux atouts au niveau de son environnement et de son patrimoine. Ainsi, elle est soumise à des règles et des obligations spécifiques.

3) Le milieu rural de montagne : enjeu double et milieu propice à la gouvernance locale :



Les 3 piliers du développement durable, Réalisation : Sabrina LEFEBVRE.

Caractérisation du milieu rural et montagnard selon la DATAR :

Les qualités du milieu rural sont multiples : espace ouvert permettant de multiples usages et des perméabilités visuelles, milieu propice aux activités agricoles, cadre de vie de qualité, etc.

Avant les années 70, le monde rural français était en effet assimilé à sa caractéristique agricole et à la fonction « productive » du milieu rural, principal pilier stratégique de développement de l'époque. Depuis, des mutations et des dynamiques nouvelles, telles que les avancées dans l'économie locale des secteurs de l'animation, du tourisme ou de la culture, ont poussé à reconsidérer le monde rural sous une approche plurielle tout en conservant sa valeur agricole, fort de patrimoine et d'identité. La complexité des fonctions attribuées au monde rural s'est diversifiée et étendue à des domaines d'activités jusqu'alors inexistantes voire sous-valorisés. Le milieu rural a ainsi acquis des stratégies de développement basées sur une pluriactivité utile pour la durabilité des sites. Se dessinent alors des fonctions « récréatives », « résidentielles », « productives », « touristiques » et « environnementales » qui permettent de mettre en exergue la complexité auxquelles sont confrontées les communes rurales de montagne entre enjeux de complémentarités et conflits d'usages.

Dans la même logique que la périurbanisation, la fonction « résidentielle » du milieu rural, comme celui de la commune de Beaufort, se caractérise par l'engouement de nouvelles populations pour les qualités et les spécificités qu'offre ce milieu propice au développement des maisons individuelles : ressource foncière disponible (bien que plus limitée en milieu de montagne qu'en plaine), foncier à bas coût et notion d'abondance illusoire, potentiel agricole,

qualité du cadre de vie, etc. Il s'agit en cela de comprendre le solde migratoire de Beaufort comme le reflet de l'attractivité et des opportunités offertes par le site d'implantation des nouveaux résidents. La question de la fonction « résidentielle » du milieu rural est à rapprocher de la notion de services et d'équipements des différents bassins de vie. Concernant le Beaufortain, la répartition est très inégale et leur localisation se cantonne principalement au « pôle-relai » (pôle rural) de la commune de Beaufort et plus spécifiquement aux deux bourgs principaux que sont Arêches et Beaufort. La conséquence de cette économie, corrélée à la caractéristique touristique du village-station de Beaufort, s'est traduit par l'ouverture de secteur à l'urbanisation (nouveaux lotissements en extension des deux hameaux principaux) et par une prédominance de l'habitat pavillonnaire. Cette économie ne doit pas être minimisée mais maîtrisée.

La fonction « productive » du milieu rural est la plus évidente et la plus ancrée. Malgré son importance et sa valeur identitaire affirmée et reconnue, puisque historique, cette typologie de fonction donnée est bien plus complexe et diverse ces dernières années et sous-entend de nouvelles dynamiques à prendre en compte. Malgré un dynamisme agricole toujours présent à Beaufort, d'autres fonctions de valorisation du milieu prennent le relais pour amorcer le changement de paradigme entre nouvelles populations et nouveaux besoins, nouveaux enjeux environnementaux et urbains, etc. La fonction « productive » renvoie à l'économie agricole du monde rural qui connaît de manière générale un tournant en termes de moyens de production et d'emplois offerts dans ce secteur d'activités. Beaufort, bien que reconnu pour son « Prince des gruyères » et ses paysages de grands alpages où paissent les vaches tarines entre chalets et granges, a depuis déjà quelques décennies amorcé une transition vers une promotion touristique et de « l'animation » se basant sur les fonctions « récréatives » et « de nature » du site.

Ainsi, de manière générale, les petites communes en milieu rural de montagne alimentent les mêmes fonctions basées sur leurs ressources. Cependant, leur distinction réside dans le fait qu'une fonction est plus prégnante qu'une autre ou se traduit différemment dans le territoire communal, ce qui aboutira à des positionnements divers quant aux réflexions sur le projet communal dans une prospective à moyen terme. Selon les entrées et leviers d'actions prédominants dont dispose la commune en question, celle-ci optera pour un projet territorialisé, se nourrissant du contexte dans lequel elle s'inscrit. Beaufort joue principalement le tableau « productif » et « récréatif/touristique ». Cependant, un changement des besoins en termes d'enjeux de populations nécessite de repenser l'offre « marchande » et « alternative » du tourisme de Beaufort pour une efficacité communale.

Des enjeux de durabilité d'autant plus forts :

Les petites communes, notamment en milieu rural et montagnard, sont les acteurs majeurs de l'aménagement durable des territoires. En effet, leurs atouts en termes de richesses paysagères, de biodiversité et d'environnement sont plus importants que dans un milieu plus urbain. L'enjeu de valorisation des ressources, des richesses et des spécificités locales est d'autant plus prégnant. En conséquence, la maîtrise foncière et du développement de l'urbanisation sont des leviers d'action à ne pas négliger quant à l'élaboration d'un projet communal en milieu rural de montagne comme celui de Beaufort.

En effet, les fonciers agricoles et naturels subissent des pressions multiples du fait de l'aspect concurrentiel des communes entre-elles qui de ce fait reconvertissent des tènements originellement agricoles, forestiers ou naturels pour répondre aux besoins de l'urbanisation et aux enjeux de développement. Ces communes expriment le besoin de

concentrer les services et équipements nécessaires au confort de leurs habitants et à leur rayonnement régional. La compétition autour d'un « marketing territorial » des petites communes, qui souhaitent refléter vers l'extérieur l'image d'une commune dynamique et attractive, engendre un danger quant à l'artificialisation des sols.

Le monde rural est également « *le lieu d'expansion et d'expression de l'habitat individuel pavillonnaire* »²⁰ avec une faible densité bâtie à l'hectare. « *L'illusion d'une ressource foncière abondante et peu chère* »²¹ en est la cause. L'effet n'est autre que le danger d'une perte d'identité patrimoniale et architecturale face à l'uniformisation des constructions nouvelles peu adaptées à leur milieu d'implantation, peu diversifiées voire pastiches.

Toutefois, les ressources locales en milieu rural de montagne sont diverses et peuvent constituer des atouts indéniables : paysages (alpages, forêts, monts,...), matériaux (bois, ardoise...), techniques et savoir-faire (artisanat, gastronomie locale...), éco-construction, ...

Savoir être résilient en s'adaptant par l'utilisation, la valorisation et la magnificence des ressources et spécificités locales est la base du principe même de durabilité.

On retrouve bien souvent, à juste titre, l'idée que les acteurs locaux sont créateurs de leurs territoires, de leurs paysages par leurs usages spécifiques. Les espaces dits « ordinaires » deviennent des espaces de durabilité à partir du moment où l'on amorce une réflexion prospective à leur égard ou qu'on décide d'un projet les concernant.

Une proximité propice à la gouvernance locale :

Les communes rurales nécessitent l'échelle intercommunale pour la mutualisation des moyens et la prospective. De plus, des outils permettent de coordonner efficacement les actions à l'échelon communal pour les retranscrire au sein du bassin de projets tels que le regroupement des petites communes dans des CC ou CA, la création de SIVU ou SIVOM (intercommunalité de gestion devenant intercommunalité de projet).

L'importance en milieu rural est donc la pluralité des initiatives locales qu'il s'agit de structurer, d'impulser et de promouvoir. Les habitants se sentent plus près de leurs territoires, de leurs élus et entrent donc plus facilement dans la co-construction d'un projet pour la commune. Les espaces non-bâties ou « *vides sont structurants* »²² pour le milieu ruro-montagnard puisqu'ils constituent la base du tourisme, de l'économie agricole voire de la qualité de vie (espaces de respiration, parcs, pénétrantes vertes ou bleues, ...). Il s'agit en conséquence d'en tenir compte en les valorisant.

« *Réhabiliter l'ancien avant d'utiliser le neuf* »²³, penser aux lieux de vie en portant une attention particulière quant à la qualité des espaces publics du village et des lieux potentiels de rencontres, densifier les dents creuses ou les aménager de manière cohérente comme

²⁰ CERTU, *Ecoquartiers en milieu rural ? Aménager durablement les petites communes*, Collection Dossiers, 2011, 209 p.

²¹ CERTU, *Ecoquartiers en milieu rural ? Aménager durablement les petites communes*, Collection Dossiers, 2011, 209 p.

²² CHALAS Yves, *La ville nature*.

²³ CERTU, *Ecoquartiers en milieu rural ? Aménager durablement les petites communes*, Collection Dossiers, 2011, 209 p.

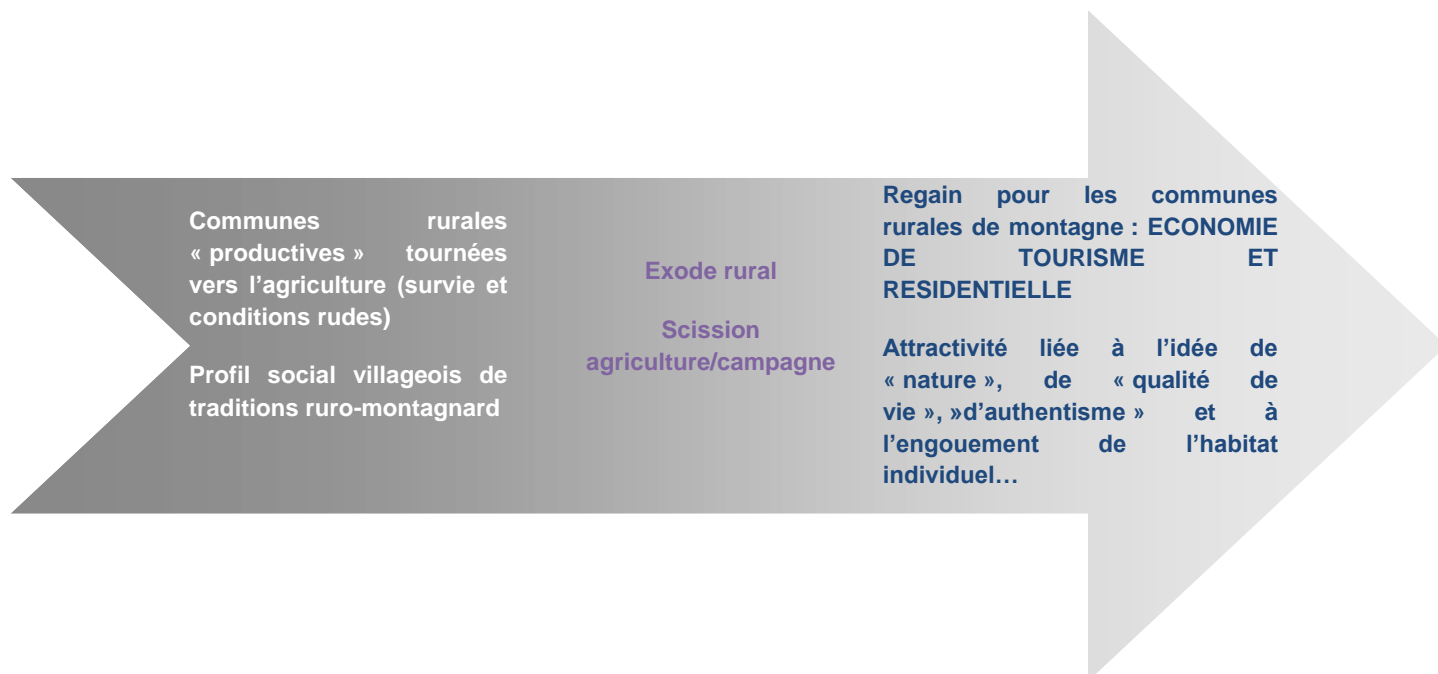
potentiels espaces de respiration ... tels sont les enjeux identifiés des petites communes ruro-montagnardes.

Ainsi, les ressources et les qualités offertes en milieu rural sont indéniables. **Toutefois, savoir puiser de ses ressources celles dont le projet communal se nourrira de manière durable nécessite un travail de longue haleine entre démarche itérative, identification des tendances, anticipation, concertation, valorisation, initiatives habitantes, promotion, animation...**

La priorité porte sur la magnificence de l'existant, sur l'organisation et la promotion des initiatives locales, sur la maîtrise du territoire et sur la juste mesure entre développement, dynamisme et pérennisation d'une identité communale propre.

- II. Contextualisation temporelle : Une identité beaufortaine qui évolue au fil du temps ?

Le changement de fonction du milieu rural de montagne :



De manière superficielle, on considère que Beaufort conserve une qualité de paysages, une richesse indéniable de puits de biodiversité (intégrant une zone NATURA 2000) et son cachet authentique de villégiature de montagne à l'image d'une petite commune touristique de village-station qui a su perdurer dans le temps. Néanmoins, la richesse environnementale et de paysages de Beaufort subit des pressions notamment liées à l'évolution considérable de la tâche urbaine en quelques décennies et à l'expansion de l'habitat individuel entachant le patrimoine identitaire de la commune. Cependant en comparaison d'autres communes touristiques, ces phénomènes, applicables au milieu rural touristique de montagne de manière générale, sont à relativiser dans le cas de Beaufort. La maîtrise du développement communal est pourtant nécessaire pour éviter de reproduire les logiques de délivrance de permis de construire « au coup par coup », d'ouverture à l'urbanisation de tènements sans réelle limite et réflexions en amont et la perte d'identité architecturale beaufortaine.

Les changements les plus prégnants au fil du temps ont été les évolutions sociétales en termes de composition de la population, de besoins et d'usages. Les activités économiques et l'image de Beaufort ont quelque peu changé également.

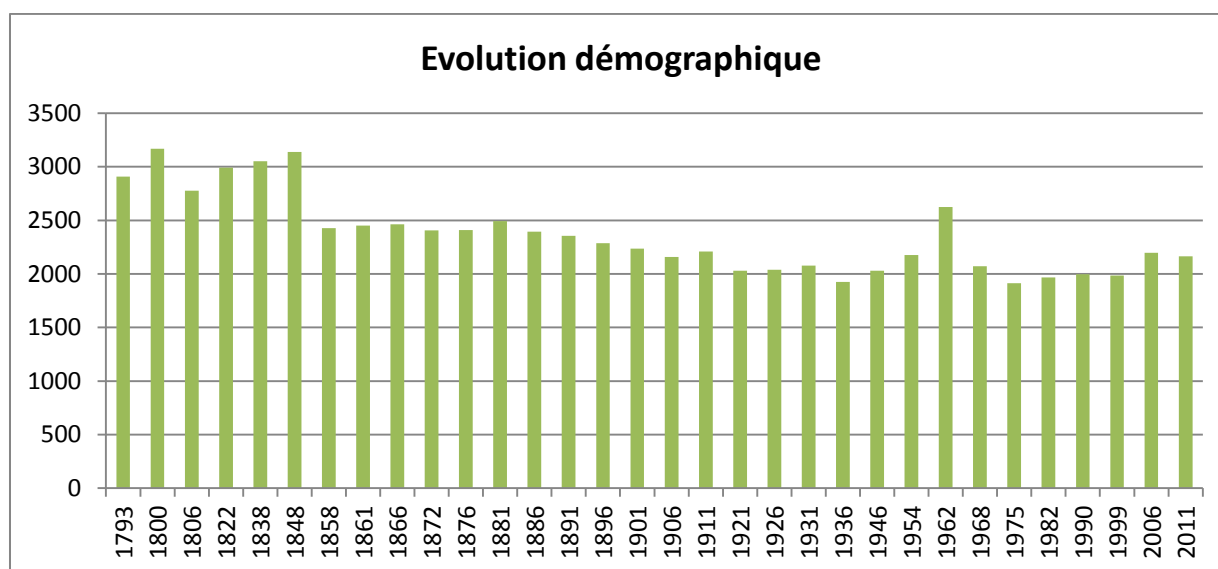
Le regain démographique par la transition vers le tourisme hivernal de station :

Comme tous les territoires de montagne, le Beaufortain a connu une forte période d'exode rural au début du siècle. Toutefois à la fin de la seconde guerre mondiale, la construction pharaonique des barrages hydroélectriques requiert alors une main d'œuvre importante,

créant de nombreux emplois et retardant ainsi l'exode rural qui ronge la Savoie à cette époque.

Ce n'est donc que dans les années 70 que l'exode rural n'entre en jeu. La population de Beaufort connaît alors son plus fort déclin, passant de 2072 à 1913 habitants, soit 1,1% de perte annuellement, entre 1968 à 1975. Cette baisse s'explique par une chute du nombre de naissance mais surtout par une forte migration due à la fin des chantiers hydroélectriques. Le solde naturel positif depuis 1968 mais faible ne permet pas de compenser le solde migratoire.

Cependant, grâce notamment au développement des stations de sports d'hiver à cette même époque, la population de Beaufort se maintient et peu à peu se reconstitue. Depuis 1975, la reprise de la croissance démographique montre un regain d'attractivité pour le territoire communal et une mutation de la population résidente. **Cependant, la population de Beaufort n'a toujours pas réatteint un effectif démographique égal à celui des 18^{ème} et 19^{ème} siècles.**



L'évolution démographique de Beaufort au fil du temps. .Source : INSEE, 2014 – Traitement : EPODE.

La dynamique du développement local du Beaufortain en marche :

Dans les années 1980-90, le Beaufortain était principalement connu pour sa dynamique agricole la plus marquée de Savoie et comme « *modèle de développement local* » par ses loisirs et ses « *actions locales nombreuses et anciennes* ». Toutefois, « *le tourisme y est relativement modéré*²⁴ ». La commune est décrite comme bénéficiant d'un dynamisme économique historiquement industriel, reconverti dans les activités touristiques et vers la tertiarisation de son économie.

²⁴ FOURNY Marie-Christine, *La dynamique du développement local, Construction et évolution d'un pays en Zone de Montagne. Le cas du Beaufortain*, Thèse de doctorat, Université Joseph-Fourier Grenoble 1, 1989, 564 p, p.16.

« *Tourisme à dominante estivale et aux équipements rudimentaires. Il a certes participé aux débuts des sports d'hiver, mais ces derniers restent une activité marginale dans une société agraire qui satisfait à ses propres besoins.* »²⁵

A l'échelon communal, « *c'est en 1880, date de construction du premier hôtel de Beaufort, que l'on retrouve les plus lointaines traces d'un tourisme de séjour* »²⁶. Puis dans l'entre-deux-guerres, le tourisme de sports d'hiver s'installe dans la commune avec notamment la piste de ski alpin du Grand-Mont. En effet, Arêches accueille à cette époque « *l'élite des compétiteurs français et étrangers* »²⁷. La station renommée régionale « *avait connu son heure de gloire* »²⁸ pour retomber dans l'oubli. Ce n'est qu'en 1950 que G. Blanc, à l'époque moniteur de ski arêchois, devient le pionnier de la promotion touristique hivernale autour de la station. En effet, il l'équipe en remontées, logements locatifs, magasin de sports... Jusque dans les années 80, l'activité touristique reste encore modérée et ne semble pas être impulsée de surcroît par les acteurs locaux. La population permanente bénéficie à l'époque d'un dynamisme suffisant en termes d'emplois et de mains d'œuvre basés sur la réalisation des barrages qui place alors les sports d'hiver comme une « *activité urbaine* »²⁹ secondaire et minime en termes de retombées économiques, en comparaison du poids conséquent dans l'économie communal qu'apportent les présents travaux. Le poids moins conséquent de la fonction « productive » (agricole), corrélé à la fin des travaux de barrages entraînant le départ des travailleurs, induisent un tournant en termes d'image économique de la commune. Arêches-Beaufort se tourne alors vers la promotion de ses atouts naturels par le tourisme des sports d'hiver et du cadre de vie. Au départ, le Planay est considéré comme « *opération de sauvetage pour relancer l'économie* »³⁰ de la commune.

Malgré un développement précoce du tourisme à Beaufort, « *l'apathie locale* »³¹ qui a mis la commune à l'écart des dynamiques de développement jusqu'alors est révélatrice des mentalités de la population permanente : succession des tènements et unités agricoles de père en fils qui a eu pour but de pérenniser les activités en la matière, peu d'intérêt pour la promotion du tourisme avec une activité touristique qui se maintient essentiellement grâce à une clientèle fidèle d'avant-guerre,...

Cependant, ces dernières décennies la structure démographique de la commune a considérablement changé.

Une économie historiquement déjà impactée par le tourisme et les activités saisonnières :

Dans les années 90, un portrait de la commune est dressé. Il place **Beaufort dans les stations-villages de la Tarentaise avec Le Planay s'inscrivant dans le Versant du Soleil**

²⁵ FOURNY Marie-Christine, *La dynamique du développement local, Construction et évolution d'un pays en Zone de Montagne. Le cas du Beaufortain*, Thèse, Université Joseph-Fourier Grenoble 1, 1989, 564p., p.53

²⁶ MATTEUDI Emmanuel, *L'enfance de la montagne, Structures familiales, capacité d'entreprendre et développement touristique* thèse UPMF Grenoble II, 1992, 409 p., p.189.

²⁷ PARET B., *Le Grand Mont d'Arêches*, « Ski Sports d'hiver », 1934, pp.117-122.

²⁸ FOURNY Marie-Christine, *La dynamique du développement local*, 1989, p.56

²⁹ FOURNY Marie-Christine, *La dynamique du développement local*, 1989, p.58

³⁰ FOURNY Marie-Christine, *La dynamique du développement local*, 1989, p.59

³¹ MATTEUDI Emmanuel, *L'enfance de la montagne*, p.191.

et plus largement dans le bassin économique du Beaufortain-Val d'Arly. Ce bassin est toutefois défini comme **un territoire « jeune et agricole »³²**.

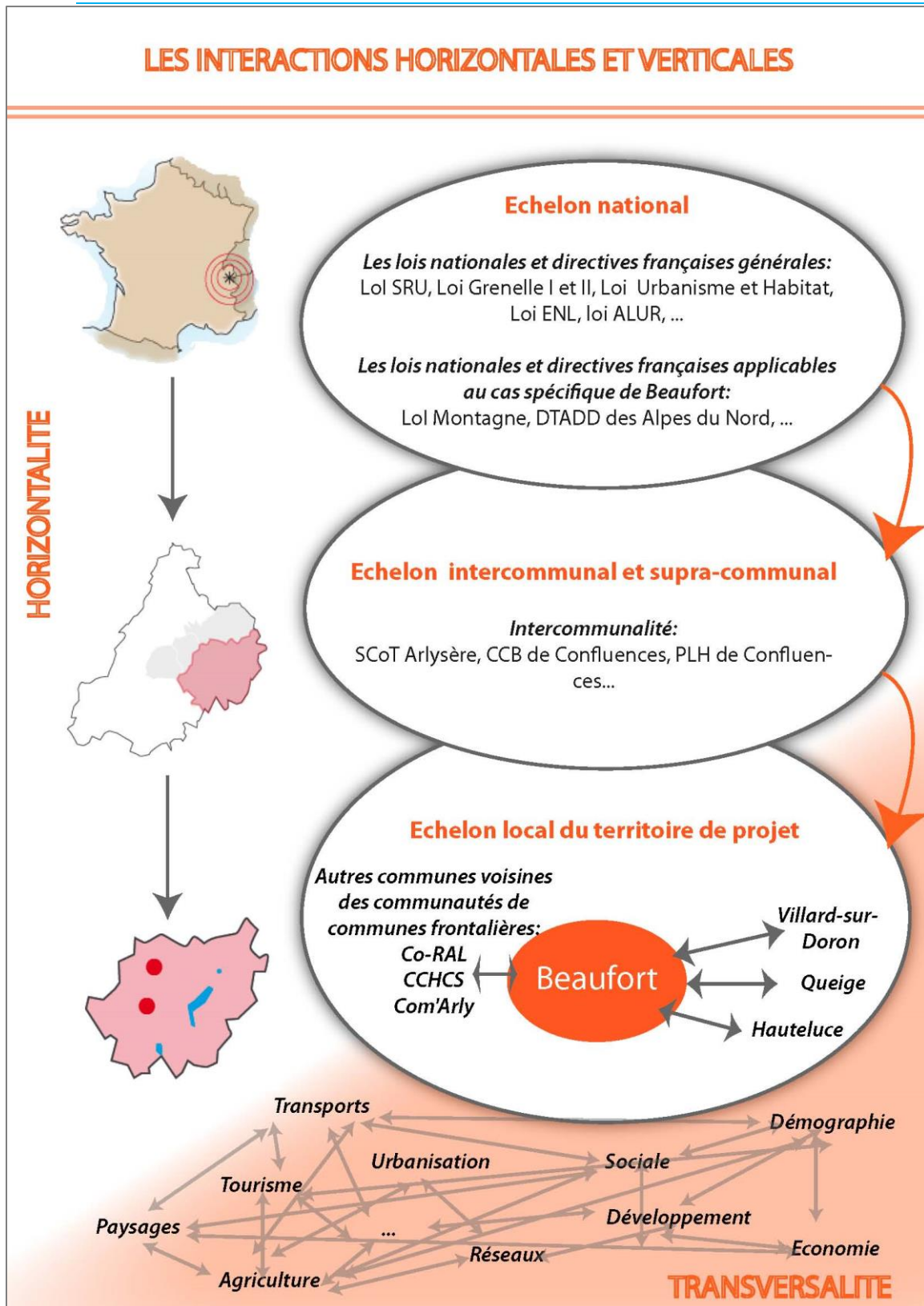
« Cette région ressemble à la Tarentaise par son taux d'activité et l'importance des activités non salariées non agricoles. Elle s'en distingue par la force de l'agriculture même si le bénéfice agricole demeure marginal dans l'ensemble des revenus. Ces caractéristiques sont celles que l'on retrouve dans les stations-villages. »

En effet, autrefois, la pluriactivité au niveau individuel était un moyen d'allier agriculture, économie et tourisme pour la viabilité de la commune et le développement social de la population. L'aspect de la pluriactivité est un phénomène que l'on retrouve actuellement. En effet, *« la pluriactivité apparaît d'autant plus forte que la région est rurale et touristique.³³ »* Ainsi, au cours du temps, Beaufort se positionne en marge de son territoire environnant. La commune **diffère de bien d'autres communes rurales de montagne à base touristique**. En effet, sa production agricole mise sur **la qualité et promeut donc une activité agro touristique tournée vers le pastoralisme traditionnel**. De même, l'activité touristique de la commune reste **basée sur la proximité, l'authenticité en contradiction avec les grosses stations touristiques des Alpes du Nord**.

³² MATTEUDI Emmanuel, PERRET Jacques, *La pluriactivité en Savoie : Les combinaisons d'activités des agriculteurs, des commerçants et artisans, et des professions libérales : rapport de synthèse*, INERM, 1989, 35p., p.10

³³ MATTEUDI Emmanuel, PERRET Jacques, *La pluriactivité en Savoie*, 1989, 35p., p.11.

- III. Contextualisation spatiale : Beaufort dans son territoire d'influence

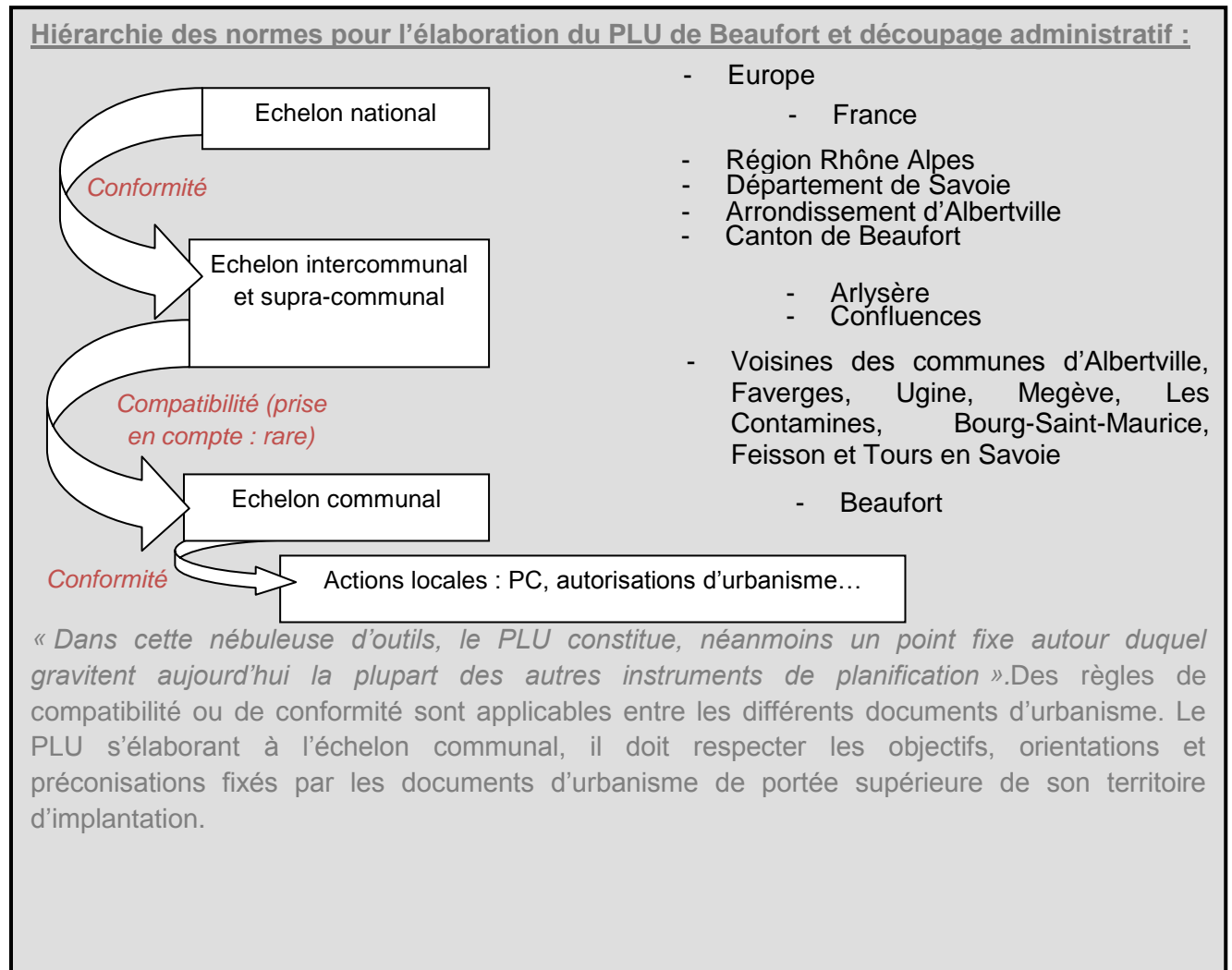


Les interactions/ logiques horizontales et verticales de Beaufort. Réalisation : Sabrina LEFEBVRE.

Il est difficile d'entrevoir un territoire tel que celui du cas d'études de Beaufort sans comprendre les complexités liées aux interactions à la fois « verticales » (d'une échelle très large à une échelle plus fine selon le mille-feuille administratif, d'emboîtement d'échelles spatiales habituelles) et à la fois « horizontales » (logique des thématiques en interaction, logique des communes en complémentarité-conflits sur un même territoire de projet et de vie).

1) La commune selon l'approche « administrative » :

Environnement administratif et logique de la hiérarchie des normes³⁴ :



La commune de Beaufort s'inscrit dans plusieurs logiques supra-territoriales instaurant un cadre de compatibilité à respecter:

- La Loi Montagne du 9 Janvier 1985 (*conformité*)
- La Directive Territoriale Aménagement et de Développement Durable Alpes du Nord

³⁴ HERCE Steve, *Le PLU*, Editions « Le Moniteur », 2011, 344 p., p. 43.

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Arlysère
- Le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes du Beaufortain (Confluences)
- Et le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Tous ces documents sont des outils et des règles dont le PLU doit puiser le cadre qui déterminera son projet futur de développement dans les différentes thématiques possibles.

Point sur la différence entre les principes de « Conformité », de « Compatibilité » et de « Prise en compte » des documents de portée supérieures par ceux de portée inférieure:

Conformité → *Obligation de stricte application à la loi/ de la règle. Le document de portée inférieure doit appliquer à la lettre les documents de portée supérieure. Il ne doit pas s'écarter de la norme supérieure qui lui est imposé. C'est le cas de la « Loi Montagne » pour Beaufort.*

Compatibilité → *Obligation de non-contrariété. Il est possible de suivre les principes généraux de la norme supérieure sans s'y conformer de manière stricte. Cette possibilité de divergence souligne une condition : une non-remise en cause des fondements même du document de portée supérieure par celui de portée inférieure. La quasi-totalité des documents auxquels Beaufort est confronter applique cette notion.*

Prise en compte → *Obligation de ne pas ignorer la norme supérieure. Une dérogation sous-conditions par un motif justifié est possible si le document respecte et « prend en compte » les principes de la norme supérieure. Peu de document sont dans ce cas pour Beaufort. Ce principe implique plus de flexibilité.*

Source d'appui des principes : www.legifrance.fr et le site du gouvernement.



En considérant l'échelon national, le projet communal doit être conforme à **la loi Montagne de 1985** par la **Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durable des Alpes du Nord**. En effet, dans certains territoires caractérisés par une attractivité ou une vulnérabilité particulière, la préservation du milieu naturel est devenue la condition indispensable à toute perspective de développement à long terme. Le grand territoire des Alpes du Nord, dont le dynamisme s'inscrit dans un environnement d'exception, est aujourd'hui menacé, l'État s'est donc engagé dans l'élaboration d'une Directive territoriale d'aménagement (DTA), instrument juridique exprimant une ambition de 20-25 ans et définissant des principes pour la planification, dont l'élaboration est en cours. Les objectifs de la DTA des Alpes du Nord étant de :

- « Organiser la métropole du Sillon alpin en un espace multipolaire structuré dont la croissance soit économe en consommation d'espace (Grenoble et sa région, Chambéry-Aix et la Combe de Savoie, Annecy, agglomération franco-genevoise).

- Garantir le droit au logement avec une offre diversifiée et accessible à tous, particulièrement dans le Sillon alpin et à proximité de Genève.
- Préserver le système d'espaces naturels et ruraux, les ressources naturelles et patrimoniales qui placent les Alpes françaises au premier rang du patrimoine mondial.
- Organiser la poursuite du développement économique et s'appuyer sur les pôles de compétitivité (Minalogic, Arve Industrie Haute Savoie Mont Blanc, Energies Renouvelables Rhône-Alpes, Drôme, Isère, Savoie et le pôle des industries de sport et loisirs) ; considérer l'activité agricole autant pour son dynamisme économique que comme produit touristique valorisant le territoire ; encourager l'industrie, composante majeure de la culture alpine et, au service de tous, le commerce et les activités tertiaires.
- Pérenniser le potentiel touristique du massif alpin, destination majeure en Europe et espace de loisirs pour la population locale.
- Garantir un système de transport durable pour faciliter l'accessibilité et les communications internes du Sillon alpin, l'accessibilité aux stations et les liaisons internationales. » ((source Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord - Consultation des personnes publiques associées - Novembre 2009).

SCOT Arlysère et CCB :



Entre Tarentaise, Pays du Mont Blanc, Bassins Chambérien et Annécien, le territoire du SCOT Arlysère se situe aux abords du sillon alpin. Il s'organise en **38 communes et 4 intercommunalités** autour d'Albertville, ville centrale.



La commune de Beaufort au sein du SCOT Arlysère.
Source SCOT, Traitement : Sabrina LEFEBVRE, Epode

La Communauté de Communes dans laquelle s'inscrit Beaufort (*limites communales en rose sur le schéma ci-contre*) se nomme **Confluences** et regroupe 4 communes (*en gris*): Hauteluçe, Queige, Villard-sur-Doron et Beaufort.

Le territoire du SCOT Arlysère intègre les Communautés de communes de Confluences, Co-RAL, Com'Arly et CCHCS.

Le **SCOT Arlysère** est construit autour de trois grands objectifs :

- La préservation et la valorisation du capital nature et des paysages, socle d'identité et de richesses aujourd'hui et dans l'avenir, avec notamment la limitation de l'impact

des déplacements (distance, pollutions,...), l'économie du foncier et la limitation rigoureuse des extensions urbaines.

- Le renforcement de l'identité d'Arlysière, de la qualité de vie et de l'équité territoriale (principe de « juste proximité » des services et activités).
- Le renforcement du dynamisme économique par le maintien de la diversité des emplois et la création d'emplois dans les domaines d'innovation tels que l'éco construction ou les services aux personnes.

Le document différencie au sein du territoire deux espaces majoritaires, ceux de plaine et ceux de montagne. Au sein de cette typologie, la commune **de Beaufort est identifiée comme « pôle relais de montagne »**. Il faut prêter attention à la différenciation par le SCoT des deux polarités de la commune qui induit une complémentarité à trouver entre ces deux entités urbaines en matière d'enjeux de développement à moyen terme. En effet, **Arêches est identifiée**, quant à elle, **comme « village »** et ne bénéficie pas des mêmes prescriptions et orientations que le pôle de vie de Beaufort.

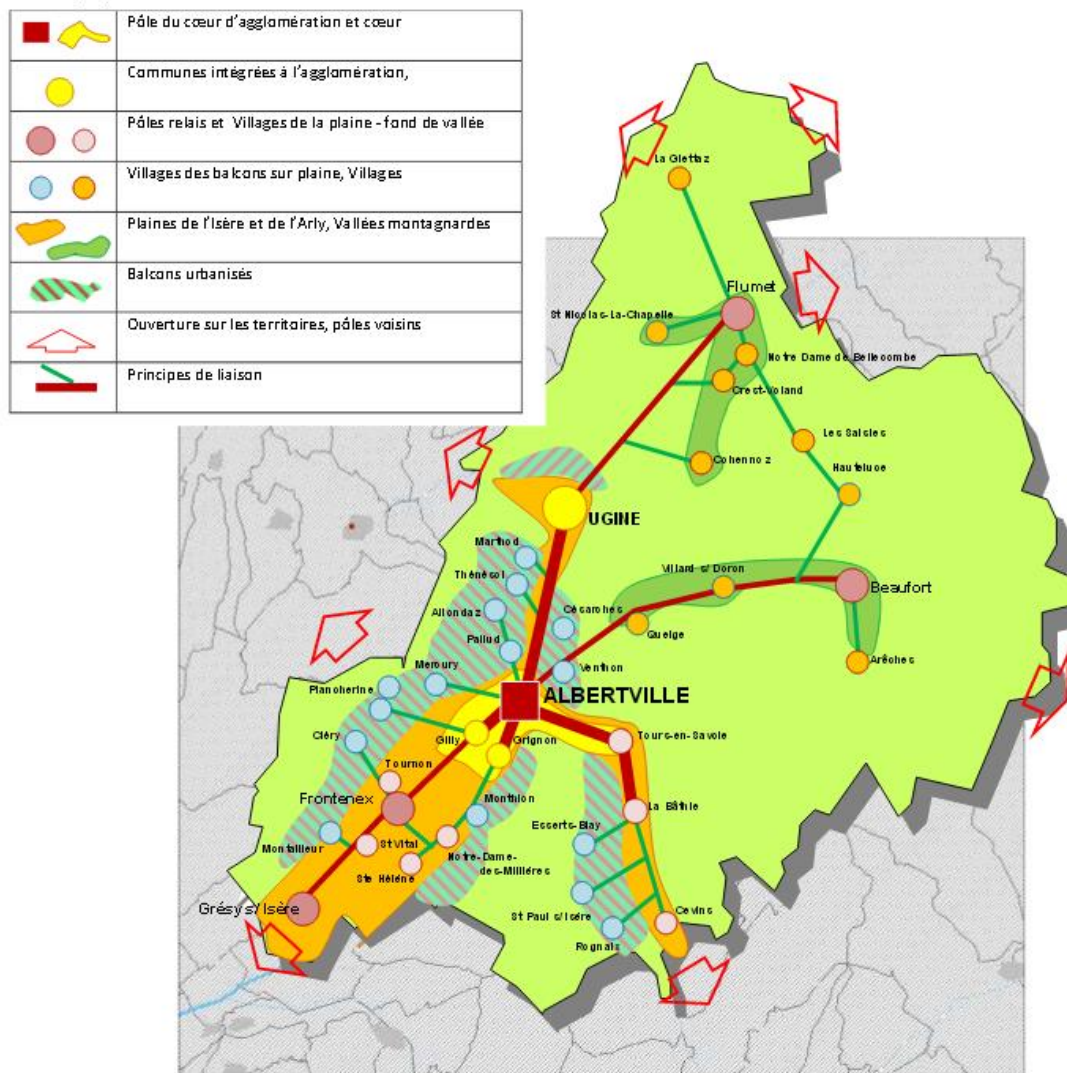
		Moyenne sur 10 ans de la densité des nouvelles surfaces d'urbanisation	Communes concernées
PLAINE	Pôle du Cœur d'Agglomération	60 logements / ha	Albertville
	Communes intégrées à l'agglomération	35 logements / ha	Gilly-sur-Isère, Grignon, centre urbain chef lieu d'Ugine
	Pôles relais et villages de la Plaine fond de Vallée	25 logements / ha	Grésy s/ Isère, St Vital, Frontenex, Tours-en-Savoie, La Bâthie, Cevins, Notre-Dame-des-Millières Sainte-Hélène,
	Villages des Balcons sur plaine	20 logements / ha	Allondaz, Césarches, Esserts-Blay, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Pallud, Rognaix, St Paul-sur-Isère, Thénésol, Tournon, Venthon, Verrens-Arvey
Montagne	Pôles relais	25 logements / ha	Beaufort, Flumet
	Villages	15 logements / ha	Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Hauteluce, La Giétaz, Notre-Dame-de-Bellecombe, Plancherine, Queige, Saint Nicolas La Chapelle, reste d'Ugine, Villard-sur-Doron

Ces moyennes sont définies pour la durée du SCoT soit pour 10 ans et leur application par les communes fera l'objet d'une évaluation annuelle par les Communautés de Communes.

Beaufort: un « pôle relais de montagne » - Source : SCOT

Ainsi, le SCoT fixe des règles applicables pour ce classement. Notamment, la moyenne de la densité des nouvelles surfaces d'urbanisation sur 10 ans (validité du présent SCoT Arlysière approuvé) doit être de 25 logements par hectare. Un minimum de la moitié environ (42%) de ces logements doit être construit en zone de densification pour Confluences et 60% pour l'ensemble d'Arlysière. Le projet global du SCoT s'est organisé en différentes échelles d'interventions et d'actions.

Beaufort : demain ? La démarche prospective par *scenarii* de développement. Application au village-station de Beaufort : entre identité et tourisme.

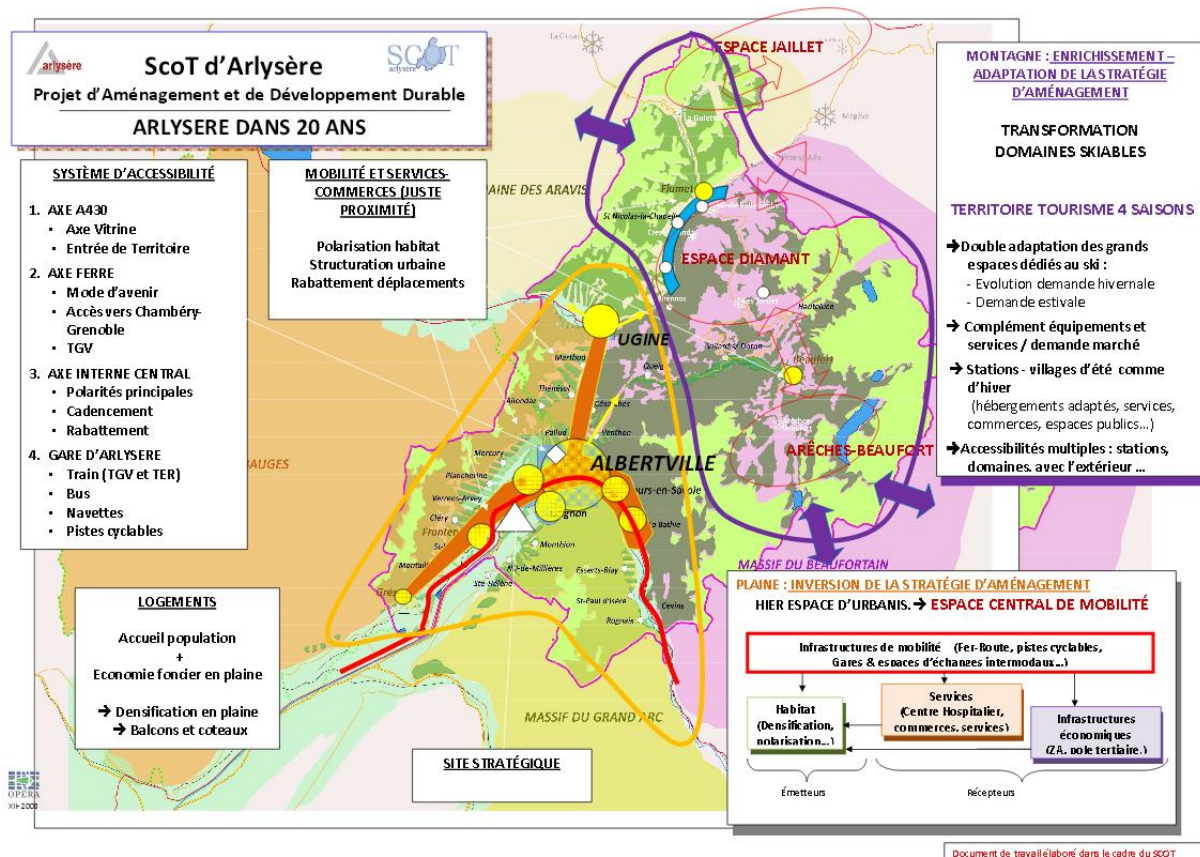


SCoT d'Arlyère : PADD. Source : SCOT

Le Document d'orientations et d'objectifs du SCoT Arlyère, quant à lui, définit comme des espaces de densification les parcelles ou groupes de parcelles non urbanisées dont la moitié du périmètre est contiguë à des parcelles déjà urbanisées. Pour répondre à l'objectif de gestion parcimonieuse de l'espace, et pour compléter les surfaces prioritaires d'urbanisation situées en densification du tissu existant, un volume de nouvelles surfaces en extension d'urbanisation a été identifié, dont le cumul pour l'ensemble d'Arlyère ne devra pas excéder 125 hectares. La participation de chacune des communes à l'objectif collectif est traduite sous la forme d'un ordre de grandeur du volume d'extensions urbaines autorisées et qui pourront être ouverts à l'urbanisation. Ainsi, la commune ne devra pas dépasser le quota des 9,36 hectares autorisés.

Le projet s'organise également autour d'autres thématiques qui auront leur importance pour la commune. Ainsi, le tourisme sera mis en avant.

Une prospective sur l'avenir du territoire, délimitée par le SCoT d'Arlyère, précise les enjeux et potentialités du site, à valoriser et amorce une réflexion sur le moyen et long terme.



SCoT d'Arlysère : PADD. Source : SCOT

En 1971, le SIVOM du Beaufortain était mis en place. Puis, en 2002, naît **Confluences**, ayant pour vocation le développement de son territoire de manière cohérente, solidaire et concertée avec les communes avoisinantes. En effet, les Communautés de communes permettent l'action au niveau supra-communal ou intercommunal et de faire interagir les communes proches sur des questions les concernant toutes conjointement sur un même territoire de projet. Cet organisme se voit attribuer de ce fait des compétences obligatoires ainsi que d'autres facultatives. Les deux compétences obligatoires de la Communauté de Communes du Beaufortain sont **l'aménagement de l'espace et le développement économique**.

PLH de Confluences:

Le PLH ou Programme Local de l'Habitat de Confluences est un outil pour mutualiser et coordonner les objectifs et moyens en matière d'habitat au niveau supra-communal et intercommunal dans le but de créer une cohérence territoriale au sein d'un même territoire de projet. Ainsi, le PLH de Confluences³⁵ a été réalisé conjointement avec les 4 communes concernées par la Communauté de communes du Beaufortain pour mener à l'élaboration d'un programme d'actions en 8 points. En effet, quatre orientations stratégiques principales ont été retenues :

³⁵ Un nouveau PLH est en cours d'élaboration puisque celui est désuet à partir de fin 2014.

- « Assurer un développement équilibré et diversifié de l'habitat au sein du territoire de Confluences;
- Poursuivre l'amélioration et la valorisation du parc existant
- Répondre aux besoins spécifiques de logement et d'accueil dans le territoire
- Développer des outils de concertation, d'appui et de pilotage de la politique locale de l'habitat ».

Le PLH de Confluences retranscrit les volontés définies par le projet du SCoT d'Arlyère -Haut Val d'Arly. Ainsi, un objectif de croissance démographique à raison de 5% de 2010 à 2014 doit être mené au sein du territoire de la Communauté de communes du Beaufortain. Le nombre de résidences à produire dans son ensemble sur la période de validité du PLH de Confluences doit être de 104 en ce qui concerne la commune du fait de la baisse de la taille des ménages et de la croissance démographique à venir selon les estimations. Pour se faire, de nouvelles surfaces seront ouvertes à l'urbanisation. Pour Beaufort, le foncier disponible et à mobiliser dans le domaine de production de l'habitat s'estime donc à 4,2 hectares d'ici à 2014.

	Estimation nbre RP supp 2010 2014	Densité moyenne DOG SCOT (logt/ha)	Surface d'urbanisation nouvelle Habitat 2010 2014 (ha)
Beaufort	104	25	4,2
Hauteluçe	25	15	1,7
Queige	33	15	2,2
Villard-sur-Doron	19	15	1,3
CONFLUENCES	181	19	9,3

Objectif du PLH – Source : PLH de Confluences.

La relance de la production de logements locatifs aidés est un enjeu prioritaire. Confluences décide également de soutenir financièrement la production d'offre nouvelle de logements sociaux dans une démarche de Qualité Environnementale du Bâti (QEB), de favoriser la réhabilitation énergétique des logements sociaux publics et privés (copropriétés à vocation sociale et de miser sur l'innovation dans une perspective de développement durable).

Le PLH souligne le fait que l'offre de logements neufs est très peu accessible, très chère, peu diversifiée et dominée par des produits conçus pour un usage de résidences secondaires. Un effort en termes de diversification des formes d'habitat vers le petit collectif et l'habitat intermédiaire sera donc poursuivi.

Le bâti du territoire d'Arlyère est considéré comme très énergivore. De plus, le parc ne se renouvelant que très peu (1% de mutation du parc annuellement), des mesures ont été prises pour lutter contre cette difficulté et réhabiliter les logements les plus énergivores. Cette aide consiste en un accompagnement technique, financier et administratif.

L'objectif du PLH est également de contribuer à améliorer, à adapter et à développer l'offre de logements autonomes dans le territoire, au regard de la croissance des besoins. Un autre enjeu est de coordonner, animer, évaluer la mise en œuvre progressive de toutes ses actions ainsi d'assurer leur suivi.

2) La commune selon l'approche « spatiale » :

Les limites de la commune dessinent un ensemble de crêtes et de sommets aux altitudes relativement élevées : l'Aiguille du grand Fond (2920m), La Pierra Menta (2714m), Les Aiguilles de la Penaz (2688m), Le Grand Mont (2687m), la Pointe de la Grande journée (2462 m), le Mirantin (2461m), Le Grand Parei (2376m), La montagne d'Outray, limite communale avec Hauteluce au Nord de Beaufort. Au sein de ce cirque s'écoulent le torrent du Doron de Beaufort et ses deux principaux affluents : Le Dorinet, qui s'écoule depuis Hauteluce et l'Argentine, qui s'écoule depuis le sud du territoire de la commune. Le territoire communal est également bordé par plusieurs cols, fermés en périodes hivernales, qui permettent l'accès aux vallées voisines : le Cormet d'Arêches (2108m) qui rejoint la Tarentaise au niveau d'Aime, le Cormet de Roselend (1968m), qui redescend par la vallée des Chapieux sur Bourg-St-Maurice, le col des Saisies (1633m) et le Col du Joly (1989m), qui désenclave la vallée côté Haute-Savoie. La vallée est reliée à la Combe de Savoie, par les gorges du Doron, qui débouchent au niveau d'Albertville.

La commune s'impose de par sa taille parmi ses voisines. A l'échelle locale, elle joue le rôle de polarité. En effet, l'échelon de l'intercommunalité, notamment celui de la Communauté de Communes de Confluences, donne un rôle central à la commune de Beaufort. Le siège de projet se situant au sein du territoire communal et les principaux équipements du Beaufortain se localisant en majorité sur la commune.



La totalité de la commune de Beaufort et de son canton, regroupant les quatre communes de Beaufort, Hauteluce, Queige et Villard sur Doron, sont classées en zone de montagne. De cette localisation, **Beaufort en tire une particularité du fait qu'il s'agisse d'une des communes ayant le meilleur enneigement à cette altitude** (1200m). Cependant, notons qu'à partir de 2015, le canton de Beaufort sera fusionné à celui d'Ugine, et que par conséquent Beaufort ne sera plus chef-lieu de canton administrativement. Toutefois, sur le plan du territoire d'influences et du rayonnement local, physiquement, le chef-lieu conservera une place de « **pôle-relais** » en complémentarité avec la commune de Flumet qui jouera également ce rôle au niveau des communes de montagne composant le territoire d'Arlysière. Le futur projet communal tant à pérenniser l'influence touristique, économique et le rôle des polarités de la commune à une échelle locale.

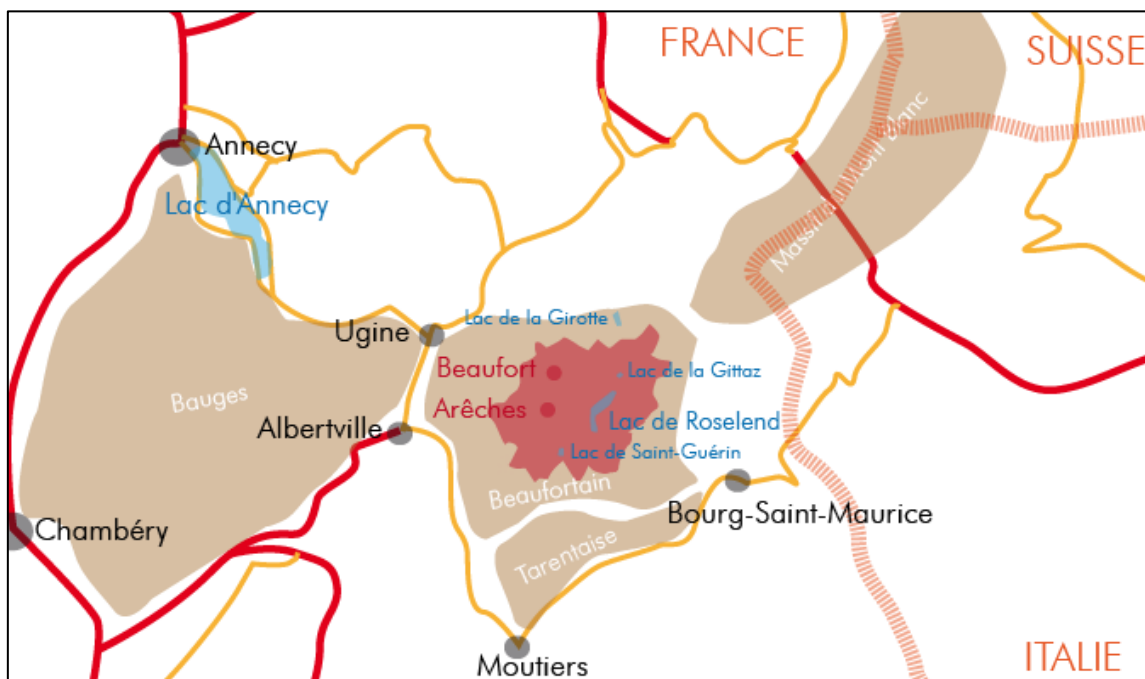
Cette commune savoyarde est implantée au cœur du massif du Beaufortain, prolongeant celui du Mont blanc en direction du sud-ouest.

Beaufort : demain ? La démarche prospective par *scenarii* de développement. Application au village-station de Beaufort : entre identité et tourisme.



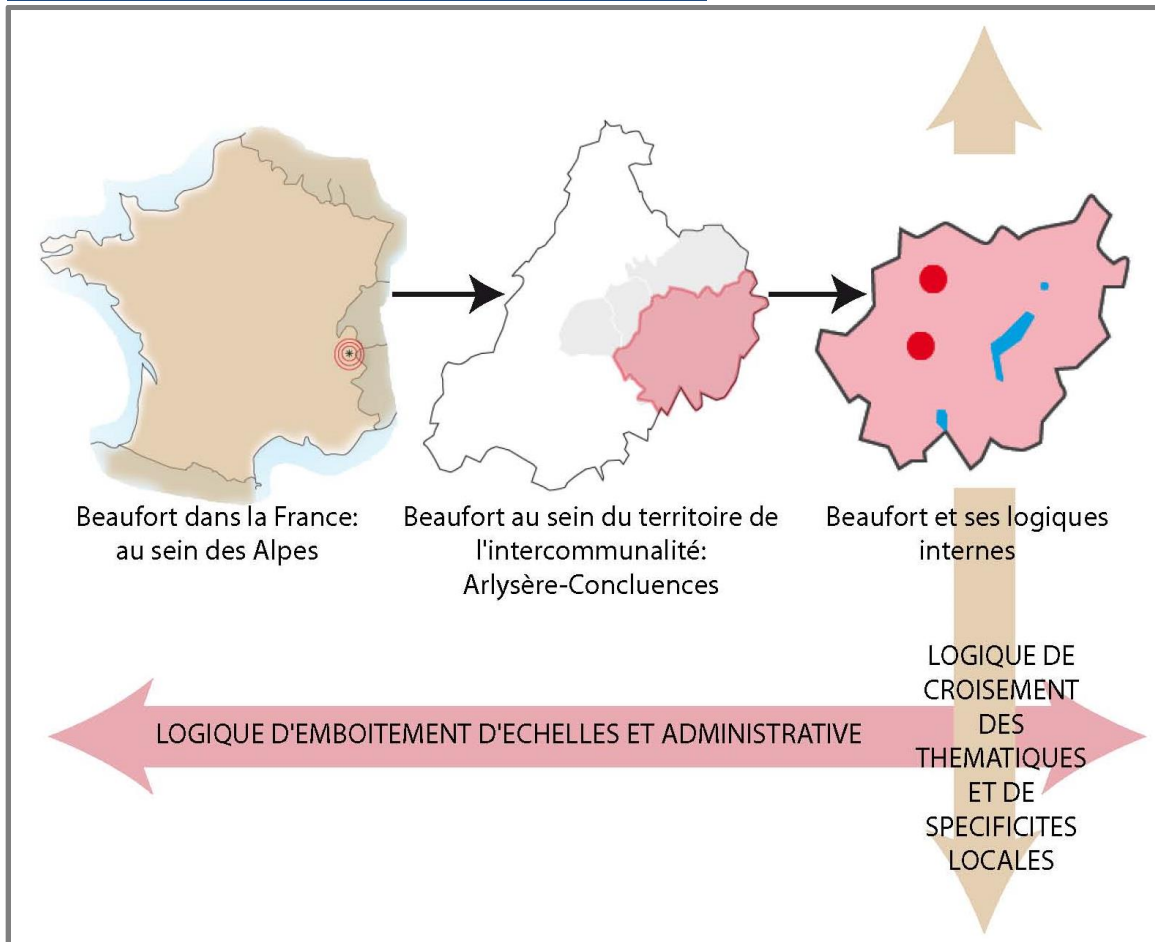
La commune au sein du massif du Beaufortain : carte synthétique présentant le relief du territoire, Source : Geoportail - Traitement : EPODE, SL.

Si on replace la commune dans un territoire plus large qui est celui des grands pôles d'influence, on remarque que sa localisation est donc stratégique et joue le rôle de « pôle-relais » à un niveau plus local (celui du Canton) mais en complémentarité avec d'autres communes alentours.



Carte de localisation de la commune dans son grand territoire, Réalisation : Sabrina LEFEBVRE, EPODE.

Synthèse de la mise en contexte de Beaufort :



Interactions « verticales » et « horizontales » concernant Beaufort, Réalisation : Sabrina LEFEBVRE.

BEAUFORT : AUJOURD'HUI DES SPECIFICITES TERRITORIALES A REVELER ET A MAGNIFIER

ETUDE DE CAS : Beaufort

I.

Une richesse et une diversité beaufortaine à concilier avec la pérennisation de la vie ruro-montagnarde.

II.

Identité autour du « tourisme » et de la « culture ».

III.

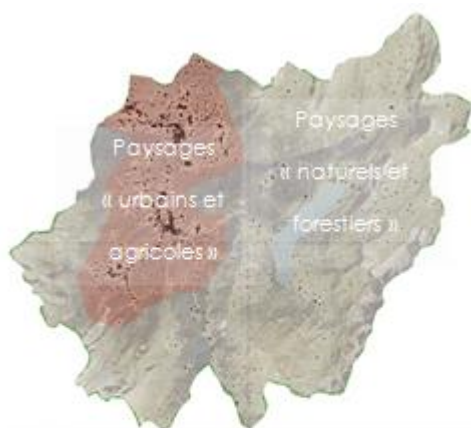
Conflits d'usages/ complémentarités. Des spécificités locales comme atouts à magnifier ?

- I. Une richesse et une diversité beaufortaine à concilier avec la pérennisation de la vie ruromontagnarde

La commune de Beaufort regorge de spécificités locales du fait de son implantation géographique particulière. S'intégrant dans un milieu rural de montagne, elle a su puiser de ses ressources des atouts indéniables qui lui confèrent une place de choix dans le territoire du Beaufortain.

En effet, l'image et la réputation de la commune d'Arêches-Beaufort rayonnent au niveau régional mais également national pour ses savoir-faire locaux de production tels que le fameux fromage éponyme AOP « Beaufort ». La réputation de la commune se justifie principalement par son cachet et par la construction d'une image identitaire communale autour de l'authenticité et des services urbains de qualité proposés. La promotion de la fonction culturelle et de l'animation, base du tourisme du Beaufortain est très présent sur le territoire communal et donne une identité propre à la commune.

1) Beaufort, aujourd'hui : une multiplicité de paysages?



Les deux grandes entités paysagères : « urbaine » et « naturelle ». Source : Géoportail - Réalisation : Sabrina LEFEBVRE.

La commune de Beaufort s'impose par son implantation spatiale importante pour une petite commune rurale de montagne et par sa diversité en termes de structures paysagères³⁶.

La notion de « paysage » est ici à comprendre au sens large. On distingue, en effet en zone Est et Sud, sur le territoire communal un vaste espace « naturel, agricole et forestier » dédié à la biodiversité et aux alpages, spécificités qui font la richesse de la commune et son rayonnement. En zone Nord-Ouest, une partie plus « anthropisée » avec ses différents espaces de fonctionnalités urbaines.

Les « paysages naturels et agricoles » :

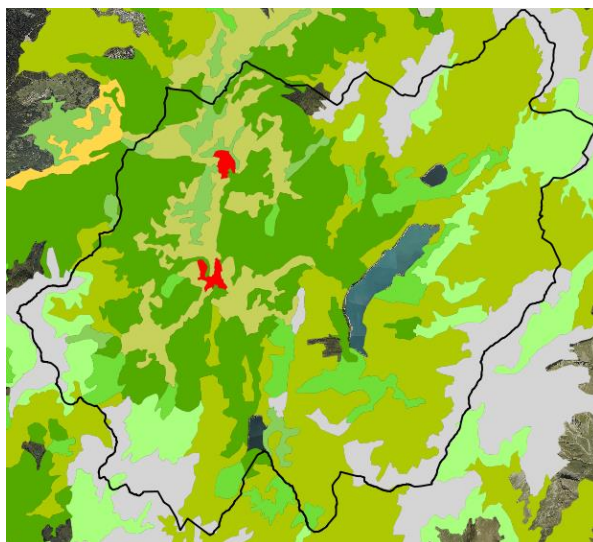
Le territoire communal s'étend en effet sur 14 953 ha et s'échelonne à des altitudes variant de 683 mètres à 2920 mètres. Cette variété topographique esquisse une richesse de paysages. Beaufort comprend pour plus de la moitié de sa superficie de vastes étendues montagneuses. La commune bénéficie également d'un large couvert forestier. La présence de trois grands lacs (le lac de Roselend, le lac de Saint Guérin et le lac de la Giettaz) et de quatre petits lacs d'altitude (Brassa, Tournant, Seston et Cornu) souligne l'importance d'un

³⁶ La notion de paysage est, ici, à entendre au sens large. Il s'agit des paysages urbains comme naturels.

Beaufort : demain ? La démarche prospective par *scenarii* de développement. Application au village-station de Beaufort : entre identité et tourisme.

réseau hydrographique dense. Ces lacs constituent un élément du patrimoine naturel et paysager local.

Beaufort se caractérise également par l'importance de son terroir agricole, comprenant des alpages, mais également des prairies et prés de fauche dans les parties inférieures de la commune.



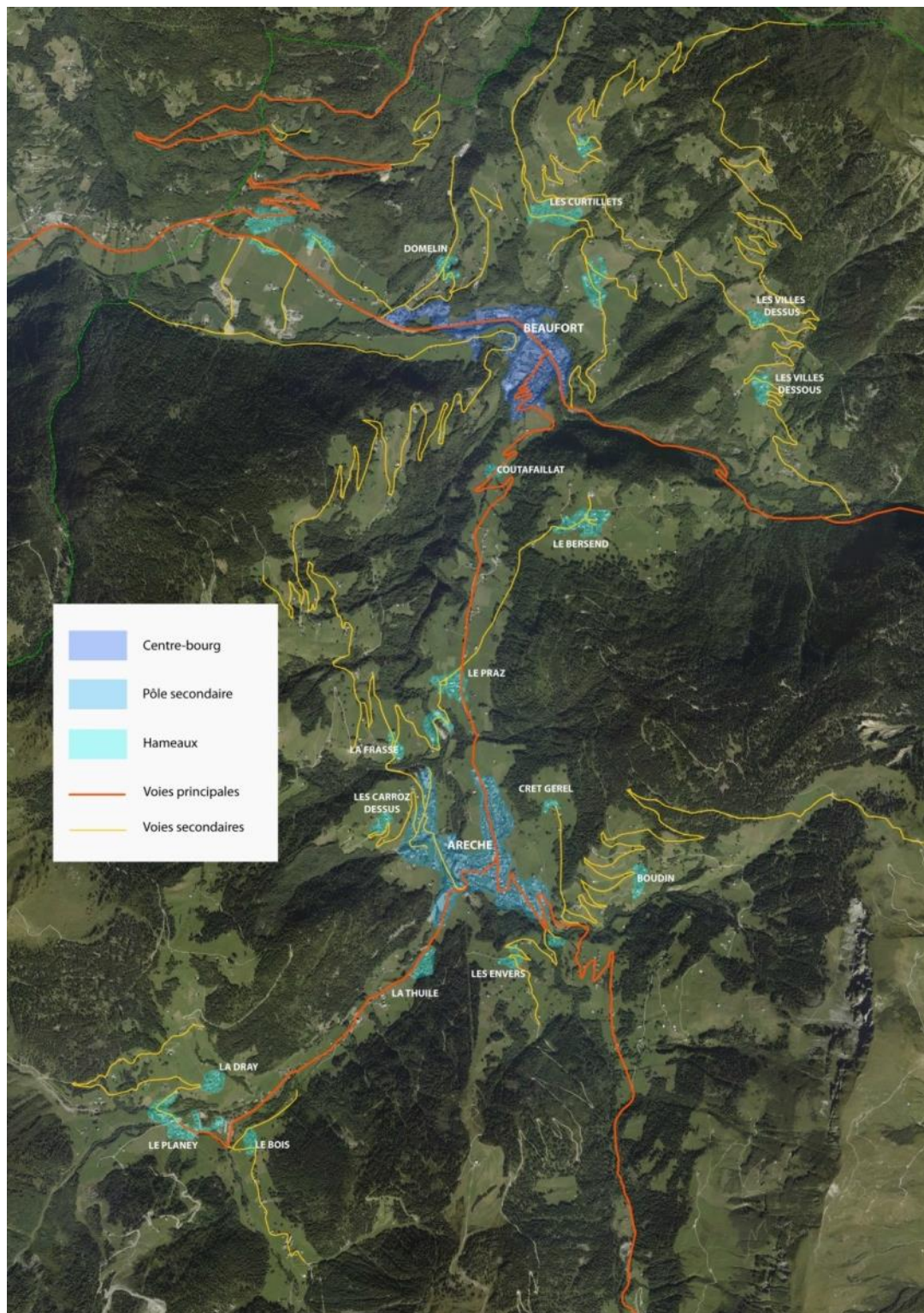
Beaufort : un territoire naturel – Extrait de la carte d'occupation du sol (Corinne landcover 73) - Source : Géoportail – Traitement : Epode.

Les « paysages urbains » :

L'urbanisation s'inscrit principalement dans la vallée du Doron à l'adret et se répartie en villages, hameaux et groupes d'habitation. On compte **plus de vingt hameaux principaux**. Les deux pôles principaux d'urbanisation sont Beaufort et Arêches avec chacun une spécialisation :

- ✓ Beaufort, se situant à une altitude de 738 mètres, est le cœur de vie communal. Sur ce pôle sont rassemblés les principaux équipements publics, services et commerces. Il se localise sur les bords du Doron et regorge d'un patrimoine bâti intéressant comme la fameuse gendarmerie impériale, l'église Sainte-Maxime, les maisons séculaires typiques, les greniers, les oratoires, etc.
- ✓ Arêches est le pôle « touristique » de la commune. Relié au Planay, le village porte l'un des appareils de départ de la station de ski. La commune de Beaufort accueille en effet des activités de ski alpin et de ski de fond.

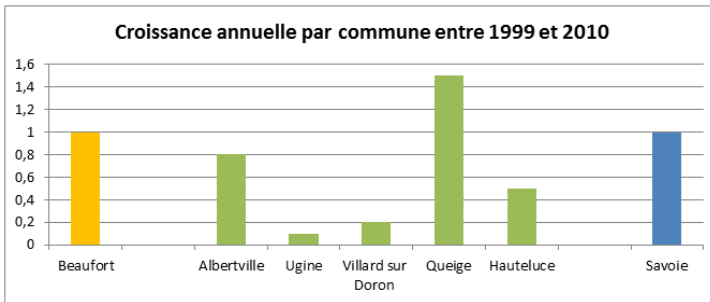
Beaufort : demain ? La démarche prospective par *scenarii* de développement. Application au village-station de Beaufort : entre identité et tourisme.



La structure urbaine de la commune: deux villages principaux et plusieurs petits hameaux- Source : Géoportail – Traitement : Epoque

2) Des dynamiques sociales prouvant l'attractivité de la commune et ses spécificités:

Beaufort dans son territoire :



Comparaison de l'évolution démographique des principales communes du Beaufortain- Source : Insee – Traitement : Epode

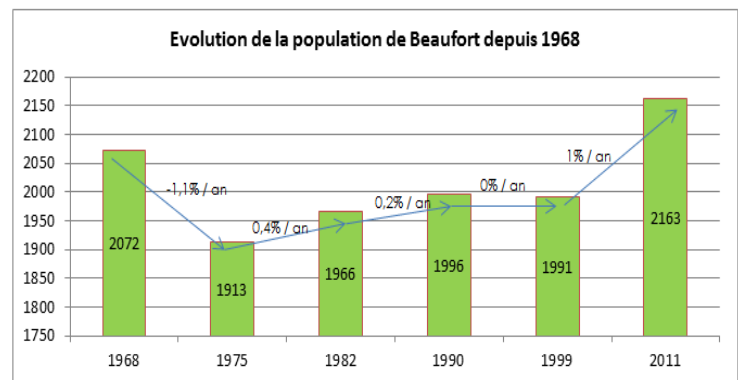
A l'exception de Queige, Beaufort s'insère dans une dynamique démographique plus forte que les autres communes du Beaufortain. A

une échelle plus large, notons toutefois que les dynamiques démographiques sont polarisées. En effet, Beaufort connaît une dynamique plus faible que les communes du bassin albertvillois ou que celle des autres vallées notamment la Tarentaise.

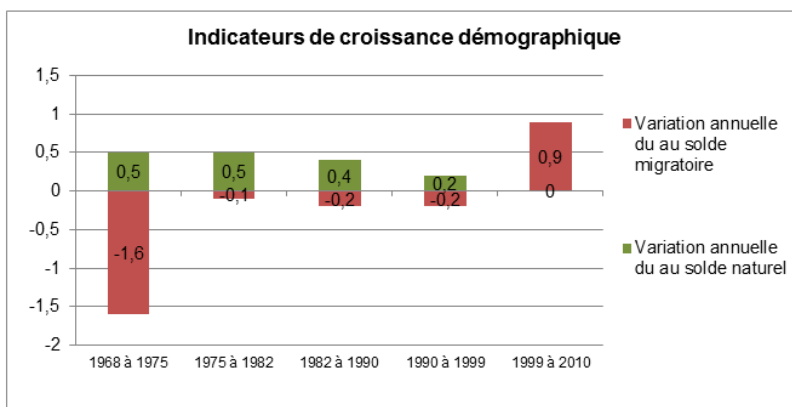
Caractéristiques démographiques et profil social des Beaufortains :

✓ L'évolution démographique :

Après un déclin démographique entre 1968 et 1975, la population communale a de nouveau connu une croissance lente jusqu'en 1999, grâce au solde naturel, pour de nouveau atteindre plus de 2000 habitants à partir de 2010.



Evolution de la population – Source : Insee – Traitement :



Le solde migratoire : principale cause de fluctuation démographique – Source : Insee – Traitement : Epode

On comptabilise donc **2163 habitants** en 2011, soit une augmentation de 1% par an en moyenne. Aujourd'hui, le solde migratoire prend le relais. Le solde naturel devient nul, cela posant la question du renouvellement des générations.

Il s'agit ici de **la population permanente**, celle qui reste en période dite de « **basse saison** ». Cependant, pour comprendre les enjeux démographiques sur la commune, il convient de ne pas se limiter à cette analyse. Une autre particularité est spécifique aux communes misant sur des activités économiques saisonnières. Ainsi, **en période hivernale**

la population peut quadrupler (tourisme des sports d'hiver). En effet, la richesse des activités présentes sur le site et la diversité des paysages caractérisent le territoire et constituent des atouts forts en la matière, influant sur la démographie dite de « **haute saison** ».

Dans le cas de Beaufort, l'évolution démographique de ces dernières années est en grande partie tributaire des mouvements migratoires, c'est-à-dire des entrées plus importantes sur le territoire que des sorties, reflets du développement économique de la vallée. En effet, la proximité de la commune avec les stations de ski, les grands paysages comme le Beaufortain et le Mont-Blanc, la promotion de l'identité communale autour d'une commune typique de montagne avec ses savoir-faire locaux peuvent également encourager la croissance démographique et le projet communal.

Le **regain d'attractivité** constaté peut alors se justifier par la mutation des attentes des populations qui recherchent un cadre de vie particulier et une politique d'urbanisme plus ouverte qui s'adapte aux besoins de la population en tentant d'anticiper au mieux son devenir. En effet, des initiatives diverses engagées par la commune encouragent et accompagnent les mutations démographiques en cours et à venir : réhabilitation du bâti ancien, mise sur le marché de logements sociaux permettant de renouveler l'offre de logements sur la commune, etc.

✓ La structure sociale et démographique :

La population est **vieillissante** du fait d'un solde naturel faible et de l'allongement de l'espérance de vie. Ce phénomène entraîne un problème du coût du foncier³⁷ et le départ des jeunes ménages pour les communes périphériques ou de plaine en comparaison de peu d'installations sur la commune de cette tranche d'âge. Ainsi, l'impact est un **niveau de vie de la population résidente en hausse** (60% des ménages imposables).

Le **nombre de ménages a triplé** par rapport à la croissance démographique. Ainsi, leur nombre augmente (977 en 2010) en corrélation directe avec la diminution de leur taille (2,2 en 2010 pour 3,6 en 1968), qui suit la tendance nationale de décohabitation.

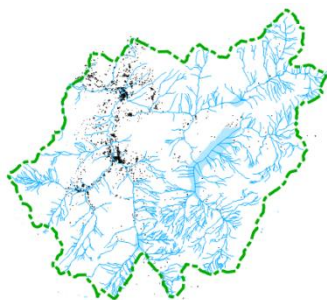
La pression sur la demande et la diversification de l'offre de logements est donc forte, lorsque l'on considère ces phénomènes de manière corrélée. Des enjeux sont à formuler en termes de besoins en logements de petite taille, d'adaptation des équipements et services pour accompagner le vieillissement de la population, la prise en compte des mutations démographiques, de la population permanente et temporaire. Des réflexions et des questionnements pourront donc être formulés quant à ces constats notamment sur les volontés communales lors de l'élaboration de son projet à horizon moyen terme : Quelle attractivité est recherchée ? Quelle population est ciblée ? Une reconquête de la population jeune et active sur le territoire est-elle envisageable ?

³⁷ PLH de Confluences.

3) Une commune connectée et équipée : jouant le rôle de « pôle –relai » de services

Réseaux :

- ✓ Penser les interactions de sous-systèmes pour la préservation de la denrée « eau » et de l'environnement :



*Le réseau hydrographique –
Traitement : Epode, SL.*

Le réseau hydrographique sur la commune est dense. Des maillages existent entre tous les réseaux d'alimentation en eau potable pour que le trop plein des réseaux situés en amont alimente les réseaux situés en aval ainsi que pour moduler les réseaux en fonction de la ressource. Ainsi, la préservation des espaces, notamment en amont, est nécessaire pour ne pas entraîner des effets de causalité jusqu'aux secteurs en aval qui pourraient se trouver directement impactés. Le but est de bénéficier d'une ressource « eau » de qualité satisfaisante pour la commune.

En effet, les impacts des intrants agricoles et des activités humaines peuvent induire une dégradation de la ressource. Les imbrications entre « activité agricole » - « préservation de l'environnement » - « santé humaine » sont telles que la variation ou l'action engagée d'une variable d'un des systèmes entraîne par « causes à effets » des impacts sur les variables des autres sous-systèmes en interaction directe ou indirecte avec ce dernier.

Ainsi, une étude réalisée en 2012 sur la qualité de l'eau a démontré que la ressource du chef-lieu (le hameau de Beaufort) est de bonne qualité bactériologique mais révèle une teneur en arsenic supérieure à la limite de qualité. Même constat pour l'autre village principal de la commune. En effet, l'eau d'Arêches, partie basse, contient des traces du pesticide Terbutylazin déséthyl. Le résultat est similaire sur la plupart des hameaux secondaires. L'eau de Boudin également présente des contaminations épisodiques et est également supérieur à la limite qualité en ce qui concerne l'arsenic. L'eau de la plupart des hameaux est pourtant distribuée sans traitement mais est donc à usage exclusivement non-alimentaire. Par ailleurs, l'évacuation des eaux usées se réalise toujours vers le milieu naturel.

La compétence revient à « Confluences » en ce qui concerne la collecte et la dépollution des eaux usées par le biais d'une STation d'Épuration (STEP) intercommunale, fonctionnant actuellement à 70% de ses capacités en période de pointe.

- ✓ Estimer les besoins pour une adéquation ressource/besoins actuels et à venir :

Les ressources répondent aux besoins actuels. Cependant, les pressions sur la ressource « eau » sont telles que certains secteurs, d'ici à 2020, risquent de manquer d'eau sur la commune pour satisfaire aux activités humaines. Le Conseil Général a tenté de déterminer

les besoins théoriques ajoutés au volume des fuites et aux écoulements permanents. La pression sur la ressource s'estime forte du fait du profil économique de la commune.

Trois prises EDF détournent une forte partie des débits de certains ruisseaux. Corrélé à cela, les activités agricoles, touristiques et humaines impactent fortement les besoins en eau. On estime alors les besoins à 150 L/jour/habitant permanent, habitant secondaire ou lit touristique (hébergement), 70 L/jour/couvert (restauration) et à 100 L/jour/unité gros bétail (agriculture).

- ✓ Les pressions liées à la présence du domaine skiable :

S'ajoutent aux pressions agricoles, touristiques et humaines, celles spécifiques au domaine skiable. L'activité touristique saisonnière nécessite une denrée d'eau importante pour le bon accueil des touristes mais également pour le développement et la pérennisation de l'activité sportive hivernale autour de la station de ski passant par la mise en place des 37 enneigeurs pour l'exploitation de la neige de culture du domaine du Planay-Curvy.

- ✓ La gestion des déchets intégrée et pensée à long terme :

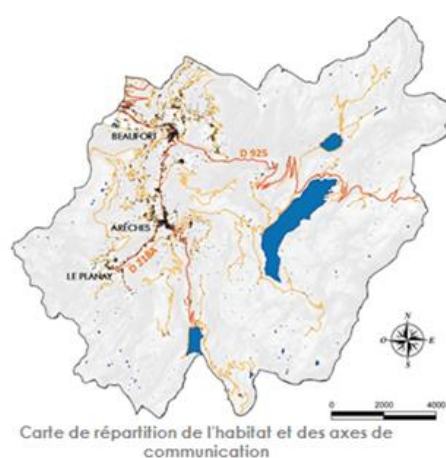
Par ailleurs, la politique adoptée par Confluences et Savoie déchets a permis de réduire la production des déchets ménagers (de 30%), tandis que dans le même temps les programmes immobiliers ont continué de se développer sur le canton. La mise en place de conteneurs semi-enterrés disposés sur le territoire communal et la politique de valorisation autour de la gestion et de la collecte des déchets permettent d'accompagner durablement le développement des communes de l'intercommunalité et donc de Beaufort, en particulier à travers la croissance de l'offre en matière d'habitat et lits touristiques puisque en adéquation avec le potentiel d'absorption et de récupération des déchets.

L'enjeu principal en termes de réseaux sur Beaufort repose sur la gestion de la période de forte affluence pour répondre aux enjeux économiques et humains de la commune.

Infrastructures de transports :

- ✓ L'accès à la commune :

De nombreuses lignes hivernales sont proposées dans les aéroports à proximité,³⁸ permettant le dynamisme saisonnier et le développement touristique de la commune. Le réseau de transports en commun est faible mais permet de relier en autocar la commune à Albertville (3 à 4 trajets aller/ retour par jour et 2 trajets



³⁸ Chambéry, Annecy et Genève à moins de 2H.

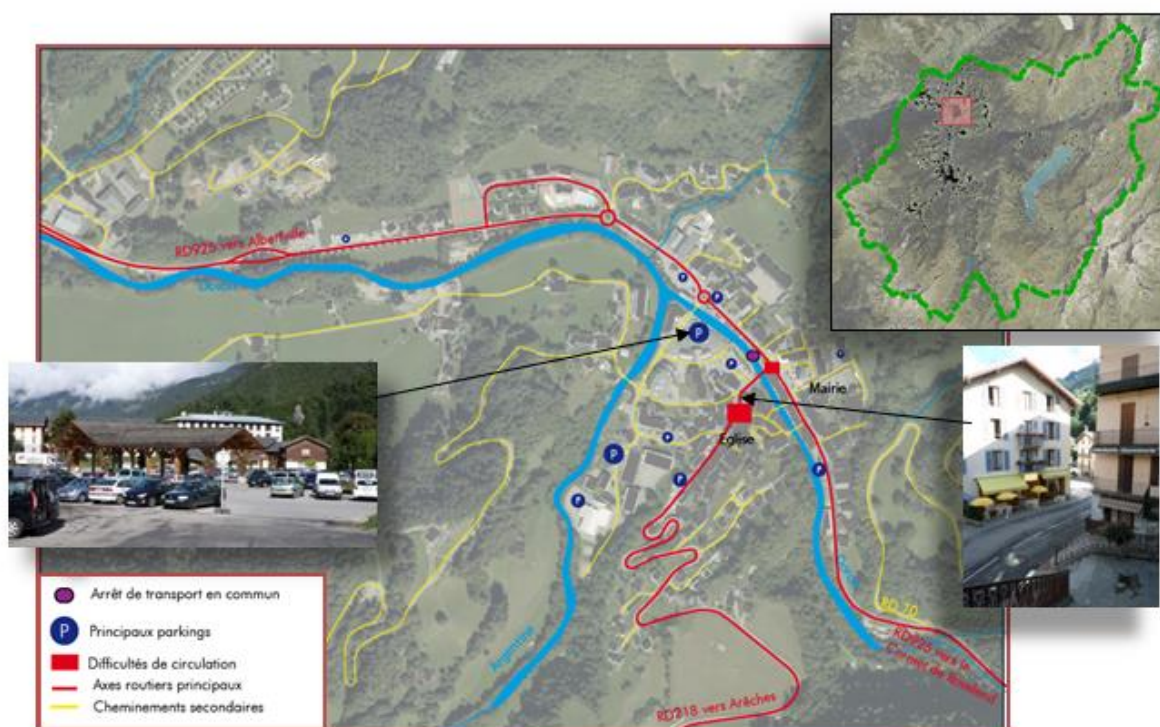
Beaufort : demain ? La démarche prospective par *scenarii* de développement. Application au village-station de Beaufort : entre identité et tourisme.

aller/retour le dimanche), gare SNCF la plus proche de Beaufort, située à environ 19 km et 25 mn en voiture. Celle-ci permet ensuite de relier les gares de Chambéry-Challes Les Eaux en 35 mn, ou de Bourg-Saint Maurice³⁹ en 1h.

- ✓ Les déplacements internes:

Une navette interne est assurée entre le pôle de vie de Beaufort, le village d'Arêches et sa liaison au domaine skiable du Planay (2 aller/retour par jour). Une navette-express passe également tous les 1/4 ou 1/2 heure entre Arêches-église (village commercial et touristique) et Arêches-Grand-Mont/Planay.

- ✓ La circulation et les traversées :



Le système viaire sur Beaufort –Source : Geoportail- Traitement : Epode, SL.

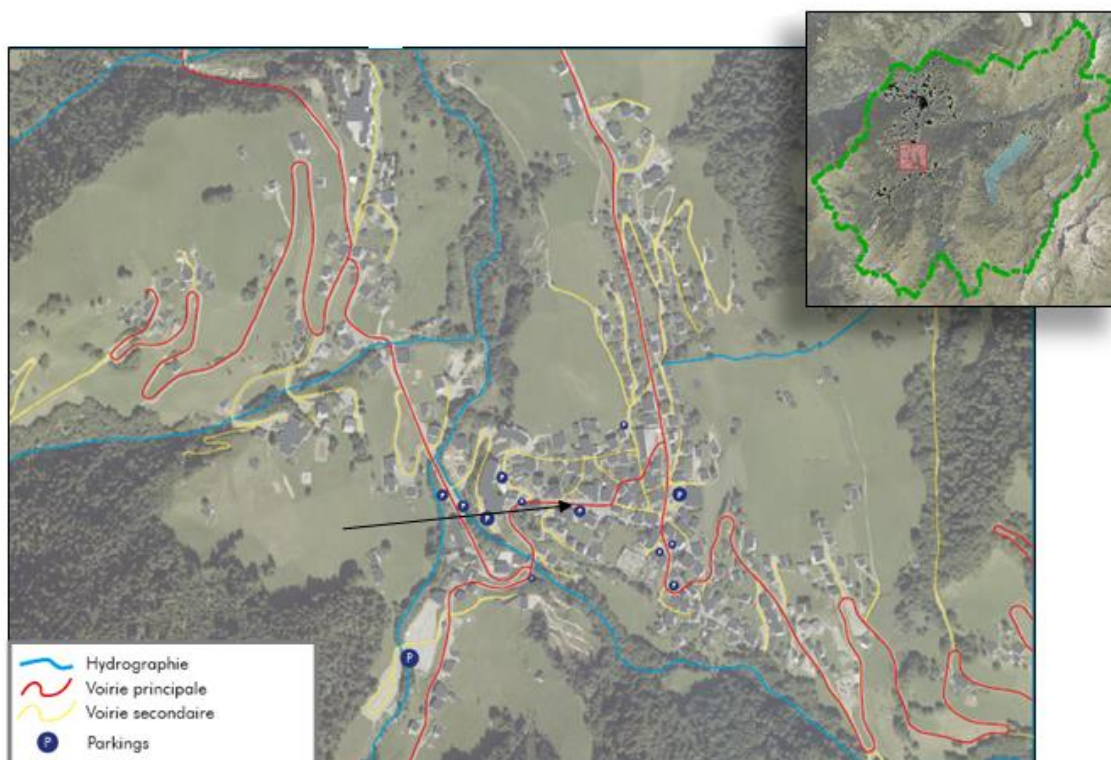
Le hameau de Beaufort : Concernant le pôle de vie de Beaufort, le réseau viaire principal se structure autour des Routes Départementales (RD) 925 et 218A. Le trafic est important, notamment en période touristique. Pourtant en hiver, la RD 925 en direction de Roselend est fermée. Le réseau secondaire, quant à lui, est constitué de voies de dessertes. Un constat est à soulever quant au manque de lisibilité et de hiérarchisation du réseau secondaire.

Le hameau d'Arêches : Le réseau routier sur le village d'Arêches se structure également autour d'axes principaux, la RD 218A en direction du Planay et la RD 218D en direction du lac de Saint Guérin. Des voies de dessertes de chaque côté de la traversée permettent d'irriguer et de créer une perméabilité. Cependant, la traversée principale crée un « effet barrière » important entre la partie urbanisée au nord de l'axe structurant et celle au Sud, notamment pour les piétons. De nombreux problèmes de sécurité sont ressentis le long de la

³⁹ Correspondance pour la station touristique Les Arcs via le funiculaire.

Beaufort : demain ? La démarche prospective par *scenarii* de développement. Application au village-station de Beaufort : entre identité et tourisme.

route départementale structurante concernant notamment les intersections avec la voirie secondaire et les cheminements piétons.



Le système viaire sur Arêches (flèche : traversée principale), Source : Geoportail- Traitement : Epode, SL.

Les déplacements entre les pôles : Les déplacements entre Beaufort, Arêches et Le Planay sont intenses et le trafic conséquent, notamment en période hivernale pour l'accès au lieu de vie et aux équipements publics principaux concentrés sur Beaufort, aux commerces/ hébergements/ services et équipements touristiques d'Arêches et à l'ensemble du domaine skiable entre Le Planay et Arêches.

L'ensemble du territoire communal : Le réseau routier est dense, avec de nombreux espaces de stationnements. Or, le trafic intense en saison hivernale, couplé à un réseau de voiries au gabarit peu adapté, génère des dysfonctionnements importants notamment l'engorgement des cœurs de village. Un enjeu fort consiste donc en la sécurisation et la requalification des traversées des deux villages d'Arêches et de Beaufort.

Par ailleurs, la considération des déplacements alternatifs à la voiture est en marche. En effet, des aménagements pour permettre les déplacements « doux » sécurisés et agréables, comme la balade le long du Doron (rivière principale de Beaufort), ont été réalisés récemment. Une volonté communale tend à renforcer les efforts sur ce point en vue d'une meilleure lisibilité et utilisation de ces espaces.

- ✓ De nombreux espaces de stationnements « multifonctionnels » mais peu « intégrés » :

La question des stationnements ne peut pas être traitée de manière globale sur le territoire communal. En effet, malgré les 1500 places de stationnements proposés, les questions de leur répartition, de leur localisation et de leur lisibilité sont importantes. Les stationnements

d'entrée de ville sont peu existants ou mal-valorisés (peu d'intégration dans leur milieu urbain et paysager, peu de lisibilité de ces espaces à enjeux). Les parkings centraux bien qu'existants pour Beaufort nécessitent également un travail d'intégration et de valorisation de qualité. En effet, en saison « haute », le besoin est plus important et les stationnements sont utiles pour l'accessibilité aux espaces de vie en saison basse leur sous-utilisation dans certains secteurs soulève la question de la multiplicité d'usages de ces espaces. L'utilisation et la valorisation de ces espaces hors période de forte affluence peut constituer un enjeu fort quand on considère qu'il s'agit là de placettes communales qui ont leur intérêt comme espace de rencontre et de vie de hameau.

Les travaux de réaménagement de la place Roger Frison Roche à Beaufort ont contribué à rendre le village plus accessible et répondre à la demande en stationnement du village. L'esplanade de Beaufort, d'une capacité de 160 places et se localisant stratégiquement en plein centre de Beaufort, accueille plusieurs attraites pour le stationnement et pour l'accessibilité aux équipements de la commune (commerces, coopérative de Beaufort, Mairie, école, ...). Elle joue autant le rôle d'accueil du marché ou d'autres événements temporaires, que de places dédiées au stationnement voiture. Cet espace multifonctionnel tend à devenir à terme un véritable espace de vie et d'activités au cœur du village.

De même, sur le village d'Arêches, les espaces utilisés comme poches de stationnement en bordure de route à proximité des remontées mécaniques laissent place à des espaces délaissés en intersaison au profit de la sollicitation accrue des places de stationnements internes, comme le montre l'exemple du Parking de la Serraz du fait de sa localisation excentrée par rapport aux lieux d'activités et de départs de randonnées.

Comme dans beaucoup de communes rurales, la plupart des espaces publics libres à l'intérieur des espaces urbains de la commune sont considérés comme des poches potentielles de stationnements. Toutefois, le manque d'aménagement ne permet de comprendre dans quel type d'espace on se trouve: délimitation, marquage, mobilier... et rend la lecture du territoire difficile. D'une manière générale, ces stationnements génèrent des espaces sans traitement paysager particulier, ne favorisant pas l'image rurale et chaleureuse de la commune. Pourtant, leur forme invite à la liberté d'usages par leur absence de délimitation claire et leur caractère « ouvert » sur l'espace de voirie. Ils présentent en effet un intérêt pour la multifonctionnalité et la multiplicité d'usages. Cependant, une mise en réseau de ces espaces publics consiste donc un potentiel fort de magnificence de l'identité rurale de la commune.

✓ L'alternative à la voiture comme usages quotidiens, de loisirs ou sportifs :

Usages quotidiens : Mobi'Savoie fait la promotion des transports en commun et du covoiturage dans un milieu rural peu dense mais étendu où l'usage des modes véhiculés alternatifs à la voiture prend toute son ampleur et son utilité en terme de déplacements-interpôles⁴⁰ et d'accessibilité à plus large échelle.

⁴⁰ Distance Arêches-Beaufort= 5km et Arêches –Le Planay= 3km



Balade aménagée le long du Doron, Photo : EPODE.



Une traversée piétonne à Beaufort, Photo : EPODE.

Les centres anciens de Beaufort et d'Arêches sont aménagés pour permettre une circulation piétonne de qualité avec l'utilisation de matériaux marquant sa fonction piétonne. Les déplacements des piétons et cyclistes se réalisent directement sur la voirie,

notamment dans les petits hameaux et cœur de village. Certains aménagements ont été réalisés pour sécuriser ces modalités de déplacements tels que des chemins piétons visant une meilleure perméabilité piétonne. On citera entre autres des cheminements paysagers le long du Doron et la passerelle au-dessus du Doron à Beaufort créant un lien réservé aux piétons entre l'avenue du Capitaine Bulle (commerces) et la place Frison-Roche (espace mixte à vocation de stationnement, de perméabilités piétonnes, d'accueil évènementiel..).

Concernant le hameau de Beaufort, des enjeux en termes de perméabilités des scolaires et des modes « doux » ou « actifs » ont été formulés notamment dans les liaisons aux équipements et services, ainsi que le long des traversées principales.

Pour le hameau d'Arêches, l'axe principal de la route du Grand-Mont et de la route de Saint-Guérin forme une barrière entre les deux parties nord et sud du bourg ancien constituées de cheminements piétons étroits arpentant le village. Ces continuités et ces perméabilités de passage entre les espaces bâtis participent au caractère identitaire et mettent en valeur les éléments du patrimoine architectural (lavoirs, abords des jardinets ...). La traversée scindant ce réseau dense en deux crée donc une rupture dans les perméabilités douces. Comme dans le cas du hameau de Beaufort, cet axe bénéficie pourtant d'un linéaire commercial important. Toutefois, la traversée ne permet pas une appréciation dans la mobilité des modes les plus vulnérables et participent donc peu à la qualité des équipements, services et espaces publics résiduels offerts par ce hameau.

Usages de loisirs et de randonnées : Une démarche de Territoire de Tourisme et de Loisirs Adapté (TTLA) est actuellement en cours pour une meilleure accessibilité aux équipements, aux sites et notamment envers les personnes handicapées ou âgées. Le TTLA⁴¹ concerne principalement l'accès aux équipements et services communaux, ainsi qu'aux éléments forts du patrimoine de Beaufort. Du fait de la topographie, les départs de balades ou de randonnées sont surtout réalisés en dehors ou à la limite du village de Beaufort. Le secteur du Planay est de fait un espace réservé aux skieurs. Aucun aménagement n'est prévu pour l'acheminement des piétons jusqu'aux pistes et la circulation piétonne se fait prioritairement des parkings vers les remontées mécaniques. Ce flux est coupé perpendiculairement par un second flux de la grenouillère vers le retour-skieur direction Arêches.



Indication des équipements par un balisage, Photo: Epode

⁴¹ PDIPR 73.

Des outils tels que Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et le portail Errando organisent et font la promotion touristique du réseau de balades et de découvertes. Le PDIPR 73 est en cours de révision actuellement et vise une signalétique des liaisons sportives et de balades appropriées et adéquates.⁴²

Les déplacements des piétons ont une grande importance notamment pour permettre le bon fonctionnement du tourisme de balades, les déplacements des skieurs et les connexions entre les éléments patrimoniaux. Pour le village, cela signifie de penser efficacement les déplacements ski et les liaisons avec les équipements en la matière. Des espaces de stationnements en entrées de ville peuvent être judicieux. Une attention particulière quant à leur intégration paysagère et urbaine est souhaitable participant de surcroît à la cohérence, à l'unité et à l'identité de la commune.

Services et équipements :

- ✓ Accessibilité aux équipements et modalités de déplacements :

La question des services et des équipements renvoie à la thématique précédente puisque leur répartition et leur accessibilité induisent leur bon fonctionnement et leur pertinence. Ainsi, le constat est tel que sur la commune, leur accessibilité est assurée efficacement par le mode véhiculé (stationnement adéquat et à proximité). Or, un enjeu se porte quant à leur accès par des modes doux pour pallier au recours à la voiture individuelle.

- ✓ Adéquation équipements/ population :

Par ailleurs, le niveau d'équipement public apparaît en adéquation avec la taille et la structure de la population communale permanente. Cependant, la répartition de ces équipements n'est pas homogène sur le territoire et les hameaux secondaires sont donc peu équipés au profit d'une concentration dans les pôles principaux d'habitations (Arêches et Beaufort).

- ✓ Catégorisation des équipements :

Plusieurs catégories d'équipements et de services sont identifiées dans ces deux hameaux :

- Les équipements et services publics : école, centre de secours, pharmacie mairie, maison de retraite, médecins etc.
- Les équipements commerciaux : hôtels, restaurants, banques, bars, souvenirs, tabac, PMU, librairie-journaux, boulangeries, agences immobilières, produits du terroir, ...
- Les équipements scolaires : école primaire au cœur d'Arêches, école maternelle/ élémentaire et collège (avec une section ski et internat) à Beaufort, centre de loisirs, halte-garderie, espaces de jeux pour enfants...

⁴² Le Portail Errando recense les itinéraires à pied, à cheval, en skis, raquettes, vélo, sur les territoires du Beaufortain, du Val d'Arly, de la Haute Combe de Savoie, la Région d'Ugine et d'Albertville.

- Les équipements d'activités (autour de la culture, du sport, des loisirs et du tourisme) : offices du tourisme, camping, base de loisirs de Marcôt, rocher d'escalade, pistes VTT, piscine, parcours santé, via ferrata, domaine de pistes de ski alpin et nordique, etc.
- Et les équipements religieux : les 2 églises communales et les chapelles (dans chacun des hameaux)

Parmi les services offerts à la population locale (permanente et de passage), certains sont également à vocation cantonale puisque la commune tente de jouer le rôle de « pôle-relai ⁴³ » : *collège, services du Conseil Général, Trésor Public, Poste, gendarmerie, centre de secours, maison de retraite, coopérative laitière et les abattoirs, siège de la Communauté de Communes, centre social qui gère pour Confluences la halte-garderie, piscine, salle polyvalente déchetterie, de nombreux commerces et services de soins...*

- ✓ Du besoin de valoriser les services et équipements qui participent à « l'animation du Beaufortain » :

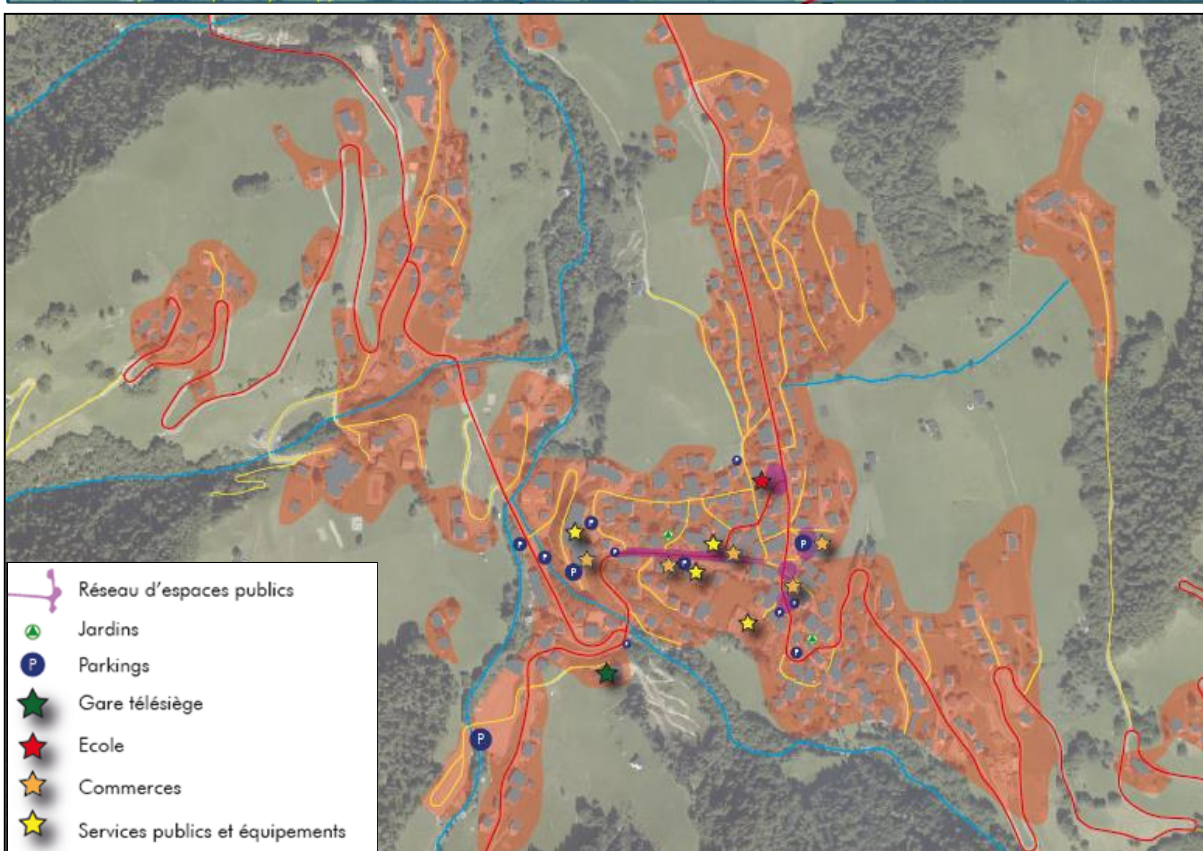
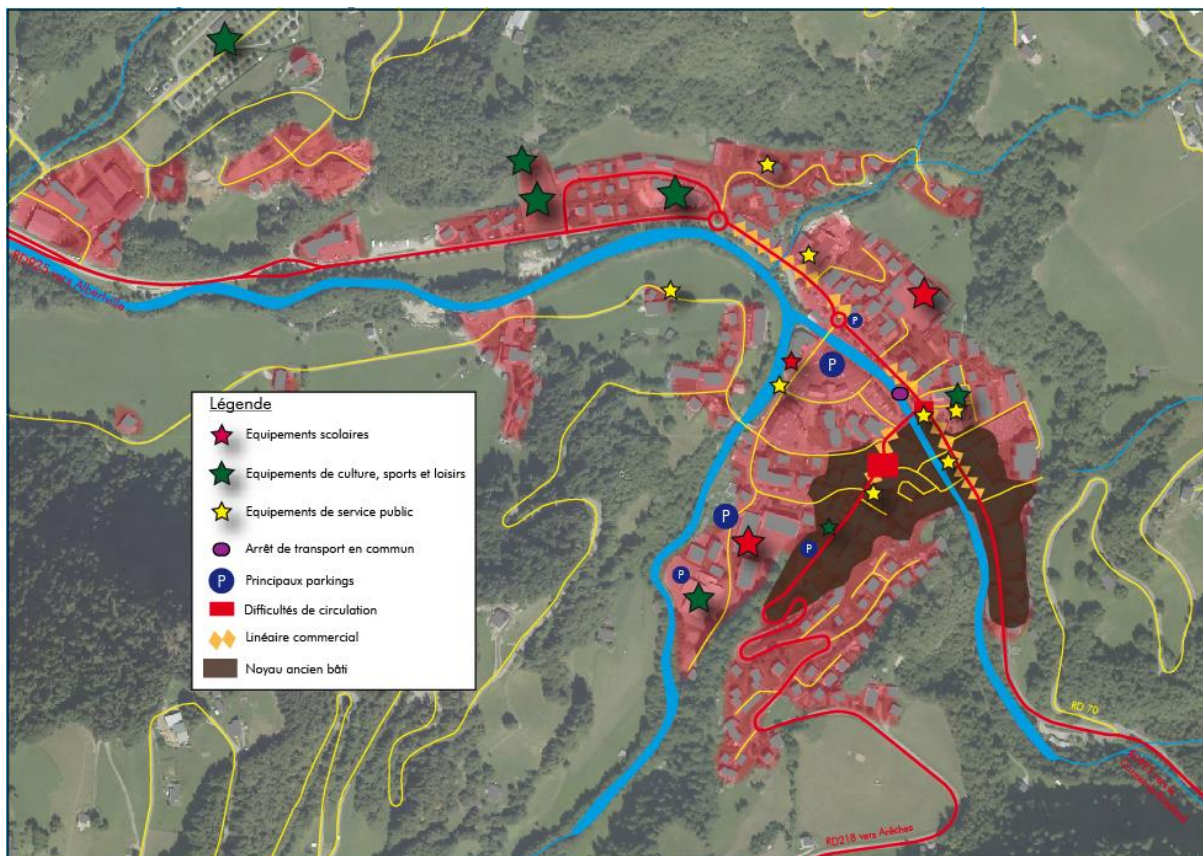
Les associations participent fortement à la vie sociale et à la promotion du tourisme sportif de la commune⁴⁴. Pour rappel, on considère que les espaces de voiries et les placettes de la commune peuvent endosser le rôle d'espaces publics de lieux de rencontres et d'animation communale. Ainsi, les 60 km de voiries communales, le réseau dense de sentiers de randonnées, les 55 km de pistes agricoles et forestières ainsi que les pistes du domaine skiable peuvent être considérés comme des espaces publics à valoriser et à promouvoir par le tourisme. Cette magnificence nécessite la mise en place d'une signalétique et d'aménagements adaptés, ainsi que par la mise en réseau, notamment par des liaisons douces, des espaces publics identifiés.

⁴³ Le SCoT identifie Beaufort au sein de sa structure urbaine comme « pôle-relai » et Arêches comme village.

⁴⁴ La spécificité du Beaufortain s'axe autour de la promotion de « l'animation », force territoriale importante.

Beaufort : demain ? La démarche prospective par *scenarii* de développement. Application au village-station de Beaufort : entre identité et tourisme.

✓ Répartition et localisation des équipements et services communaux :



Le village de Beaufort (en haut) et d'Arêches (en bas): répartition des équipements publics présents, Traitement : Epode, SL.

4) La complexité dans la structure urbaine par l'habitat dispersé dans un territoire étendu : atout ou problème ?

Un parc de logements s'adaptant à l'évolution démographique:

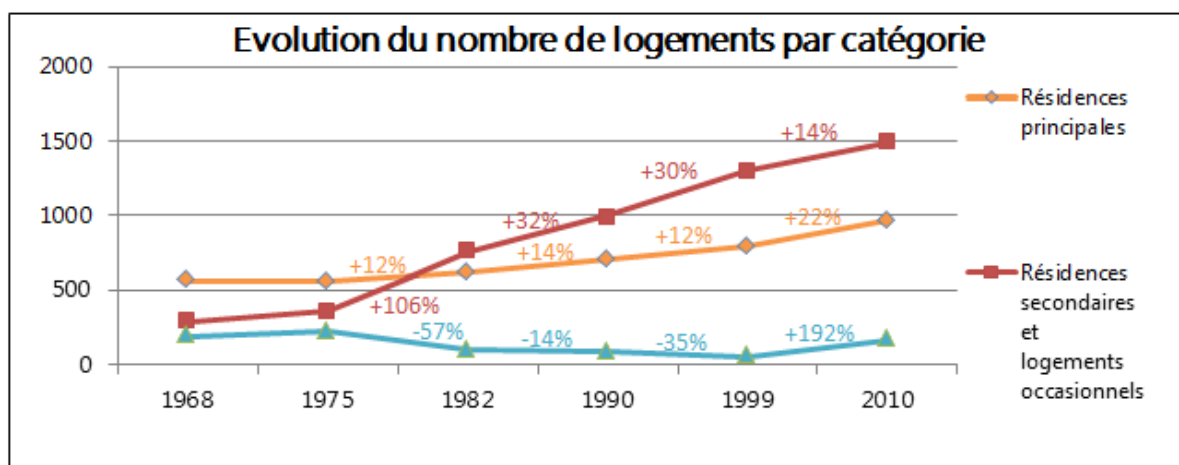
- ✓ Un parc relativement ancien :

Une extrapolation faite sur la base des permis délivrés permet d'estimer qu'aujourd'hui plus de la moitié du parc à plus de 30 ans. En effet, dans les années 80, on constate une dynamique de la construction liée à l'essor de l'activité touristique et au développement de la station. Depuis la dernière décennie, la réduction de la réserve foncière disponible sur la commune et le niveau très élevé du prix du foncier induisent de nouveaux enjeux pour optimiser la ressource tout en permettant le développement quantitatif et qualitatif du parc : réhabilitations du parc ancien et dans la trame bâtie existante, rénovation, constructions nouvelles dans les dents creuses et les espaces interstitiels, etc.

- ✓ Augmentation du parc de logement pour répondre aux besoins de la population :

La commune de Beaufort compte 2627 logements⁴⁵. En 40 ans, le parc de logements sur la commune a été multiplié par 2,5 avec une moyenne de 38 nouveaux logements par an sur la dernière décennie.

L'augmentation quantitative du parc s'est accompagnée d'une mutation dans la composition de celui-ci. En effet, les résidences principales (37% en 2009⁴⁶) majoritaires jusque dans les années 70-80 ont laissées place à une part plus importante de résidences secondaires et de logements occasionnels (56, 8% en 2009⁴⁷).



Evolution du nombre de logements par catégorie entre 1968 et 2010. Source : INSEE – Traitement : Epoque

- ✓ Changement de paradigme et de composition du parc de logements :

La cause de cette croissance conséquente de résidences secondaires est le développement touristique de la station au cours des années 70. Ce phénomène s'est aujourd'hui stabilisé

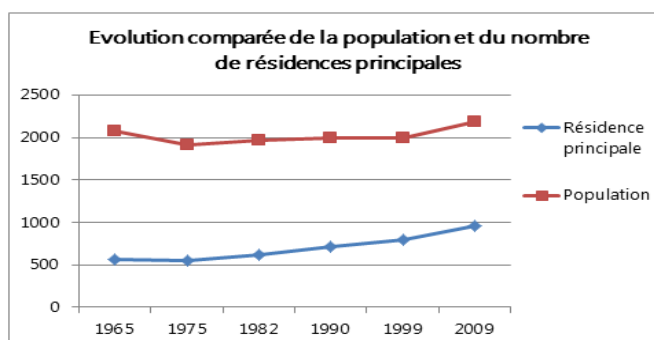
⁴⁵ INSEE, données communales sur le parc de logements de 2010, consultation du site internet : 2014.

⁴⁶ INSEE.

⁴⁷ INSEE.

avec une croissance inférieure à celle des résidences principales. Le potentiel d'accueil en termes d'hébergements était relativement important sur le domaine d'Arêches et du Planey.

L'arrivée de nouvelles populations, le phénomène de décohabitation et la volonté de maintenir la population communale sur le territoire créent des pressions sur le parc. La municipalité a axé ses efforts sur les besoins en termes d'habitats destinés à la population permanente, puisqu'insuffisants au regard de la demande. Pour pallier à ces pressions, l'augmentation du parc de logement augmente deux fois plus rapidement que la croissance démographique ces dernières décennies.



Evolution comparée entre la démographie et le nombre de résidences principales entre 1965 et 2009. Source : INSEE – Traitement : Epode

Les logements vacants, quant à eux, représentent tout de même 6,2% du parc malgré les opérations de rénovation et de réhabilitation entreprises. En effet, dans les centres-villages denses, ces actions nécessitent une technicité et des frais importants. Ces phénomènes illustrent bien les tensions existantes sur le marché immobilier privé et la difficulté de maîtrise foncière de la commune. Cependant, de nombreux logements sociaux et des lotissements d'initiative communale ont été réalisés pour pallier au besoin en nouvelles constructions diversifiées.⁴⁸

Cette analyse laisse présumer que de nombreuses résidences principales ont été transformées en résidences secondaires, profitant aux populations de l'agglomération des pôles environnants comme Albertville ou Chambéry. On pourra ainsi se questionner sur les conséquences de ces mutations et la manière de répondre aux attentes en logements permanents s'inscrivant dans une pression foncière de plus en plus importante, nécessitant une optimisation de la ressource.⁴⁹

✓ Une mobilité résidentielle faible :

L'ancienneté dans le logement, de 18 ans en moyenne et 23 ans pour les propriétaires occupants (60% du parc), témoigne de la **faible mobilité résidentielle** de la population alimentant le vieillissement de la population. La rotation sur les logements locatifs est cependant plus importante, environ 7 ans, et confirme le besoin de diversification de l'offre immobilière sur le territoire communal.

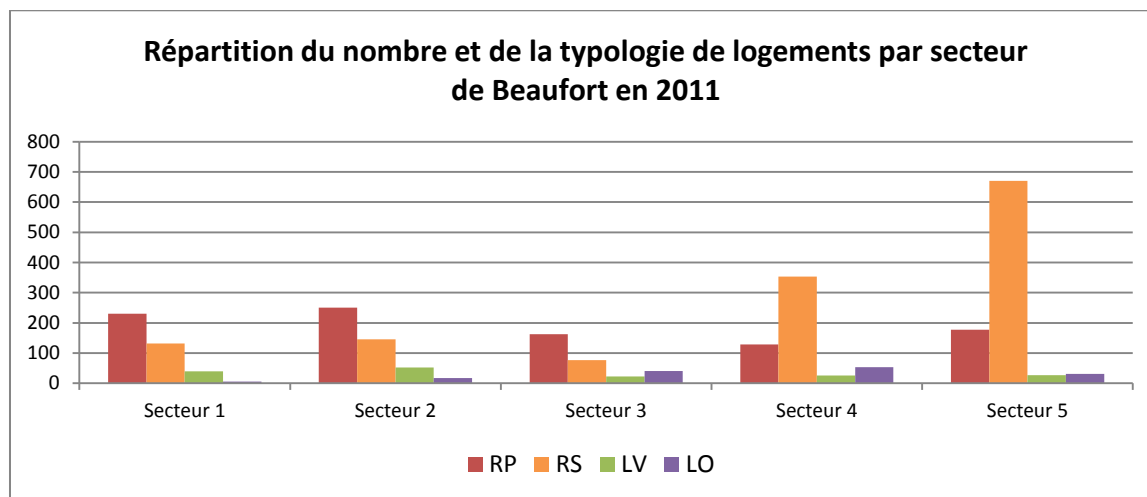
Le taux d'occupation des résidences principales par leurs propriétaires élevé de 60% est à considérer comme relativement faible en comparaison de la part plus conséquente révélée sur la plupart des autres territoires ruraux montagnards. Ce phénomène se justifie par **l'importance du parc locatif** (environ une centaine de logements) géré principalement par la commune à travers ses logements aidés et son patrimoine immobilier privé mis en location qui représente une cinquantaine de logements.

⁴⁸ Le parc de logements locatifs publics est géré en intégralité par l'OPAC. Six programmes de construction, dont cinq à Beaufort et un à Arêches, regroupent 106 logements.

⁴⁹ Au regard de la loi ALUR et face aux pressions humaines la sollicitant.

Concernant la taille des logements occupés, paradoxalement au phénomène de décohabitation observé⁵⁰, **la part des grands logements a augmenté cette dernière décennie** et celle des petits logements diminuée, questionnant l'adéquation des besoins au regard du marché et de l'idéologie de vie.

Une différenciation de typologie d'habitats entre les pôles:



Répartition des logements par secteur et typologie différenciée, Source : INSEE – Traitement : Epode

District	2011					
	Nombre logement	RP	RS	LV	LO	Non enquêté
Secteur 1	409	230	132	39	6	2
Secteur 2	466	251	145	52	17	1
Secteur 3	307	163	77	22	41	4
Secteur 4	561	129	353	26	53	0
Secteur 5	909	177	670	27	31	4
TOTAL	2 652	950	1 377	166	148	11

Types de logements :

RP : résidences principales

RS : résidences secondaires

LV : logements vacants

LO : logements occasionnels

- Secteurs :**
- 1 :** Beaufort pour partie – Les Vanches – Les Châteaux – Le Platon – Manant – La Pierre – La Plaine de la Pierre – Le Dorinet – Domelin – La Glirettaz – La Côte – Marcot – Le Mont – La Frasse
 - 2 :** Beaufort pour partie – Les Curtillets – Les Prés – Les Villes
 - 3 :** Beaufort pour partie – Les Avinières – Coutaillat – La Chavonnerie – Le Praz – Le Bersend – La Combe du Creux – Le Moulin du Praz – Beaubois – La Turnaz – Roselend – La Gittaz
 - 4 :** Arêches pour partie – Le Creux – Boudin
 - 5 :** Arêches pour partie – La Serraz – Les Carroz – Le Planay.

Le développement des résidences principales en extension de l'enveloppe urbaine existante est préoccupant sur les Versants du Soleil au Nord-Est du hameau de Beaufort et au sud du hameau. De même, le constat d'une surconsommation foncière au dépend du cadre de vie

⁵⁰ Avec en moyenne 2,2 personnes par logements (phénomène de décohabitation nationale).

de la commune et des activités économiques de la commune (agriculture par exemple) est aussi à prendre en considération. Ce phénomène est principalement marqué sur le secteur Sud et Ouest d'Arêches. On le retrouve, plus faiblement, sur le secteur Est et Nord d'Arêches par le développement mal-maîtrisé des résidences secondaires.

Cette analyse met en exergue le développement différencié des villages de Beaufort et d'Arêches. Le premier envers la vie permanente et le second affirmant au cours des décennies sa spécialisation en matière de tourisme.

Formes urbaines bâties:

« *L'architecture traditionnelle, de forme préalpine (maison massive regroupant originellement l'étable, la grange et l'habitation, toits à double pans, matériaux spécifiques...)* » prédomine sur l'ensemble du territoire communal, « *renforçant la perception d'une identité locale*⁵¹ ».

Le patrimoine architectural est une force du Beaufortain. **La cohérence et l'identité bâtie est un élément phare qu'il convient de préserver pour la promotion touristique** et la qualité du paysage urbain de la commune. Les toitures en couverture bois et ancelle sont typiques à Beaufort. Elles peuvent endosse deux fonctions selon leur pente : l'accumulation ou le dégagement de la neige. A Beaufort, il s'agit plutôt de la première option.⁵²

Résidences principales : prédominance de la maison individuelle.

Résidences secondaires ou occasionnelles : les chalets, granges et fermes laissent place peu à peu au cours du temps avec le développement touristique nécessitant de l'hébergement en période hivernale aux appartements et formes d'habitat collectif. Ces logements représentent actuellement plus de la moitié du parc. Bien que ces formes étaient déjà présentes en part moindre dans le territoire pour répondre aux exigences des grands chantiers des années 1970, aujourd'hui leur part représente 57% du parc.

Le logement saisonnier : L'évaluation de la population saisonnière est difficile à apprécier du fait de la multiplicité des contrats utilisés par les employeurs, de la diversité des emplois fournis et du manque de statistiques au niveau communal. Cependant une étude menée par la CCI consiste à évaluer les besoins et les attentes des entreprises dans le domaine du logement du personnel saisonnier dans le département. Elle a permis de mettre en relief que:

- 70% des saisonniers sont domiciliés en dehors du département,
- les entreprises connaissent des difficultés de recrutement en partie à cause des difficultés de logement,
- et les entreprises sont prêtes à s'engager financièrement pour améliorer la situation actuelle.

La situation du massif du Beaufortain est particulière par rapport aux autres massifs savoyards. En effet il y a peu de périodes creuses dans l'année. Sur Arêches-Beaufort,

⁵¹ FOURNY Marie-Christine, *La dynamique du développement local*, 1989, p.26

⁵² CAUE Savoie, *Les granges en Pays de Savoie, Bien les connaître pour mieux les restaurer*, 2006, 39 p., p.28.

l'offre en emplois saisonniers n'est pas très importante car pourvue par la population locale. D'après des estimations menées avec l'Association d'Animation du Beaufortain (AAB), le nombre d'emplois saisonniers est évalué à 1000 sur le canton de Beaufort.

Les ZAC : les 3 Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) sur la commune sont :

- la ZAC du centre de Beaufort créée en 1994 visant la restructuration du centre avec la construction de logements « permanents » sous la forme de logements sociaux et en accession ainsi que des commerces et des équipements publics
- la ZAC du Planay créée en 1987 et destinée aux logements permanents et touristiques ainsi qu'aux commerces, services et équipements sportifs au pied des remontées mécaniques du Planay. (pas entièrement réalisée pour cause de risques)
- Et la ZAC de la Chaudanne à Arêches.



Localisation des lotissements.
Source : Geoportail -
Traitement : Epode

Les lotissements : Parallèlement, des lotissements se sont construits ces dernières années, soulignant le développement de l'habitat pavillonnaire.

Au total 40 lots ont été comptabilisés, dont des disponibles actuellement, dans 4 lotissements au sein du territoire communal ces treize dernières années.

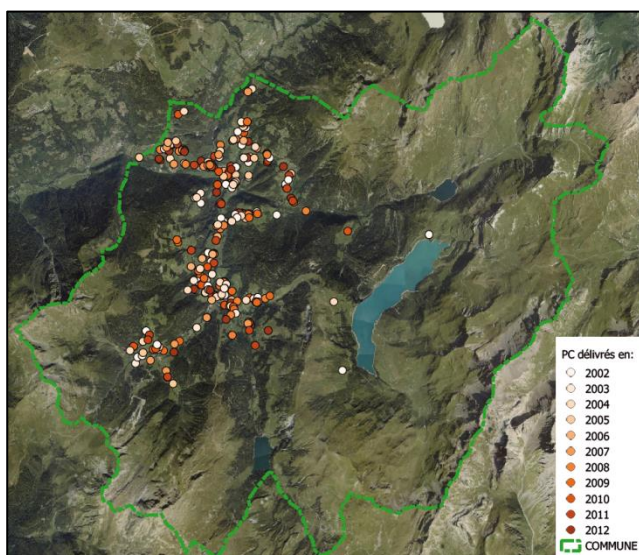
Une préoccupation sera donc porter quant à l'expansion de la tâche urbaine par le développement de l'habitat pavillonnaire mettant en danger les paysages naturels, agricoles et forestiers de la commune. Un autre enjeu consiste à préserver les formes d'habitat traditionnel, collectives ou individuelles tout en maintenant une cohérence architecturale propre aux différents hameaux. La question de la saisonnalité soulève la difficulté de maîtrise des « lits froids⁵³» et de la volonté d'optimiser les logements disponibles offerts à la population permanente comme saisonnière.

Optimisation progressive de la ressource foncière :

Sur la dernière décennie, le registre des Permis de Construire (PC) de la commune fait apparaître un rythme moyen de construction d'environ 35 PC par an soit 351 PC délivrés entre 2002 et 2012 dont :

- 123 pour des constructions nouvelles soit environ 35%. Cela représente 1/3 des PC délivrés sur secteur de Beaufort et la quasi-totalité pour Arêches. En fond de vallon, les permis pour les nouvelles constructions sont localisés dans les opérations d'aménagement d'ensemble alors que sur les coteaux on note une plus grande dilution des constructions, réalisées au «coup par coup» ;

⁵³ Certains propriétaires laissent leur logement secondaire inoccupé pendant certaines périodes de l'année, notamment l'été. La quantification des lits froids est une notion difficile à appréhender tant les systèmes de recensement ne peuvent quantifier à juste titre le nombre de logements que cela concerne. La commune a ainsi du mal à maîtriser et optimiser son parc puisqu'une partie appartient au privé.



Localisation des Permis de Construire, Source :
Geoportail - Traitement : Epode, SL.

- 153 pour des travaux d'aménagements sur constructions existantes par densification, rénovation ou extension soit environ 45%. Ici, tous les hameaux et groupes d'habitation sont concernés ;

- et enfin 75 à destination d'équipement ou d'aménagements divers (garage, abri, ...) soit environ 20%.

La logique d'urbanisation récente n'apparaît pas à l'échelon communal puisque les PC se localisent dans la partie déjà urbanisée. Toutefois, les zooms sur les différents secteurs permettront de comprendre la logique.

La question de la surface et de la typologie d'espace consommé se pose lorsque l'on aborde celle des constructions nouvelles. En effet, des questionnements sont ainsi soulevés quant à l'usage du reste d'un tènement utilisé en partie par de l'habitat nouveau. Une partie est remise en location mais une autre devient du pré sans exploitation donc il s'agit ici d'une perte considérable pour l'activité agricole.

Selon les estimations communales, la somme des superficies réellement urbanisées serait de 6,3 hectares mais celle perdue pour le domaine agricole sont difficilement quantifiable. Pourtant, les travaux de réhabilitation et de réaménagement sur constructions existantes ont permis de créer près de 2,1 hectares de surface habitable. Ce chiffre met en exergue l'intérêt de la mise en valeur du patrimoine bâti et les difficultés d'acquisition de terrains nus tant en négociation qu'en coût.

De manière générale, les travaux sur l'existant se font au sein du village dans la partie ancienne et dans les hameaux. Des outils tels que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) permettent une aide financière d'Arlysère pour réhabiliter le parc ancien et ainsi optimiser la ressource foncière disponible. Ces aides n'ont cependant été que très peu utilisées par la commune (3 demandes en 2013).

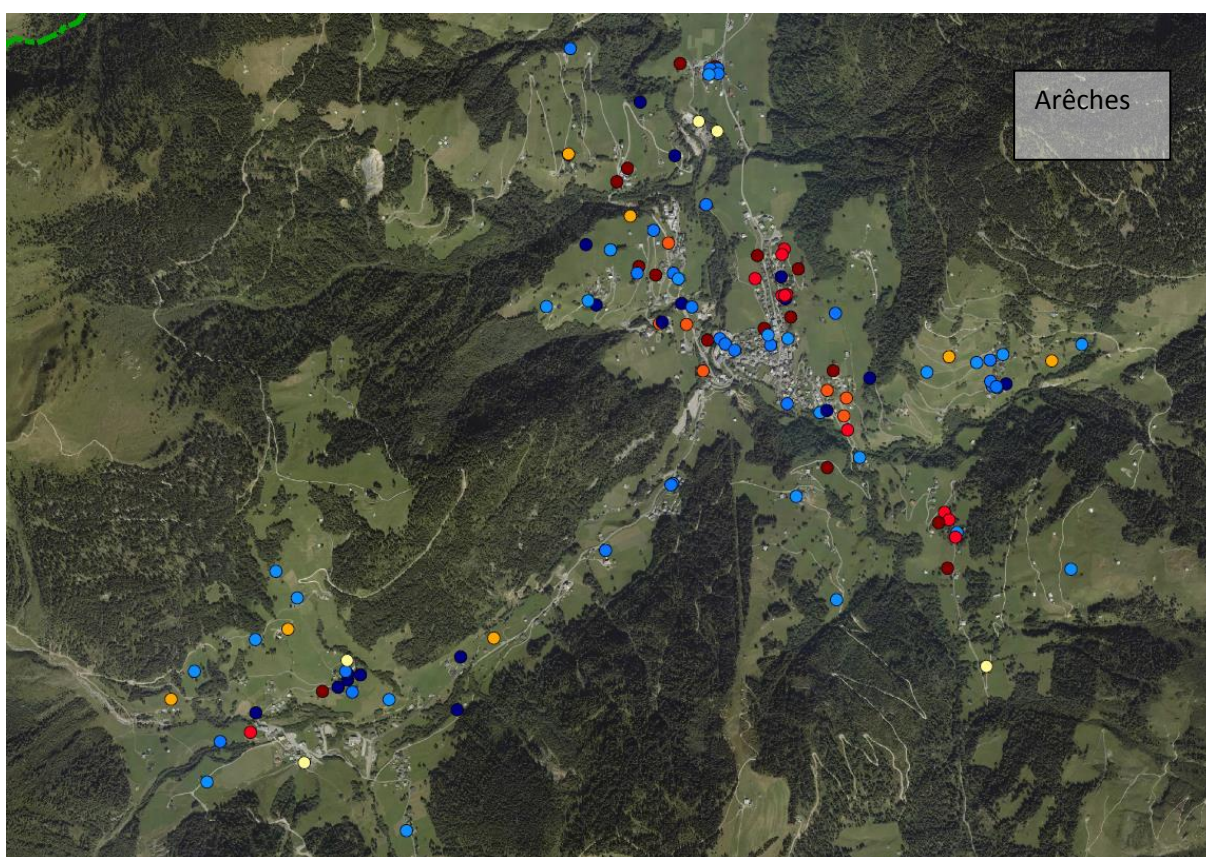
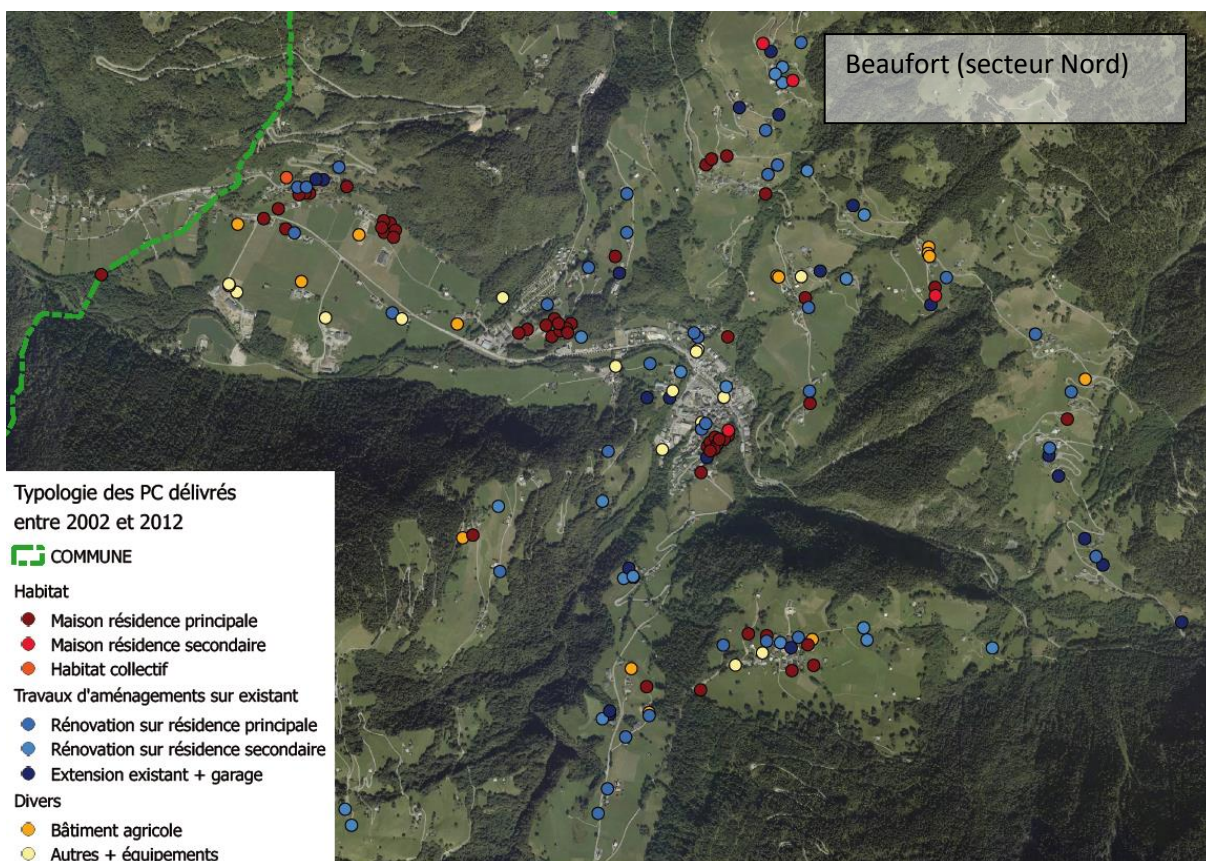
A l'échelle du secteur de Beaufort, on note une dilution de l'urbanisation autour des villages, hameaux et groupes d'habitations. Les secteurs d'urbanisation organisée que sont les trois lotissements accueillent principalement les constructions nouvelles. Ainsi, la consommation d'espaces, de cette dernière décennie concernant le hameau de Beaufort, s'est réalisée vers les Versants du Soleil au Nord-Est et dans les secteurs d'entrée de ville principalement, dont l'entrée Nord-Ouest et l'habitat pavillonnaire au Sud qui étendent la tâche bâtie.

Le constat est similaire pour le secteur d'Arêches. L'étalement urbain en continuité du village et vers le Planay est marqué. Malgré la moitié des PC destinés à la réhabilitation ou travaux sur l'existant, les constructions nouvelles aux trois portes d'entrée du village étendent la tâche urbaine.

Connaître les demandes et besoins de la population (personnes âgées, jeunes, familles...) permettrait de mieux adapter l'offre en logements en conséquence. Ainsi, corrélérer l'offre en logement avec la typologie de population souhaitée est à envisager. Une action en termes de diversification du parc de logements aurait pour enjeu de répondre aux évolutions de la population et à l'ensemble du parcours résidentiel.

Des réflexions sont soulevées quant au positionnement de la commune sur sa politique de logements en vue de l'élaboration de son projet communal. Il est question d'opter soit pour une concentration de l'habitat au niveau des bourgs principaux, soit de penser à une répartition de l'habitat autour des différents hameaux de la commune.

Beaufort : demain ? La démarche prospective par *scenarii* de développement. Application au village-station de Beaufort : entre identité et tourisme.



Permis de construire délivrés entre 2002 et 2012 par typologie et par localisation pour les deux villages principaux
 Traitement : EPODE.

- II. Identité autour du « tourisme » et de la « culture » :

1) Le tourisme : seul vecteur de développement?

Le contexte socio-professionnel :

La population active a évolué. Plusieurs constats sont alors à noter : baisse relative du chômage des jeunes, augmentation du travail des femmes dû à la tertiarisation du marché de l'emploi, augmentation importante des retraités et pré-retraites, part des agriculteurs exploitants et des personnes sans activité ont diminué ...

L'Indicateur de Concentration d'Emploi⁵⁴ élevé met en avant le dynamisme économique de la commune. Toutefois, près de 30% des salariés ne travaillent pas sur le territoire communal, ayant pour conséquence des mouvements pendulaires importants au profit de la voiture vers le bassin d'emploi d'Albertville.

Des tendances socio-professionnelles se maintiennent toutefois comme la pluriactivité, représentative des communes touristiques. La double activité⁵⁵ est une caractéristique banalisée à Beaufort. La saisonnalité est donc un élément influant l'économie communale.

L'environnement économique du Beaufortain et de l'Arrondissement d'Albertville :

A une échelle large, Beaufort fait partie du bassin économique d'Albertville - Tarentaise – Vanoise. L'économie de l'arrondissement d'Albertville repose sur des activités très diversifiées que l'on retrouve à l'échelon communal : tourisme, agriculture, industrie, ... Son assise territoriale recouvre les massifs du Beaufortain, du Val d'Arly et de la Tarentaise.

Le territoire demeure historiquement industriel et les différents établissements se sont répartis à proximité des sources d'énergie, telles que l'hydro-électricité. Le bassin économique actuel comporte de nombreuses entreprises construites autour de la spécificité dite "montagne". Pourtant, les activités touristiques estivales restent importantes, en passant par le thermalisme aux activités plus sportives.

Le SCoT Arlysère préconise le maintien de la diversité des emplois et la création d'emplois dans les domaines d'innovation tels que l'éco construction ou les services aux personnes. La répartition des différentes zones d'activités d'Arlysère est détaillée selon l'orientation de développement. Ainsi en compléments des zones d'activités existantes (commerciales, artisanales et industrielles) sur le territoire communal, Beaufort peut envisager de nouveaux aménagements à hauteur de 6 ha maximum. Ces espaces d'activités entreront dans la

⁵⁴ L'ICE correspond au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone (INSEE).

⁵⁵ Actifs ayant deux emplois dans deux communes distinctes.

trame intercommunale comme des espaces de proximité à vocation mixte (industries-artisanat ou artisanat-commerce).⁵⁶

Des activités économiques tournées vers la spécialité « montagne », la valorisation des ressources et des savoir-faire locaux :

Le développement du tourisme et de l'habitat s'accompagne de la création d'emplois dans le secteur de la construction et de l'artisanat du bâtiment. L'activité agricole, quant à elle, continue de subir de nombreuses pressions et perd des emplois suivant le modèle général. Toutefois, la spécialisation communale autour de la production de qualité permet le maintien de ce domaine d'activité. Ainsi, la pérennisation de l'agriculture et de l'activité touristique locale permet à la commune de rester générateur d'emplois. En effet, **le dynamisme économique de la commune se base principalement sur l'activité touristique et les secteurs d'activités qui en découlent : promotion du cadre de vie par « l'animation » (tourisme de randonnées, sportif, de loisirs, station de ski,...), promotion des produits du terroir et des savoir-faire locaux (produits agricoles labellisés, gastronomie locale, artisanat...) et du caractère patrimonial (qualité architecturale des granges, fermes rurales de montagne, bâti typique et traditionnel du Beaufortain, ...). Les services, équipements, hébergements, restaurations et activités dépendent de la pérennisation et du développement du tourisme locale, qui se distingue des grosses stations de sports d'hiver par son cachet et son image tournés vers « l'authentique » et le « familial ».**

Ainsi, la part des services a presque doublé en 30 ans et représente en 2010, plus de 70% du marché de l'emploi. Ce secteur d'activité économique. Cependant, on note que le passé économique lié à l'industrie perdure avec une part de 12% de ce domaine d'activité en termes d'emploi.

	Agriculture	Industrie	Construction	Services (marchands et non marchands)
1982	24,5%	18,4%	11,8%	45,3 %
1990	14,9%	17,9%	4,3%	63%
1999	11,6%	10,7%	7,7%	70%
2010	6,9%	11,7%	10,1%	71,2%

Emplois par secteur d'activité. Source : INSEE

Les secteurs du commerce et de l'artisanat bénéficient d'un marché captif de par la situation géographique de la vallée du Beaufortain relativement enclavée, privilégiant une consommation locale des biens et services pour subvenir aux besoins de la population permanente. Cet aspect peut également être bénéfique pour la valorisation des ressources et des savoir-faire locaux.

La répartition des différents établissements met en avant la différence de vocation entre :

- **Beaufort** : « Pôle de commerces et de services de la vallée » qui concentre la plupart des commerces d'alimentation et de détail, les entreprises du bâtiment et de l'automobile.

⁵⁶ Beaufort joue le rôle de pôle-relai économique de l'Arrondissement d'Albertville comme Flumet. (Annexe 3)

- **Arêches** : « Pôle à vocation touristique affirmé » qui concentre la plupart des magasins de sports et les hôtels-restaurants.
- **Les hameaux** : Ils comptent quelques artisans et établissements à caractère touristique.

Ainsi, l'activité économique de la commune profite de la richesse des ressources locales de son territoire : valorisation des espaces forestiers par l'usage de la ressource « bois » dans l'éco-construction et dans les chaufferies-bois, grands alpages utiles pour la production agricole de qualité, cadre de vie comme « bien commun » à promouvoir pour le tourisme local de loisirs et de divertissement, ressource « or blanc » et spécificité « montagne » pour le dynamisme économique, gastronomie locale proposées dans les restaurants, etc.

Le tourisme : vecteur principal de développement

« Le Beaufortain possède deux vocations économiques complémentaires : l'élevage et la production agro-alimentaire d'une part, le **tourisme hivernal** d'autre part.⁵⁷ ». Ces deux visages que l'on retrouve à l'échelle communale tendent à être renforcés par le tourisme estival et la valorisation des ressources (forestières notamment).

« Le **poids du tourisme dans l'économie de la commune s'estime à 70 %**⁵⁸ ». Ce secteur concerne plus de 500 professionnels en hiver et 300 en été. A ce titre, le tourisme est donc le principal vecteur de développement. L'enjeu dans la valorisation des sites est donc primordial puisqu'ils sont à la base de l'économie et de la richesse de la commune. Beaufort est en effet une commune-station relativement attractive de par son domaine skiable conséquent tourné vers le « familial » et « l'authentique ».

2) Le tourisme « culturel » :

Quelle image touristique renvoie la commune de Beaufort actuellement ?

Arêches-Beaufort est un village-station plus qu'une station-village. Elle diffère de beaucoup d'autres puisqu'elle s'insère dans une histoire longue et est relativement bien intégrée à son milieu, contrairement à d'autres stations, créées *ex-nihilo* ou qui se juxtaposent à un village déjà existant sans réellement connexion. Elle ne présente pas les mêmes caractéristiques, les mêmes attentes que les « grosses industries du ski⁵⁹ » telles que Les Arcs, la Plagne, Courchevel ou les stations de taille moyenne telles que Valmorel... On pourrait rapprocher la petite station-village d'Arêches-Beaufort de Peisey-Nancroix dans le sens où la culture locale, le patrimoine, l'identité et la promotion de l'authenticité sont des critères primordiaux pour ces deux stations. La renommée de la station d'Arêches se doit

⁵⁷ GONTCHAROFF Georges, *Dix territoires d'hier et d'aujourd'hui, pour mieux comprendre le développement local*, Revue territoires « Adels », 2005, 744 p., p.41.

⁵⁸ ASADAC, Diagnostic touristique, Commune de Beaufort, 2013, 45 p.

⁵⁹ GOASDUFF Yannick, *Tourisme doux : L'avenir des stations de sports d'hiver et d'été en Savoie ? Cas de 6 stations de Tarentaise et du Beaufortain*, Mémoire UPMF-IUG, 1997, 111 p., p.73.

principalement à la fameuses *Pierra Monta Tivoly*, « *l'une des plus grandes courses de Ski Alpinisme du monde*⁶⁰ ».

La potentialité d'accueil dans les petites stations est plus faible. En effet, à Valmorel la quasi-totalité du parc est en location pour les trois quarts à La Plagne et seulement un quart à Arêches-Beaufort. Ce phénomène dénote la position prégnante de Beaufort pour la sphère « non-marchande » et a prépondérance d'une clientèle fidèle qui se renouvelle peu en comparaison des plus grosses stations comme celles de la Tarentaise. Ainsi, l'image renvoyée est donc celle d'une commune d'une richesse paysagère indéniable dotée d'une station-village traditionnelle.

« L'animation » comme liant et outil de promotion du tourisme de « l'authentique » ?

« *L'impossibilité d'imaginer un modèle unique de développement* » résulte, selon Hugues VARINE, du caractère en constante dynamique et mutations d'un territoire donné. **Ainsi, un projet doit, pour être efficace et durable, savoir puiser du « poids de l'histoire et de la diversité des lieux**⁶¹ ».

Les activités et les évènements proposés aux habitants se diversifient. La promotion de l'animation passe également par le volet associatif. « Territoire d'Avenir » encourage l'interaction station/village, la valorisation des savoir-faire locaux et la modernisation de l'outil de production notamment envers l'artisanat et le commerce. L'association animation du Beaufortain (AAB) est également motrice en matière d'animation.

L'animation dans le Beaufortain est donc un savant compromis entre le maintien des particularismes des communes et les logiques d'actions supra-communales. En effet, les stratégies de développement dans le Beaufortain ont fait leur preuve. Les rivalités et concurrences dans ce territoire de vie sont négligeables et l'engagement de qualité des acteurs démontrent que cette échelle peut être pertinente pour l'efficacité d'une gouvernance locale. **L'animation a toujours puisé à Beaufort ses « ressources dans la population et dans la culture vivante du territoire**⁶² ».

3) Du tourisme « ski » au tourisme « doux » et de bien-être :

« **Labellisée station verte et propice au ressourcement**, Arêches Beaufort est une station village de sports d'hiver localisée dans le massif du Beaufortain, entre le Val d'Arly et la Tarentaise⁶³. »

En effet Beaufort se pare de nombreux labels en tout genre : ski « Famille Plus », « station verte », « AOP et AOC Le Beaufort », « villes et villages fleuris », etc.

⁶⁰ GOASDUFF Yannick, *Tourisme doux*, 1997, p.70.

⁶¹ GONTCHAROFF Georges, *Dix territoires d'hier et d'aujourd'hui*, 2005, p..42.

⁶² GONTCHAROFF Georges, *Dix territoires d'hier et d'aujourd'hui*, 2005, p..45.

⁶³ ASADAC, *Diagnostic touristique*, Commune de Beaufort, 2013, p.1.

L'évolution des pratiques et des désirs des « touristes » :

« *L'évolution actuelle des pratiques de loisirs de la population, à la recherche de plus en plus d'authenticité et de découverte du milieu d'accueil par la pratique d'activités sportives ou contemplatives [...]* » (GOASDUFF Y., 1997) remet en cause la vocation première que l'on donnait aux villages-station telle qu'Arêches-Beaufort. En effet, la commune a pourtant une fréquentation touristique importante mais l'ASADAC pointe, à juste titre, que cette dernière ne sait pas capter judicieusement ce dynamisme en valorisant toutes ses ressources. La **prédominance d'un tourisme « non-marchand »** est une cause majeure de la fragilité de la sphère économique sur la commune. La seconde attention devra être portée quant à la prise en compte des nouvelles pratiques et désirs de la population permanente et saisonnière pour développer les offres touristiques en conséquence. Cette adéquation entre demande et offre est nécessaire autant pour promouvoir l'image de Beaufort à l'avenir que pour pérenniser le développement communal dans une logique de durabilité de l'économie, du social et de l'environnement dans le respect du développement durable.

Le tourisme hivernal s'engage vers une diversification des activités proposées et vers une connexion des deux domaines skiabiles :

La connexion des deux domaines skiabiles est inévitable pour créer du lien et une cohérence au sein de la commune. Cela passe par une connexion piétonne en pied de station entre Arêches et Le Planay mais également par une connexion « neige » en haut de domaine skiable pour permettre de conforter les pôles existants et de valoriser l'ensemble du potentiel « neige » de la commune. La diversification du domaine est déjà en marche, proposant des catégories alternative au « tout ski » (raquettes, glisse, luge,...) et des offres « hors glisse et hors neige » (sorties découverte de paysages et de sentiers en hiver,). Cependant, les activités festives et événementielles de nuit ou envers la jeunesse tend à être un frein au développement touristique. De plus, la promotion « marchande » et « commerciale » est encore très limitée dans la commune qui a du mal à capter les passants et touristes de courte durée alors que ceux-ci représentent une part relativement importante.

Le tourisme estival à Beaufort existe-t-il ?

« *La saison estivale n'a qu'un intérêt économique marginal⁶⁴* ». En effet, la fréquentation est moindre en été. S'ajoute à cela, les activités estivales sont pour la plus part « non-commerciales » (ballades, randonnées, VTT, visites du patrimoine,).

Vers un tourisme de « 4 saisons » prenant en compte la dimension marchande, la valorisation du « bien-être » et des savoir-faire locaux:

Les deux secteurs de l'actuel domaine skiable sont constitués de deux « massifs » (Cuvy-Le Grand Mont et Planay). Le tourisme reste le principal moteur de l'activité économique de la commune au vu des chiffres d'affaires qu'il génère. Au-delà des aléas de fréquentation, la faible productivité du secteur locatif permet à peine aux activités de loisirs, ainsi qu'à l'hôtellerie restauration de se maintenir. Pourtant, la commune pourrait pérenniser son activité touristique en proposant des offres qui couvrent l'ensemble de l'année : développement de l'offre nautique, qualité d'une offre « non-marchande » à penser pour qu'elle soit bénéfique à la commune, ...

⁶⁴ GOASDUFF Yannick, *Tourisme doux*, 1997, p.95.

Ainsi, l'ASADAC retranscrit bien les enjeux auxquels la commune doit faire face pour la durabilité de son activité touristique. « **La commune doit aujourd'hui réussir à structurer son offre, qui est parfaitement adaptée aux évolutions sociétales de la demande :**

- **maximiser le potentiel des équipements existants, y compris situés sur les communes voisines ;**
- **améliorer les liaisons entre les deux secteurs du domaine skiable et l'accès au départ du télésiège du Grand Mont**
- **mettre en place un plan de transport : organiser la circulation des populations touristiques et locales (signalétique, parkings, cheminements doux, ...) tout en limitant l'impact visuel des voitures ;**
- **rendre le tourisme visible dans le PLU**
- **travailler sur une logique de pôles en leur attribuant des vocations et des rythmes différents ;**
- **développer des espaces d'expériences en exploitant les sites ayant de faibles servitudes et proches des habitations ;**
- **anticiper et gérer les conflits d'usage en inscrivant les pratiques dans les documents d'urbanisme.**
- **intégrer et faciliter les grandes orientations du Schéma local de développement touristique.**
- **protéger le patrimoine bâti et naturel ;**
- **permettre la réalisation de logements touristiques pertinents au regard du positionnement, de l'organisation spatiale et de la restructuration du domaine skiable. »⁶⁵**

4) L'agro-tourisme traditionnel d'alpages

Un dynamisme agricole tourné vers la production de qualité :



L'agriculture façonne les paysages. La commune portant le nom du fameux fromage AOC et AOP⁶⁶ « Beaufort », on ne peut nier l'influence du domaine agricole dans la construction des paysages et de l'identité communale. Le « *Prince des gruyères*⁶⁷ » pour maintenir son label et sa qualité nécessite une assise foncière conséquente. En effet, la

⁶⁵ ASADAC, *Diagnostic touristique*, Commune de Beaufort, 2013, p.1.

⁶⁶ Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. Appellation d'Origine Protégée (AOP) est l'équivalent européen de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne (Site du gouvernement).

⁶⁷ Appellation donnée originellement par Brillat-Savarin.

production de ce fromage exige de grands espaces ouverts d'un seul tenant, d'où l'utilité de pallier le morcellement des espaces agricoles. La spécificité agricole de Beaufort appelle donc à la préservation des espaces d'alpages, utiles également pour l'élevage des vaches tarines, bétail qui requiert un niveau de qualité pour soutenir sa réputation. Ainsi, le tiers de la superficie de la commune est dédié à l'activité agricole dont la moitié constitue des espaces de grands alpages.

Les multiples acteurs de l'économie agricole :

Un quart des entreprises de la commune sont destinées à l'agriculture, pourtant ce secteur d'activité emploie de moins en moins d'actifs à Beaufort (7% environ).

La production agricole principale reste l'élevage. Ainsi, des inquiétudes sont à relever concernant la qualité de la biodiversité, l'eau, la qualité des sols et le paysage. La répartition et la présence de l'eau dans les alpages est une question importante. Les filières laitière (dont une partie destinée à la fromagerie) et maraichère sont présentes également.

De nombreux partenaires et acteurs du secteur agricole participent à la pérennisation de ce domaine d'activités. On citera notamment le Groupement Intercommunal de Développement Agricole (GIDA), la Coopérative d'Utilisation de Matériel en Commun (CUMA), les Abattoirs du Beaufortain, la Coopérative laitière, le Syndicat du Beaufort, la Société d'Economie Alpestre (SEA), la Chambre d'agriculture, la Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA), la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV), la Société d'Aménagement Foncier et Etablissement Rural (SAFER)

De la valorisation des ressources locales au « circuit-court »:

La valorisation de la qualité des produits agricoles se traduit par les nombreux labels dont bénéficie le territoire et qui lui confèrent un rayonnement européen. Ces labels, tels que « Savoie Mont-Blanc », apportent une visibilité en termes d'identité agricole et montagnarde de Beaufort.

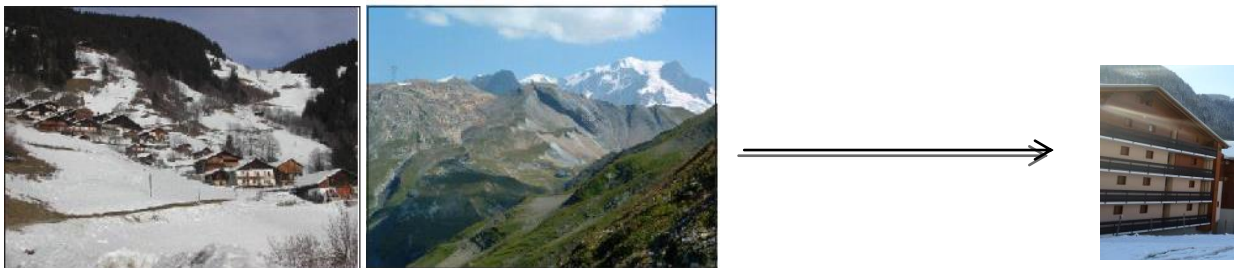
En effet, le fromage Beaufort se décline en 3 spécificités : le Beaufort hiver, le Beaufort été et le Beaufort chalet d'alpage. De par l'étiquetage en AOC et AOP, le fromage Beaufort est donc soumis à un cahier des charges très strict dans sa forme et ses usages de production (vaches tarines, qualité du produit, espaces ouverts d'alpages conséquents, ...). Ce label s'impose sur une zone comprenant les 3 grandes vallées de l'est du département savoyard que sont le Beaufortain, la Maurienne et la Tarentaise ainsi, qu'une partie du Val d'Arly. Elle concerne 110 communes.

La commune comportent également des produits « Indications Géographiques Protégés » (IGP) : l'Emmental de Savoie, l'Emmental français Est-Central, le Gruyère, la Tomme de Savoie et les Pommes et poires de Savoie. Les points de vente des producteurs locaux passent par le marché couvert du hameau de Beaufort (marché principal de la Place Frison-Roche) et par celui d'Arêches. La capacité est de 35 emplacements de vente. Ces rendez-vous réguliers permettent la visibilité du domaine agricole de la commune et le maintien d'un dynamisme, propice au bon développement communal.

- III. Conflits d'usages/ complémentarités. Des spécificités locales comme atouts à magnifier ?

1) Conflits d'usages : illustrations des « dangers » de la poursuite des tendances actuelles :

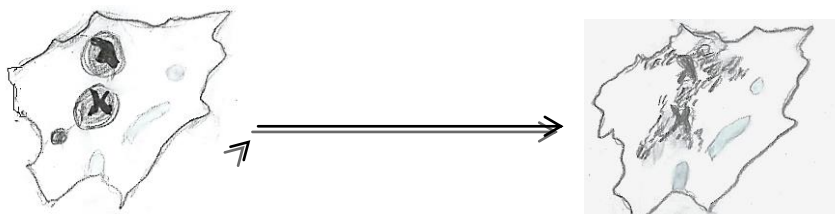
Les risques de standardisation de l'architecture, de perte d'identité patrimoniale et de baisse de la qualité des paysages :



Le « *laisser-faire*⁶⁸ » met en danger les paysages bâtis, urbains et naturels de caractère faisant la richesse du patrimoine communal et son identité.

Ce scénario laisse le développement des formes d'habitat comme les pastiches ou le nouveau bâti en rupture de type lotissement mettant en péril l'identité des villages et hameaux. L'étalement du bâti soulève la question des espaces ouverts et naturels, des vues et de la définition des espaces.

La perte des centralités dominantes et question de l'appréciation des lieux de vie :



Centralités (spécialisation)

Habitat dispersé : Cohérence ? Patrimoine ? Identité ?

La hiérarchie et la structure urbaine de la commune risque d'être difficilement lisible, l'habitat prenant une place non-maîtrisée et n'ayant aucune logique d'adéquation avec les équipements et services.

⁶⁸ Voir *scenario 0* (Chapitre 3, II.)

Le développement de la tâche urbaine:

Le développement de la tâche urbaine à partir des hameaux, villages et groupements d'habitations déjà existants entraîne une extension de l'enveloppe urbaine (notamment sur les Versants du Soleil et par les résidences secondaires du secteur d'Arêches).



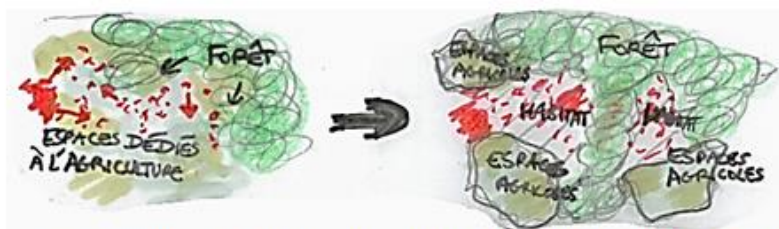
Risque d'étalement de l'urbanisation sur les espaces de coteau et mitage par le développement de l'habitat dispersé :

Le mitage des espaces de coteau et d'alpages par le développement de l'urbanisation pourrait s'accroître en cas de non-maîtrise.



Morcellement des espaces agricoles et forestiers et pression foncière sur ces espaces :

L'urbanisation se développant, le risque est au morcellement des espaces agricoles. Cette dérive met en danger l'AOC du fromage Beaufort qui a besoin d'un foncier conséquent et « sans rupture » (d'un seul tenant) pour pérenniser la qualité de sa production. L'autre possible tendance qui accentuerait d'avantage les pressions sur les espaces agricoles serait l'expansion de la forêt.



Les dangers liés à la dispersion de l'habitat

Morcellement des espaces agricoles à moyen terme par l'expansion de la forêt et de l'urbanisation

Les déplacements essentiellement « voiture » et le manque de sécurisation des modes « doux » :

Les déplacements des modes doux restent dangereux et les aménagements qui leur sont dédiés inadaptés ou peu nombreux. Les principaux espaces de partage sont routiers et la qualité des espaces de vie peut donc être en danger. Les traversées des deux villages principaux ne permettent pas une appréciation des déplacements des piétons et des cyclistes. Cela pose également la question de la perméabilité des déplacements, de la place des usagers hors ceux véhiculés, de l'accès aux commerces et aux lieux de vie...



« Effet-barrière » de la traversée d'Arêches

Les limites liées à la question de la maîtrise foncière :

La maîtrise foncière s'analyse en grande partie par un inventaire des parcelles étant de propriétés communales comparé à celle qui sont du ressort d'acquéreurs privés. La maîtrise foncière est primordiale comme outil de planification et ne peut être négligée dans les phases de réflexions amont pour entrevoir les limites de l'aboutissement, de la réalisation et

de la fiabilité entre le concept de projet communal et son application sur le territoire. Le degré de liberté et de faisabilité du projet communal sont donc fortement impactés par le degré de maîtrise foncière qui induit une échelle d'actions possibles, des indicateurs et des orientations à prendre en compte dans les phases amont.

Toutefois, on remarque que la commune de Beaufort est propriétaire de nombreuses parcelles. Or, ces tènements sont principalement des alpages et des propriétés forestières. Ainsi, il convient de relativiser la maîtrise foncière de la commune qui est forte sur ses espaces « naturels et agro-silvo-pastoraux » mais plus mitigée concernant ses espaces urbains et bâtis.

2) Les complémentarités, force de la commune :

Les interactions dites « horizontales », entre thématiques, telles que agriculture-urbanisation, environnement-agriculture, trafic-qualité des espaces, climat-tourisme, tourisme-environnement, ..., **induisent inéluctablement des pressions diverses de tout ordre notamment sur la ressource foncière disponible** pour subvenir et pérenniser toutes les facettes nécessaires à la durabilité et l'identité communale.

Toutefois, on convient que ces interactions à l'échelon de Beaufort sont relativement complémentaires malgré « des risques » qui se dessinent depuis les dernières décennies comme notamment l'expansion du pavillonnaire qui dénature le paysage urbain typique et l'architecture traditionnelle faisant la force des hameaux d'Arêches et de Beaufort.

L'anthropisation d'un territoire engendre des impacts certains. Ainsi, une maîtrise pour concilier ces domaines d'activités **permet à la commune de tirer les bénéfices de ces richesses et diversités culturelles qui font toute sa valeur.**

En effet, l'agriculture, le patrimoine et le cadre de vie, si conciliés de manière efficace, peuvent porter ses fruits à l'activité touristique. A contrario, le tourisme peut apporter un dynamisme et une valeur d'ajout à la magnificence des savoir-faire et traditions locales qui, sans ce tourisme, seraient ramenés à la banalité, dans le sens de vie quotidienne, du lieu en question.

De même, la petite station des domaines skiabiles, en cours de liaison, d'Arêches et du Planay, est d'une taille et d'une typologie qui favorise son caractère et sa spécificité en tant que « valeur humaine », « valeur de nature », « valeur de tourisme doux et de villégiature », etc.

Par ailleurs, la valorisation et le maintien des entités patrimoniales qu'elles soient aussi bien bâties, naturelles, agraires ou autres, participent au tourisme et inversement. Les mutuels enrichissements de la qualité des lieux peuvent être entendus de la sorte et il conviendra à la commune de Beaufort à l'avenir de savoir bénéficier judicieusement de toute sa palette de caractéristiques intrinsèques pour construire un projet durable sur le moyen et long terme.

BEAUFORT : DEMAIN ? VERS LA CREATION DU PROJET COMMUNAL

ETUDE DE CAS : Beaufort

I.

L'approche par
scenarii : une
aide à la
décision ?

II.

Beaufort : demain ?
Identification de
devenirs possibles et
indicateurs d'évaluation.

III.

Gouvernance
locale : de
l'anticipation au
positionnement
vers l'élaboration
du PADD.

I. L'approche par *scenarii* : une aide à la décision ?

1) Révéler les spécificités locales en configurant des enjeux principaux :

Le diagnostic territorial sur l'étude de cas de Beaufort révèle les tendances actuelles et passées du territoire communal. L'utilité de comprendre ces grandes tendances passe par le positionnement de la commune par rapport à son devenir. En effet, la commune est confrontée à des choix quant à l'orientation qu'elle donnera à son développement futur. Poursuivra-t-elle les tendances actuelles révélées ? Quelle importance donne-t-elle à son dynamisme économique porté sur un tourisme non-marchand basé sur des ressources qu'il convient de pérenniser ? Comment structure-t-elle son territoire aujourd'hui polarisé/spécialisé et pourtant éclaté dans un territoire vaste ? Quelle identité urbaine, économique et sociétale souhaite-t-elle renvoyer à l'avenir ? Comment pérenniser à la fois la vie ruro-montagnarde autour d'une population permanente et de pratiques « 4 saisons » et dans un autre temps développer un dynamisme économique autour du « tourisme du bien-être et de l'authenticité du cadre de vie » tourné vers des pratiques saisonnières ?

L'enjeu du développement durable est de savoir concilier les différentes sphères utiles à la pérennisation de la vie de la commune, du milieu dans lequel elle s'insère et la viabilité de l'économie dont elle dépend. En cela, le milieu rural de montagne est d'autant plus propice à la gouvernance locale, à la possibilité de s'approprier le projet et de comprendre les changements liés au milieu naturel. Les communes touristiques implantées dans ce genre de milieu comme c'est le cas pour Beaufort entendent d'autant mieux l'imbrication complexe et les logiques touristiques, humaines, environnementales, urbaines... Les acteurs de Beaufort sont sensibilisés à leur milieu puisque de la complémentarité des particularités locales dépend « la valeur » de la commune. Savoir jouer des richesses, de la diversité et de la complexité des paysages urbains/naturels, des enjeux de populations saisonnières/permanentes, des interactions agriculture/urbanisation/patrimoine est une clé pour la réussite du développement communal en évitant ainsi « le laisser-faire » et la poursuite des tendances induisant des pressions et des conflits d'usages. Le principe de ruralité montagnarde, base du tourisme de villégiature, se traduit sur le territoire communal par une urbanisation traditionnelle dispersée produisant des formes urbaines particulières dont la maîtrise dans son développement est nécessaire.

Les thématiques d'entrées du tableau multicritères viennent retranscrire les grandes tendances que les élus locaux, par la suite, choisiront soit d'accentuer, soit de limiter selon si l'on considère qu'elles soient positives ou négatives, majoritaires et identitaires ou minoritaire et limitées pour l'élaboration de l'image et du projet de la commune. Il convient en quelque sorte de dresser un bilan de ce qui sera utile pour le développement futur de Beaufort et la maîtrise que l'on donnera par l'établissement de choix d'orientation de développement et d'évolution, ainsi que par le positionnement quant aux thématiques: structure urbaine, déplacements internes et accessibilités, promotion de l'identité de la commune, ...

Ainsi, les thématiques et tendances révélées dans le diagnostic, reflet du palimpseste territorial de l'actuel Beaufort, seront l'appui des *scenarii* de développement et des outils prospectifs utilisés lors du lancement de la phase PADD pour la commune de Beaufort.

2) Réaliser des *scenarii* pour aider à la décision et à la configuration du projet communal :

La réalisation de *scenarii* a pour but d'aider le positionnement des élus locaux quant à leur projet communal à moyen terme. Il convient donc de comprendre qu'il ne s'agit pas de devenirs potentiels mais bien plus de support de réflexions dans une dynamique actuelle. D'autres prospectives auraient été possibles et le choix par scénarii a été opté pour sa valeur qualitative en tant que base de débat sur le devenir de la commune. Cet outil est complété par d'autres : « nuages de mots » à hiérarchiser, questionnaire sur la vision des élus sur leur territoire et sur l'intercommunalité, etc.

Les *scenarii* servent de transition entre des enjeux identifiés par des études réalisées à la traduction des volontés communales en un PADD cohérent, efficace, contextualisé, territorialisé et partagé par les acteurs. Le PADD est le reflet d'une décision politique et d'une gouvernance locale appropriée.

II. Beaufort, demain ? Identification de devenirs possibles et indicateurs d'évaluation.

Les outils utilisés lors de la phase d'anticipation du potentiel développement de Beaufort démontrent que pour l'appropriation du projet communal par les élus et pour une fiabilité plus stricte envers les volontés communales, les acteurs du territoire se devaient de mener une réflexion sur plusieurs devenirs possibles de la commune pour ne pas se restreindre à une vision simplifiée, unique et faussée de l'avenir de leur territoire.

Ainsi, il a été réalisé dans le cas d'études de Beaufort plusieurs scénarii qui configurent « des possibles » de développement de la commune. Ils ne sont bien évidemment pas exhaustifs et plusieurs autres *scenarii* auraient pu voir le jour mais grâce à un travail en amont de cette phase d'anticipation, le champ des possibles sur l'horizon du moyen terme de la commune de Beaufort a donc été restreint par choix de développement et par enjeux qui révéleraient au mieux les spécificités locales du territoire en question. La phase antérieure a notamment permis de sélectionner des enjeux territorialisés et des tendances contextualisées pour la traduction de visions différentes de l'évolution potentielle du territoire communal. Cette approche prospective par scénarii est très utilisée et appréciée dans le cas d'une gouvernance locale de petite commune rural de comme c'est le cas pour Beaufort. En effet, cette étape est importante lors des réflexions sur les phases prospectives par les acteurs territoriaux dans l'élaboration de projets contextualisés, appropriés, communs mais surtout et avant tout pour la durabilité du projet communal. Cette phase est plus que complexe puisqu'elle nécessite tout d'abord une base solide sur des études réalisées autour de thématiques diverses (environnementales, agricoles, démographiques, économiques, identitaires, ...). De plus il faut comprendre que ces thématiques sont en interactions entre elles. Un jeu de conflits-concurrences-complémentarités se met alors en place notamment lorsque l'on aborde la ressource foncière, si précieuse pour le bon déroulement d'un projet.

La phase amont permettait d'établir un état des lieux complet et de diagnostiquer de manière efficace les enjeux, atouts, spécificités, problèmes et entrées thématiques liés au territoire. Cette étape ne constitue en aucun cas un inventaire fastidieux et inapplicable au territoire mais se doit d'être le fruit de relevés empiriques, d'études minutieuses et d'enquêtes territorialisées. Cette phase est primordiale. Elle sera l'appui des visions prospectives et ainsi de la création des scénarii qui par la suite orientera l'élaboration finale vers un projet communal débattu, réfléchi, abouti, durable et partagé.

Plusieurs thématiques interagissent donc sur un territoire. De plus, la question de l'intensité avec laquelle chacune de ces entrées spécifiques s'exprime sur le territoire communal révèle l'identité propre de la commune et préfigure les orientations qu'il conviendra de prendre en compte lors des projections par des scénarii. La considération d'une ou de plusieurs entrées, l'intensité avec laquelle elles s'expriment, les impacts induits sont autant d'indicateurs qui permettent l'analyse du potentiel de chaque scénario et ainsi amener à un choix réfléchi et illustré.

La démarche prospective sur la commune de Beaufort a été abordée sous des approches diverses en utilisant de multiples outils : scénarii de développements possibles, questionnaire aux élus en vue de susciter le débat, co-réflexion sur les entrées principales et domaines à prendre en compte pour le projet (nuage de mots-clés), etc.

Ces divers outils vont être exposés et analysés.

1) L'outil « questionnaire »⁶⁹ et « nuage de mots »⁷⁰ pour accompagner la démarche :

Le questionnaire avait pour but d'apporter des éléments confortant la démarche prospective par *scenarii* de développement. Il a été transmis en amont du travail par *scenarii* aux élus de manière à ce qu'ils répondent anonymement, se positionnent quant à la vision qu'ils ont de leur territoire et réfléchissent à la manière dont ils souhaitent cadrer le développement de la commune à l'avenir. Le questionnaire type établi est exposé dans les annexes de ce présent travail.

2) L'outil « *scenario* » comme support central de réflexion :

Démarche et intérêt:

Sur la base d'un diagnostic réalisé au préalable et exposé à la commune, un travail de réflexion autour de possibles devenirs de la commune pourra servir de support à la prochaine étape de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce diagnostic souligne les tendances passées et actuelles des différentes thématiques qui incombent au territoire de Beaufort aussi bien en matière d'optimisation de la ressource foncière, de développement de l'urbanisation, la préservation de la richesse des paysages, les modalités de déplacements, la qualité de vie urbaine, etc.

L'étape d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est primordiale pour la commune. Il s'agit pour cette collectivité de mettre en avant son projet dans un horizon à moyen terme. La réflexion en amont que la commune engage permet l'anticipation sur le développement de son territoire et l'oriente selon les volontés, les choix retenus et le cadre réglementaire dont elle dépend.

Le travail par scénarii permet d'être un support utile d'aide à la formulation du choix de projet retenu par la commune de Beaufort et de son positionnement par rapport à son devenir.

⁶⁹ Voir Annexe 5.

⁷⁰ Voir Annexe 5.

Les trois *scenarii* retenus et les variantes:

En cela, trois *scenarii* principaux et 2 variantes ont été esquissés. Ils ne sont bien évidemment pas exhaustifs et ne présupposent pas de pouvoir être le plus fidèle possible à un devenir possible. En effet, il ne s'agira pas d'opter pour un scénario parmi d'autres mais de comprendre les logiques de causalité, les possibles maîtrises et outils offerts aux élus. Il importera plutôt de tirer des enjeux, des conclusions et des orientations de chacun des *scenarii* et ainsi pour la commune de créer son propre projet territorialisé, partagé et approprié.

Voici les principales lignes conductrices qui ont été à la base de la constitution de ces *scenarii* :

Le **scénario 0 et sa variante 0 bis** sont synonymes de « **laisser-faire** » et équivalent donc à la poursuite des tendances actuelles révélées dans le diagnostic territorial de Beaufort.

Le **scénario 1** montre la possibilité d'**équilibre** dans le développement des hameaux et villages de la commune. Ainsi, il s'agit du scénario de la **multipolarité**.

Le **scénario 2 et sa variante 2 bis** montrent le renforcement d'une **polarisation double ou triple avec des spécialisations et fonctions complémentaires** attribuées à chacun des pôles de la commune. Ces pôles préexistent déjà mais ce scénario conviendrait donc en leur renforcement.

✓ « L'inacceptable » et « l'esquisse d'une maîtrise»:

Scénario 0 = au fil de l'eau / laisser faire :



On le nomme le « **scénario de l'inacceptable** »(DATAR). Il s'agit de la situation à laquelle la commune pourrait se trouver confronter dans le cas d'un manque de contrôle et de maîtrise par la commune de son développement. Ainsi, le scénario suivant est celui vers lequel tend la commune **si les tendances actuelles identifiées se poursuivent voire s'accroissent sans prise en main et anticipation** de Beaufort sur son devenir par la mise en place d'une démarche prospective de réflexion. Le scénario « au fil de l'eau » est donc celui du « laisser faire », celui du manque de positionnement, d'orientations et de choix par les acteurs du territoire.

❖ **ACCENTUATION DES TENDANCES ACTUELLES :**

✓ **Caractéristiques identitaires et richesse des paysages :**

Risque de standardisation de l'architecture, perte d'identité patrimoniale et baisse de la qualité des paysages

Problèmes de coût du foncier haut (avec une population vieillissante, des résidences secondaires vides une partie de l'année) et pression sur les Versant du Soleil par le développement d'une urbanisation consommatrice d'espaces

Développement de la tâche urbaine : partie Nord-Est (Versant du Soleil) + des résidences secondaires (secteur d'Arêches) + Risque d'étalement de l'urbanisation sur les espaces de coteau et mitage par le développement de l'habitat dispersé

Morcellement des espaces agricoles et forestiers et pression foncière sur ces espaces + expansion de la forêt au dépend des espaces agricoles (Mise en danger de l'AOC)

✓ **Mutations socio-démographiques et temporalité :**

Risque d'augmentation des lits froids et question de la saisonnalité (quels équipements et services pour la population permanente ?)

✓ **Déplacements et espaces de vie :**

Des déplacements essentiellement voiture et peu de sécurisation des modes doux.

❖ **IMPACTS POTENTIELS EN SURPLUS ET PRESSIONS :**

✓ **Structure urbaine et qualité de vie :**

Perte des centralités dominantes et question de l'appréciation des lieux de vie

Dégradation du cadre de vie

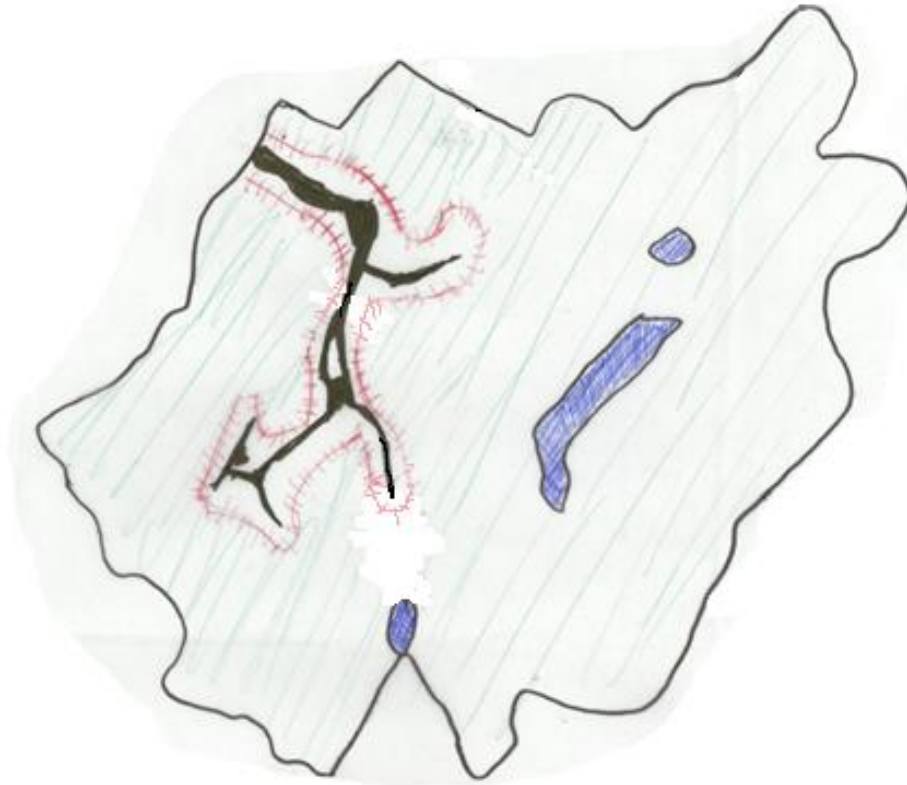
✓ **Complexité des interactions :**

Conflits d'usages entre :

- urbanisation/ activités économiques (agricole, tourisme principalement)
- urbanisation/ qualité du cadre de vie- environnement

Augmentation des pressions des activités économiques sur les ressources (l'eau pour la neige de culture ; l'eau pour la production agricole, l'hébergement et la restauration des touristes, dégradation de l'environnement par le développement touristiques, etc.).

Scénario 0 bis = Développement le long des axes de communication :



Ce scénario est également un scénario **du « laisser-faire » mais à moindre mesure**. Quelques restrictions de l'urbanisation seraient en place et des volontés de contrôle se dessineraient de manière

✓ **Structure urbaine et qualité de vie :**

Densifier et relier les hameaux en long des RD de la plaine de Marcot au Planay

Extension des hameaux secondaires le long des axes de circulation : volonté de rééquilibre des hameaux mais exclusion des hameaux plus éloignés des axes principaux

Limitation de l'urbanisation des hameaux des versants et préservation des grands espaces naturels et agricoles

Liaison urbaine des hameaux : « effet couloir » et problèmes de perméabilités (visuelles, des déplacements, de la faune et de la flore...)

Perte des centralités dominantes et développement continu ne permettant pas des coupures entre hameaux ni des espaces de vie de qualité : « effet traversée » sans arrêt sur la commune.

✓ **Patrimoine, paysages et identité :**

Manque de distinction entre les hameaux : bâti en continu, pas de démarcation des cœurs de villages de chaque hameau

Risque de standardisation de l'architecture et perte d'identité patrimoniale avec un bâti uniquement tourné vers la rue qui n'invite pas à rentrer à l'intérieur des hameaux ni à s'arrêter

✓ **Cadre de vie :**

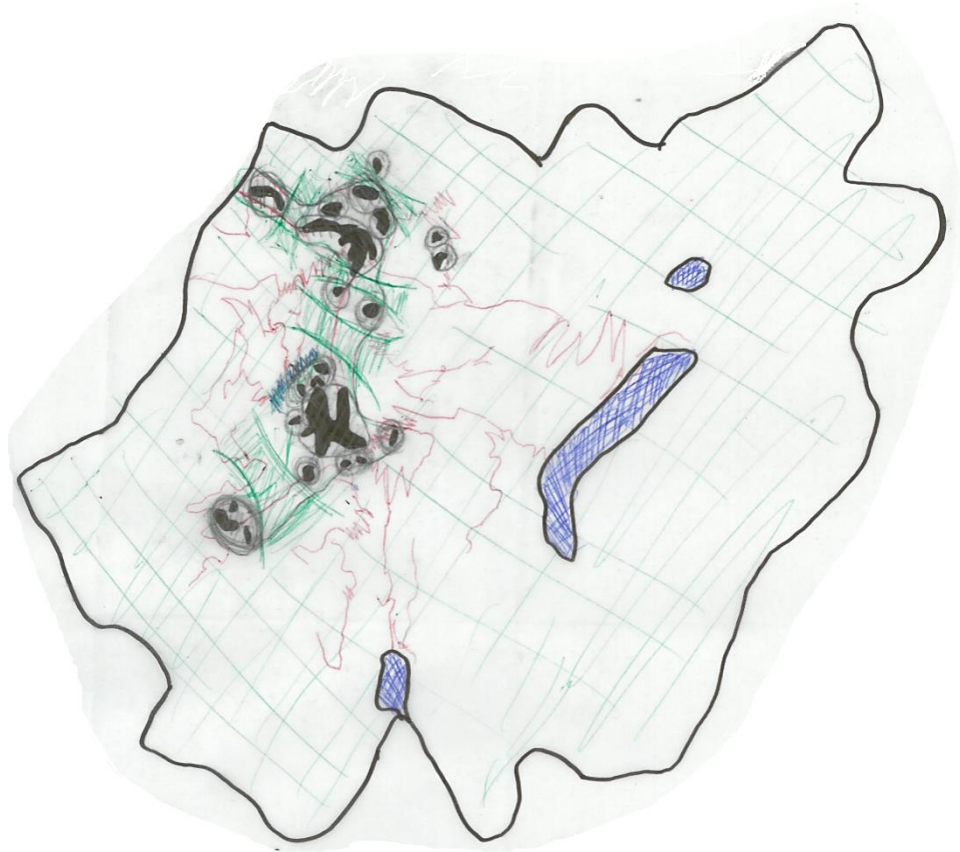
Préservation de coupures entre certains hameaux (ceux en dehors de la traversée) mais difficulté de circulation de la faune et de la flore

✓ **Déplacements :**

Desserte des hameaux facilitée mais traversée dangereuse du fait de « l'effet-couloir » qui n'incite pas à limiter la vitesse ni à prendre conscience de l'urbanisation alentour+ problèmes de sécurité par le privilège laissée à la voiture au détriment des modes doux

✓ « **Le principe d'équilibre** »:

Scénario 1 = Développement simultané des hameaux et villages dans une logique d'équilibre :



Ce scénario met en avant **une logique d'équilibre** par un potentiel développement de manière simultanée des hameaux et villages. Ici, la commune préserve la structure urbaine de **pluralité de centralités et de lieux de vie** pour une desserte plus équitable du territoire communale et la préservation du caractère rurale de montagne.

✓ **Structure urbaine:**

Effet de dissolution des centralités et équilibre des hameaux en développant les hameaux secondaires

Développement contenu et limites à l'urbanisation

Création de plusieurs polarités et possible perte d'identité de la structure existante en 2 centralités et des hameaux agricoles ruraux

Action en faveur de la dissolution du caractère identitaire de la commune autour de ses hameaux et respect de la typologie bâtie patrimoniale de chaque hameau

✓ **Centralités / polarités et qualité de vie:**

Création de nouveaux lieux de vie dans les hameaux secondaires : équipements et services envisageables accessibles aux hameaux secondaires

✓ **Déplacements:**

Rééquilibrage du territoire par un réseau dense de flux structuré et pensé à l'échelle du hameau ainsi que du territoire d'ensemble

Perméabilités piétonnes en cœur de chaque hameau possible et encourageant la vie de hameau tout en conservant les principaux équipements (santé, mairie, école, etc) dans les pôles principaux et donc recours à un réseau hiérarchisé de voirie qui permet leur accès

Réorganisation/ structuration et desserte des hameaux secondaires possibles et mieux définies + Renforcement de la structure viaire étendue

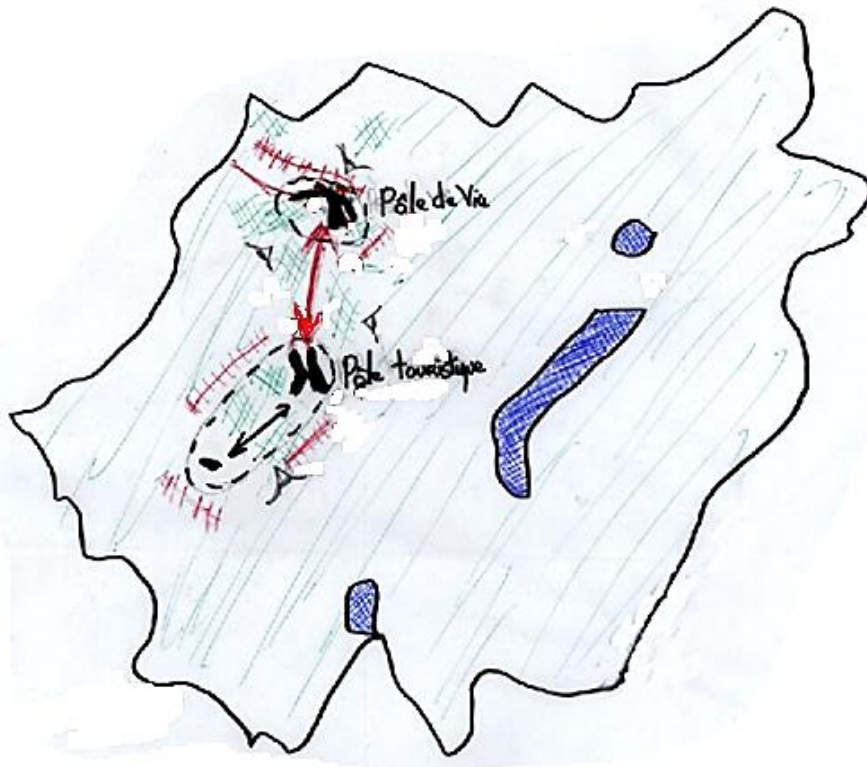
✓ **Qualité du cadre de vie et environnement:**

Préservation de coupures vertes et corridors écologiques entre les hameaux et villages

Préservation possible des espaces de pastoralisme et forestiers par une maîtrise foncière et de l'urbanisation

✓ « La polarité double » et « la polarité triple » :

Scénario 2 = Structuration urbaine autour de la complémentarité Arêches-Beaufort:



Ce scénario vient renforcer la structure urbaine autour **de deux polarités complémentaires** : Arêches (et son domaine skiable) et Beaufort. Cette polarité double induit une maîtrise foncière et un développement contenu des hameaux. Ce scénario met en avant les deux principaux lieux de vie et d'équipements de la commune et tend à renforcer la hiérarchie urbaine existante.

✓ **Structure urbaine:**

Polarité double et spécialisation :

- Beaufort (pôle de vie communal)
- Arêches (pôle touristique) + lien direct avec Le Planay

Renforcement pôle de vie de Beaufort : équipements (prend le rôle de pôle de vie pour la population permanente et Arêches celui de pôle saisonnier avec toutefois une vie de hameau le long de l'année par la diversification des activités estivales et hivernales)

Liaison entre Le Planay et Arêches : création d'une centralité renforcée + Structure Arêches –Le Planay basée sur la complémentarité mais dissolution de la tâche urbaine entre Arêches et Le Planay

Densification et renforcement des centralités existantes pour stopper le mitage et la banalisation des paysages de la commune

Maîtrise foncière en stoppant l'urbanisation des hameaux des versants et en limitant ceux en fond de vallon ou de plaine

✓ **Cadre de vie et richesse des paysages:**

Préservation des espaces et paysages agricoles (coteaux) et forestiers

Cadre de vie préservé et hameaux contenus, délimités

Attention particulière accordée aux ouvertures sur le grand paysage et aux vues +Qualité environnementale à préserver

✓ **Patrimoine, identité et architecture :**

Préservation du patrimoine bâti traditionnel rural de montagne

Préservation des espaces de coteau et renforcement de l'identité agricole et touristique

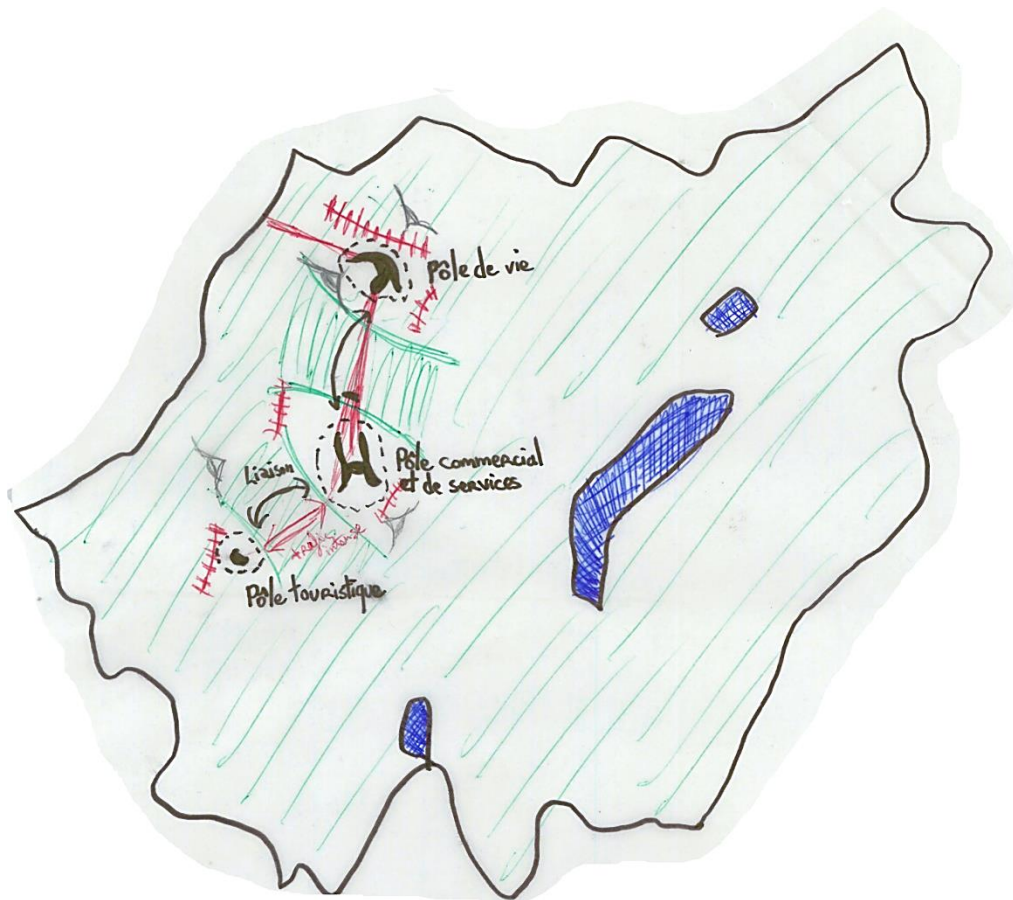
Développement du domaine skiable en lien avec Le Planay et proposition d'une nouvelle offre de logements

Attractivité du village par une offre diversifiée de logements et proximité des équipements touristiques

✓ **Déplacements :**

Liaison entre Le Planay et Arêches : problèmes de stationnement et de circulation du fait de la dissolution de la trame bâtie qui n'invite pas à ralentir mais possibilité de perméabilités piétonnes ou de navettes desservant la traversée entre Arêches et Le Planay pour l'accès à la totalité du pôle saisonnier et au domaine skiable

**Scénario 2 bis = Affirmation de 3 polarités : Beaufort-
Arêches- Le Planay :**



Ce scénario vient affirmer une structure urbaine autour de trois polarités : Beaufort- Arêches- Le Planay. Cette variante du scénario précédent garde une hiérarchie et une structure optant pour le développement urbain contenu et maîtrisé autour de trois pôles restreints dont deux pôles de vie et d'équipements et un pôle plus touristique.

✓ **Structure urbaine :**

Affirmation de 3 polarités et spécialisation :

- Beaufort comme lieu de vie,
- Arêches comme relais de services/ relai commercial en lien avec Le Planay
- et Le Planay comme pôle touristique basé autour du domaine skiable.

3 pôles plus restreints avec un réseau viaire reliant les trois polarités par la traversée principale existante.

✓ **Cadre de vie et richesse des paysages :**

Perméabilités visuelles et lien avec le grand paysage maintenu

Maîtrise de l'urbanisation pour limiter le mitage notamment sur les versants

✓ **Patrimoine, identité et architecture :**

Préservation des formes bâties traditionnelles et stopper la banalisation de l'architecture et des paysages

Préservation de l'identité agricole en stoppant le mitage des coteaux

✓ **Centralités et lieux de vie :**

Promouvoir une offre de logements diversifiés et en adéquation avec les équipements notamment en lien avec le tourisme

✓ **Déplacements :**

Liaison en transport en commun entre les 3 pôles par la traversée principale (bouclage des flux) et offre de stationnements à prévoir en adéquation avec la population saisonnière et permanente (poches de stationnement à prévoir dans les 3 pôles principalement en entrée de ville)

Assurer et apaiser les déplacements notamment entre Arêches et Le Planay et le long des traversées principales+ sécurisation modes doux à prévoir

Les divers *scenarii* ont été abordés sous une approche principalement morphologique en lien avec des thématiques. Des zooms ciblés sur une thématique ou un secteur auraient pu être proposés en complément pour comprendre en quoi chaque levier d'actions enclenché pouvait influencer sur le devenir communal. Certains ont ailleurs été réalisés. Un zoom⁷¹ sectoriel sur les deux hameaux sur la thématique touristique sera synthétiquement retranscrit en annexe, présentant notamment la question des déplacements et de l'organisation des polarités.

En bref, l'approche morphologique, thématique et sectorielle apporte une lisibilité des possibles. Elles questionnent sur la place des centralités dans la commune, sur l'organisation des polarités, sur les logiques identitaires mises en avant et principalement sur la cohérence du projet avec le territoire d'implantation. Ces approches visent à prioriser les actions à entreprendre pour mener à un aménagement efficace et durable du territoire.

3) Evaluer, positionner et catégoriser les *scenarii* :

Une analyse graphique avec explications des effets de chaque *scenario* exposé permet donc de se faire une idée des devenirs possibles sur la commune et de la maîtrise que celle-ci peut avoir pour orienter son développement futur selon un cadre qu'elle aura défini au préalable.

Les indicateurs qui vont être présentés ci-après ont pour but de qualifier les scénarii selon leurs réponses à tel ou tel enjeux et telle ou telle thématique abordée. Il s'agit de catégoriser chaque *scenario* selon son entrée, la prise en compte des problématiques utiles pour le territoire et ses impacts.

Un premier tableau est un tableau d'analyse multicritères⁷². Une couleur est appliquée selon l'impact et la considération d'un critère formulé grâce à la base des enjeux soulignés dans le diagnostic :

- **Vert :** le critère est bien considéré par le *scenario* et un travail est réalisé sur ce point. Ce critère peut devenir un atout phare de la commune grâce à ce scénario et être valorisé.
- **Jaune orangée :** le critère est moyennement pris en compte par le *scenario* en question et des problèmes peuvent donc se dessiner concernant ce critère.
- **Rouge :** le critère est très mal considéré par le *scenario*. Aucun effort n'est réalisé en ce sens ou très peu d'intérêt sont portés sur ce point. Le *scenario* peut donc s'avérer impactant dans ce domaine.

⁷¹ Voir Annexe 6.

⁷² Extraite d'un travail effectué sur la révision du PLU de La Bâthie par EPODE.

Le second tableau présente les entrées possibles d'après chaque *scenario*. Il s'agit d'un tableau d'analyse thématique mettant en exergue le positionnement opté par chacun des *scenarii*.

L'approche multicritère:

		Scenario 0 Laisser faire	Scenario 0 bis Développer le long des axes urbains	Scenario 1 Développer les hameaux de Marcot au Planay	Scenario 2 2 polarités Arêches-Beaufort	Scenario 2 bis 3 polarités Arêches-Beaufort- Le Planay
Potentiel du projet (estimation) + Maîtrise de l'enveloppe urbaine	- consommation foncière possible -densification -ALUR -empreinte de l'urbanisation -maîtrise du foncier et formes urbaines	Tâche urbaine étendue (40 ha de potentiel urbanisable) -densité faible/habitat dispersé -empreinte forte de l'urbanisation avec l'étalement des hameaux -urbanisation éclatée sur le territoire -impact sur le foncier et formes urbaines pavillonnaires dispersées	-définition des limites des hameaux mal-définies et densité faible -enveloppe urbaine continue et problème de limites -étalement le long des axes -formes urbaines peu contenues et maîtrise du foncier faible	-Utilisation de la totalité des dents creuses des hameaux (15 ha en moyenne) -rééquilibrage des hameaux avec extension potentielle des hameaux secondaires : 20 ha -empreinte de l'urbanisation sectorisée -possible développement en extension pavillonnaire -contenance des hameaux	-densité élevée/ réhabilitations. -enveloppe urbaine contenue et délimitée -maîtrise foncière -formes urbaines des deux en hameaux principaux en continuité	-enveloppe urbaine définie et contenue -maîtrise foncière -trois enveloppes bâties qui se dessinent
Adéquation Offre de logements/ équipements	-diversité du parc de logements -formes bâties cohérente et typologie de bâti patrimoine -offre d'équipements suffisante et en adéquation	-offre de logements suffisants -développement des RS et standardisation des formes bâties et perte de la typologie bâtie communale traditionnelle -manque de cohérence -temporalité saisonnière qui pose la question de l'occupation des hameaux le reste de l'année	-formes urbaines traditionnelles des villages en perte - offre de logements et équipements suffisante et adéquate	-formes bâties en cohérence avec l'existant -équipements et logements en adéquation dans les villages	-parc et typologie bâtie en cohérence avec l'existant et diversifiée -adéquation logements/équipements et concentration en deux pôles (rapprochement logements et équipements) - proposition d'une nouvelle offre de logements touristiques	-adéquation logement/équipements
Mobilités	-proximité et desserte Transports -typologie des déplacements -proximité flux et axes -sécurisation et qualité des déplacements	-desserte et proximité des transports -déplacements voiture privilegiée pour accès au lieu de vie et équipements -manque de sécurisation des traversées et de considération des modes doux -déplacements autour de la station dangereux	-proximité des flux et réseau dense -déplacements routiers privilegiés et peu de déplacements des modes doux -déplacements peu sécurisés	-proximité des flux et réseau de dessertes développés - déplacements des modes doux possibles au cœur des hameaux -privilège à la voiture pour les déplacements inter-hameaux	-gestion cohérente des dessertes et des traversées -problèmes de stationnements et d'apaisement des circulations ? -déplacements doux	Enjeux du contournement ou du bouclage et des stationnements : apaisement des circulations : trafic dense notamment entre le Planay et Arêches
Qualité environnementale	-perméabilités et ouvertures des vues et des espaces -structure du grand	-impact sur le mitage des espaces notamment sur le versant du Soleil et les coteaux : espaces agricoles et forestiers	-impact sur l'environnement et peu de perméabilités - peu de perméabilités - perte de structure du grand	-maintien des corridors et coupures vertes entre les hameaux -perméabilité visuelle et	-meilleure définition des espaces -qualité du cadre de vie -structure du grand paysage	-perméabilités maintenues et ouvertures sur le grand paysage conservées -préservation de la richesse

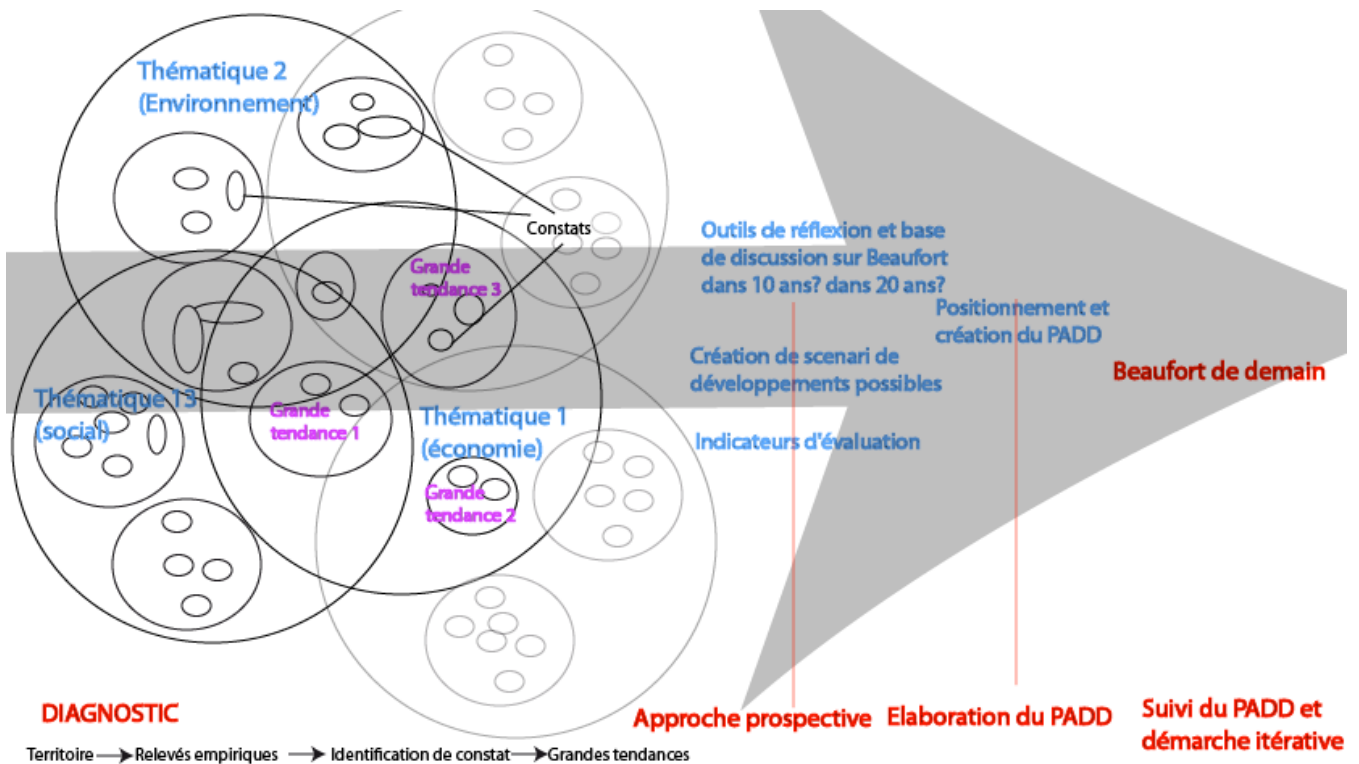
	<p>paysage</p> <ul style="list-style-type: none"> -risques et préservation de la richesse environnementale -qualité du cadre de vie 	<ul style="list-style-type: none"> -perte de structure paysagère et de cohérence -risques accru et richesse environnementale en danger -impact sur le cadre de vie 	<p>paysage</p>	<p>structuration du grand paysage</p> <ul style="list-style-type: none"> -problèmes des risques et préservation de la richesse communale 	<p>préservé</p> <ul style="list-style-type: none"> -formes urbaines cohérentes -perméabilités et ouvertures des vues maintenues Coupures vertes et espaces de biotope maintenus et réaffirmés 	<p>environnementale</p>
<p>Identité communale et cohérence du <i>scenario</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -centralités définies -impact sur les espaces agricoles, forestiers -identité affirmée -cohérence et unité 	<ul style="list-style-type: none"> -quelles centralités ? Problèmes de lisibilité -identité agricole ? mitage des espaces agricoles, forestiers -peu de cohérence et d'unité -Attractivité de la station ? 	<ul style="list-style-type: none"> -perte d'identité des hameaux et de centralités -impact sur les espaces en extension des hameaux -peu de cohérence 	<ul style="list-style-type: none"> -pas de centralités définies -coupure entre les hameaux et lisibilité des hameaux -identité des hameaux communaux ? -pas de hiérarchie entre les espaces et perte de cohérence ? 	<ul style="list-style-type: none"> -identité communale basée sur deux polarités (centralités définies) avec chacune une spécialisation -Beaufort : lieu de vie confirmé -Arêches pôle touristique et commercial affirmé -préservation des coteaux agricoles -penser la saisonnalité et le dynamisme tout le long de l'année (Arêches : vie de hameau) 	<ul style="list-style-type: none"> - trois centralités affirmées avec des spécialisations complémentaires - Beaufort : centre de vie -Arêches : centre commercial Le Planay : centre touristique
<p>Notion d'équilibre</p>	<ul style="list-style-type: none"> -équilibre entre les hameaux -lien des hameaux et des flux -cohérence et limites des hameaux 	<ul style="list-style-type: none"> -vieillesse de la population et perte de populations dans certains hameaux : possible déséquilibre -peu de limites entre les hameaux 	<ul style="list-style-type: none"> - équilibre entre les hameaux mais peu urbanisé peu contenu -lien flux/bâti -peu de limites entre les hameaux et manque de cohérence 	<ul style="list-style-type: none"> -volonté d'équilibrage des hameaux et des flux 	<ul style="list-style-type: none"> -pas d'équilibrage entre les hameaux principaux et secondaires -lien hameaux et dessertes -limites et contenance des deux hameaux principaux 	<ul style="list-style-type: none"> -hiérarchie entre les hameaux principaux et secondaires : pas de logique d'équilibre -lien flux/hameaux -limites des hameaux claires mais difficulté entre celui du Planay et d'Arêches
<p>Maîtrise du foncier</p>	<ul style="list-style-type: none"> -maîtrise de l'implantation et des constructions 	<ul style="list-style-type: none"> -coût du foncier ? -peu de maîtrise 	<ul style="list-style-type: none"> -peu de maîtrise -continuité bâtie des constructions 	<ul style="list-style-type: none"> -maîtrise foncière -constructions réparties dans les hameaux secondaires 	<ul style="list-style-type: none"> -maîtrise du foncier -implantation des constructions en densification et réhab 	<ul style="list-style-type: none"> -maîtrise du foncier et des constructions
<p>Ambiances et qualités</p>	<ul style="list-style-type: none"> -sécurisation des traversées -ambiances urbaines, qualité du cadre de vie et lieux de vie -définition des entités et des espaces urbains (espaces publics, ...) -nuisances 	<ul style="list-style-type: none"> -traversées peu sécurisées -problèmes de nuisances ? -impact sur la qualité du cadre de vie : quel lieu de vie ? 	<ul style="list-style-type: none"> -problème de sécurité des traversées : privilège à la voiture -problèmes de définition et de lisibilité des entités urbaines -peu de lieu de vie possibles 	<ul style="list-style-type: none"> -problèmes de lien inter-hameaux : quelle circulation et stationnements prévus ? -maintien des coupures vertes -qualité des espaces -lieux de vie à l'intérieur de chaque hameau possibles 	<ul style="list-style-type: none"> -sécurisations des traversées -entités urbaines définies, structurée et hiérarchisée sur l'ensemble du territoire communal -lieux de vies regroupés dans les deux hameaux principaux 	<ul style="list-style-type: none"> -Liaison ressenti entre le Planay et Arêches

L'approche par entrée thématique :

Approche par pris en compte des thématiques dans chaque scénario	Scénario 0 Laisser-faire	Scénario 0 bis Développer le long des axes urbains	Scénario 1 Développer les hameaux de Marcot au Planay	Scénario 2 2 polarités Arêches-Beaufort	Scénario 2 bis 3 polarités Arêches-Beaufort- Le Planay
Agriculture : préservation des espaces agricoles, préservation d'une production de qualité			X	X	X
Sentiment d'appartenance à la commune : identité ruro-pastorale, lieux de vie, saisonnalité, ...			X	X	X
Environnement : préservation des corridors, coupures vertes, perméabilités, vues, ...			X	X	X
Urbanisation privilégiée au détriment des espaces agro-forestiers	X	X			
Densification			X		X
Architecture et patrimoine traditionnel			X	X	X
Déplacements doux, transports en commun et sécurisation de la traversée			X	X	X
Dynamisme économique et commercial		X		X	X
Attention particulière pour le tourisme agricole et lié au domaine skiable				X	X
Structure urbaine cohérente avec l'esprit de la commune			X	X	X
Etalement du bâti dans l'enveloppe urbaine définie	X	X		X	
Polarités renforcées				X	X
Dilution des centralités des hameaux (pas de polarité dominante)	X	X	X		
Vie de hameau			X	X	X

- III. Gouvernance locale : de l'anticipation au positionnement vers l'élaboration du PADD.

1) Enjeux du positionnement et de la prospective : bilan



2) Bilan des scenarii et apports pour le PADD

	Scenario 0	Scenario 1	Scenario 2
Tourisme	Non-marchand	Marchand Doux et cadre de vie	Marchand et doux Polarités favorables au tourisme Activités diversifiées : promotion du bien-être, ...
Agriculture	En danger : pression	Circuits courts-proximité	Grands espaces non morcelés-propice
Social	Animation, vie de hameau mais peu de lieu de qualité Population vieillissante	Vie de hameau Rural-montagnard Population vieillissante	Animation, festivités, jeune Population saisonnière et permanente

3) Création d'un *scenario* unique qui orientera le PADD et les OAP pour la création du projet communal futur :

« Il n'est pas possible d'envisager une démarche de développement sans en faire une démarche culturelle⁷³ » dans le Beaufortain, En effet, comme pour l'approche touristique qui a conclu à la nécessité d'étendre les besoins à ceux des nouvelles populations de cultures plus « urbaines » avec des offre de « **bien-être** », et la diversité des activités proposées, le projet communal devra entendre les **nouvelles attentes**.

La préservation des cultures sera importante pour le projet : culture rurale et agricole, culture de la pluriactivité, culture de la vie associative, culture de la participation...

Il s'agit de faire du « *concientiser*⁷⁴ » le territoire, de le magnifier. La morphologie et les leviers d'actions choisis orienteront ainsi le développement.

Faudra-t-il à l'avenir se contenter de proposer des activités touristiques dans le prolongement de l'existant, soit de manière complémentaire, ou engager une nouvelle offre proposant un nouveau souffle et une réelle transition vers une tourisme du « bien-être », de la promotion du « cadre de vie » et de l'alternative à « l'or blanc » ? Au lieu d'organiser « l'après-ski » ou **promouvoir le « 4 saisons »**, ne faudrait-il pas proposer un tourisme durable basé sur le patrimoine, la culture, la gastronomie ou le bien-être face aux nouvelles demandes touristiques en quête de « vrai », « de goût » et « d'authentique » dans une société où tout se globalise?

Au regard de l'analyse et de l'évaluation des *scenarii*, il conviendra aux élus de se positionner. Le projet communal résultera d'un compromis entre les divers *scenarii* exposés pour révéler un seul projet partagé et débattu. On rappelle qu'il ne s'agit pas d'opter pour l'un ou l'autre des « devenir possibles » mais que **de « leur dépouille » naitrait le projet final** par une démarche itérative, d'allers-retours pour autogratiser continuellement le projet et le développement communal par la co-construction entre acteurs du territoire. Cette orientation constituera un horizon vers lequel la commune essaiera de tendre mais non pas atteindre. Cette nuance est très importante à saisir, car la prospective en soit est un travail de longue haleine qui commence bien avant la phase projet et se poursuit bien après. Cette approche ne se termine jamais réellement mais s'auto-construit mutuellement au regard des mutations et des mouvances du territoire. M.ZEPF citait alors « *la transcendance de la responsabilité qui dépasse les limites temporelles du projet établi et qui est ainsi difficile à délimiter* ».

En guise de positionnement et de conclusion, ce présent projet de fin d'études propose en annexe (Annexe 8) un PADD potentiel. Il s'agit d'une esquisse qui ne constitue pas ce que serait le PADD puisqu'il s'élabore dans une démarche plus complexe et nécessite plusieurs acteurs. Cependant, ce possible PADD a son intérêt pour résumer les enjeux et les attentes du territoire à l'avenir.

⁷³ VARINE H.

⁷⁴ FREIRE P.

- CONCLUSION

La démarche prospective⁷⁵ soulève la notion de transcendance et de responsabilité du projet. Un projet pensé à un temps t , basé sur des relevés et études à un temps $t-1$ et t , réalisé à un temps $t+1$ aura des conséquences prévisibles directes et d'autres plus implicites, indirectes sur le moyen et long terme. On ne peut donc proposer un projet de territoire⁷⁶ sans avoir à l'esprit cette vérité fondatrice incombant au territoire dans lequel le futur projet finement réfléchi va s'implanter et changer considérablement son environnement. Ainsi, à moindre mesure, le projet pour être le plus durable possible doit indubitablement se nourrir de la multiplication des temps de réflexions des phases amont jusqu'au suivi de projet dans le long terme par des démarches plurielles d'anticipation, d'approches prospectives, d'allers retours, de concertation, de co-élaboration, d'esquisse de potentiels futurs d'orientations, de positionnement et surtout d'une maîtrise continue du développement ainsi opté.

Des questionnements émergent ainsi. Quelle est la représentativité de l'étude de cas de la commune de Beaufort quant aux autres communes touristiques ou du monde ruromagnard lors de la mise en place d'une démarche prospective de la sorte? Quelle pertinence et limites trouver aux outils utilisés pour décrypter, analyser et orienter le développement de Beaufort ? Sont-ils applicables à d'autres communes ?

L'intérêt, ici, réside bien plus dans la démarche, les supports et les outils que dans leur fondement même. En effet, la démarche générale de cette « boîte à outils » est applicable à un panel varié de communes mais **il s'agit de contextualiser et d'adapter l'approche à chaque territoire pour aider au mieux les acteurs locaux à s'organiser et se positionner quant à leur développement.** Ces outils, malgré leur niveau de détails qui peuvent être très fin pour susciter des réflexions plus profondes envers les acteurs locaux, **ne constituent bien évidemment pas des réponses concrètes à un futur possible mais plutôt une aide continue à la mobilisation de tous les acteurs d'un territoire**, un support de débat et une base quant à l'engagement des acteurs.

L'étude de cas s'est confrontée aux éléments théoriques. Beaufort ne se résume pas à la simple application d'un développement local tourné vers l'animation et le tourisme mais s'appréhende de manière plus complexe. En effet, ses caractéristiques sont communes aux autres villages touristiques de montagne : villages-station et villégiatures principalement. Cependant, cette étude de cas a eu un intérêt dans le sens où il ne s'agissait pas de mettre à jour uniquement des faits locaux mais surtout de **mettre en lumière « leur valeur en tant qu'indicateur de mécanismes⁷⁷ »**. Plus que de comprendre les spécificités d'un territoire, les démarches apportent des **modalités intéressantes d'interventions**, des logiques de causes à effets, d'enjeux contemporains qui ont leur pertinence : optimisation de la

⁷⁵ CNRS, Direction Régionale de l'Équipement-Languedoc-Roussillon, *Futurs possibles, impacts sur les territoires, Cahier 1- La démarche prospective*, 2006, 28 p.

⁷⁶ CERTU, *Scénarios prospectifs urbains*, Tome 1 et 2, Rapports d'étude, 2000, 94 p.

⁷⁷ GONTCHAROFF Georges, *Dix territoires d'hier et d'aujourd'hui, pour mieux comprendre le développement local*, Revue territoires « Adels », 2005, 744 p.30.

ressource foncière, polarisation ou principe d'équilibre, outils et démarche, choix et positionnement...

Chaque territoire est « un organisme vivant, mouvant et dynamique » en constante évolution. Il s'agit donc d'appréhender efficacement les dynamiques plutôt que de comprendre les particularités à un instant donné. Savoir capter les flux et comprendre les interactions d'un lieu avec un autre ou d'un système envers un autre, telle est la base d'une démarche prospective. Par la suite, l'anticipation, les choix et l'identification de devenir possibles selon des leviers d'actions potentiels orienteront les réflexions. **La démarche prospective n'engage en effet qu'un compromis, qu'un positionnement final, reflète des réflexions continues et permanentes entre les divers acteurs d'un territoire pour aboutir à des choix partagés, débattus, cohérents et durables.**

Pour Beaufort, cela signifie se positionner **quant à son identité agro-touristique ainsi que sur la typologie donnée au développement de ce secteur d'activité central pour la commune.** Il convient également de conforter une structure urbaine autour de polarités, déjà affirmées, pour valoriser l'offre touristique d'une part et d'autre part de préserver la qualité des grands paysages naturels, du cadre de vie et des spécificités environnementales qui font l'attrait de la commune. L'organisation des déplacements apparaît alors nécessaire dans une logique de promotion des mobilités douces et alternatives dans un milieu rural et montagnard de grandes distances dominé par le recours à la « voiture individuelle ». La qualité de vie est une pièce maîtresse qui incombe autant à la population permanente qu'aux touristes. Connecter un réseau d'espaces publics et de lieux de rencontres, proposer des circuits gastronomiques ou patrimoniaux, conforter les activités de « bien-être » et de « nature », telles sont les nouvelles demandes et objectifs auxquels pourraient répondre le futur projet communal de Beaufort à moyen terme.

Quel sera donc « Beaufort : 2030 » ? « Beaufort : 2050 » ? Quelle image de Beaufort souhaite-t-on renvoyer à l'avenir ? Malgré son enneigement exceptionnel et bénéfique pour une station de cette altitude, la commune ne devrait-elle pas déjà amorcer « l'après-neige » du changement climatique en cours qui fait déjà soucis à certaines stations en recourant à des méthodes drastiques pour ne pas baisser leur fréquentation hivernale ?

- BIBLIOGRAPHIE

Lois nationales:

- ✓ Loi Montagne du 9 Janvier 1985
- ✓ Loi ENE
- ✓ Charte NATURA 2000
- ✓ Lois Grenelle
- ✓ Loi SRU
- ✓ Loi ALUR

Documents d'urbanisme :

Documents supra-communaux et de portée supérieure :

- ✓ La Directive Territoriale Aménagement et de Développement Durable Alpes du Nord
- ✓ Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Arlysère : Diagnostic-PADD-DOO
- ✓ Le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes du Beaufortain (Confluences)

Documents communaux et diagnostic d'appui :

- ✓ Le PLU de Beaufort (actuel)
- ✓ Diagnostic agricole
- ✓ ASADAC, *Diagnostic touristique*, Commune de Beaufort, 2013, 45 p.

Ouvrages, parutions et plaquettes :

- ✓ DATAR, *Quelle France rurale pour 2020*, « La documentation Française », 2003, 64p.
- ✓ CERTU, *Ecoquartiers en milieu rural ? Aménager durablement les petites communes*, Collection Dossiers, 2011, 209 p.
- ✓ CHALAS Yves, *La ville nature*.

- ✓ HERCE Steve, *Le PLU*, Editions « Le Moniteur », 2011, 344 p.
- ✓ CERTU, *Scénarios prospectifs urbains, Tome 1 : Eléments pour la construction de scénarios : grilles d' hypothèses et méthode de construction*, Rapports d'étude, 2000, 94 p.
- ✓ CERTU, *Scénarios prospectifs urbains, Tome 2 : Fiches de lecture-scénarios*, Rapports d'étude, 2000, 76 p.
- ✓ CNRS, Direction Régionale de l'Equipement-Languedoc-Roussillon, *Futurs possibles, impacts sur les territoires, Cahier 1- La démarche prospective*, 2006, 28 p.
- ✓ CAUE Savoie, *Les granges en Pays de Savoie, Bien les connaître pour mieux les restaurer*, 2006, 39 p.
- ✓ PARET B., *Le Grand Mont d'Arêches, « Ski Sports d'hiver »*, 1934, pp.117-122.

Mémoires et thèses :

- ✓ FOURNY Marie-Christine, *La dynamique du développement local, Construction et évolution d'un pays en Zone de Montagne. Le cas du Beaufortain*, Thèse de doctorat, Université Joseph-Fourier Grenoble 1, 1989, 564p.
- ✓ MATTEUDI Emmanuel, *L'enfance de la montagne, Structures familiales, capacité d'entreprendre et développement touristique* thèse UPMF Grenoble II, 1992, 409 p.
- ✓ MATTEUDI Emmanuel, PERRET Jacques, *La pluriactivité en Savoie : Les combinaisons d'activités des agriculteurs, des commerçants et artisans, et des professions libérales : rapport de synthèse*, INERM, 1989, 35p.
- ✓ GOASDUFF Yannick, *Tourisme doux : L'avenir des stations de sports d'hiver et d'été en Savoie ? Cas de 6 stations de Tarentaise et du Beaufortain*, Mémoire UPMF-IUG, 1997, 111 p.

Dictionnaire:

- ✓ CHOAY Françoise, MERLIN Pierre, *Dictionnaire de l'Urbanisme et de l'Aménagement*, Edition «PUF, « Quadrige », 2009.

Sites internet de références :

- ✓ <http://www.insee.fr/>
- ✓ <http://www.gouv.fr>

- ✓ Portail CLAP et GEOCLIP (base INSEE)
- ✓ Site de Geoportail
- ✓ Site de la DATAR
- ✓ Site de la Mairie de Beaufort
- ✓ Site de Confluences (CCB du Beaufortain)
- ✓ Site du PDIPR 73.

- ANNEXES

Table des annexes :

ANNEXE 1 : Plan de situation de la commune

ANNEXE 2 : Portrait photographique de la commune

ANNEXE 3 : Les orientations du SCoT d'Arlysière

ANNEXE 4 : EPODE et Beaufort

ANNEXE 5 : La démarche prospective, en détail, choisie par EPODE: exposition de l'outil « nuage de mots » utilisé et d'un questionnaire divulgué aux élus pour amorcer la phase du PADD de la révision du PLU de Beaufort

ANNEXE 6 : Zooms sur la thématique des déplacements et du tourisme sur les secteurs des deux hameaux principaux : Arêches et Beaufort

ANNEXE 7 : Exemple d'un PADD réalisé (Villard-Sallet)

ANNEXE 8 : Proposition d'un PADD possible pour la commune.

ANNEXE 1 : Plan de situation de la commune :



Localisation de la commune dans son massif, Source : J.WELTERT pour le CG Savoie- Traitement : SL.

ANNEXE 2 : Un bref portrait photographique de la commune :

Portrait agro-touristique :



Portrait du paysage urbain et naturel :



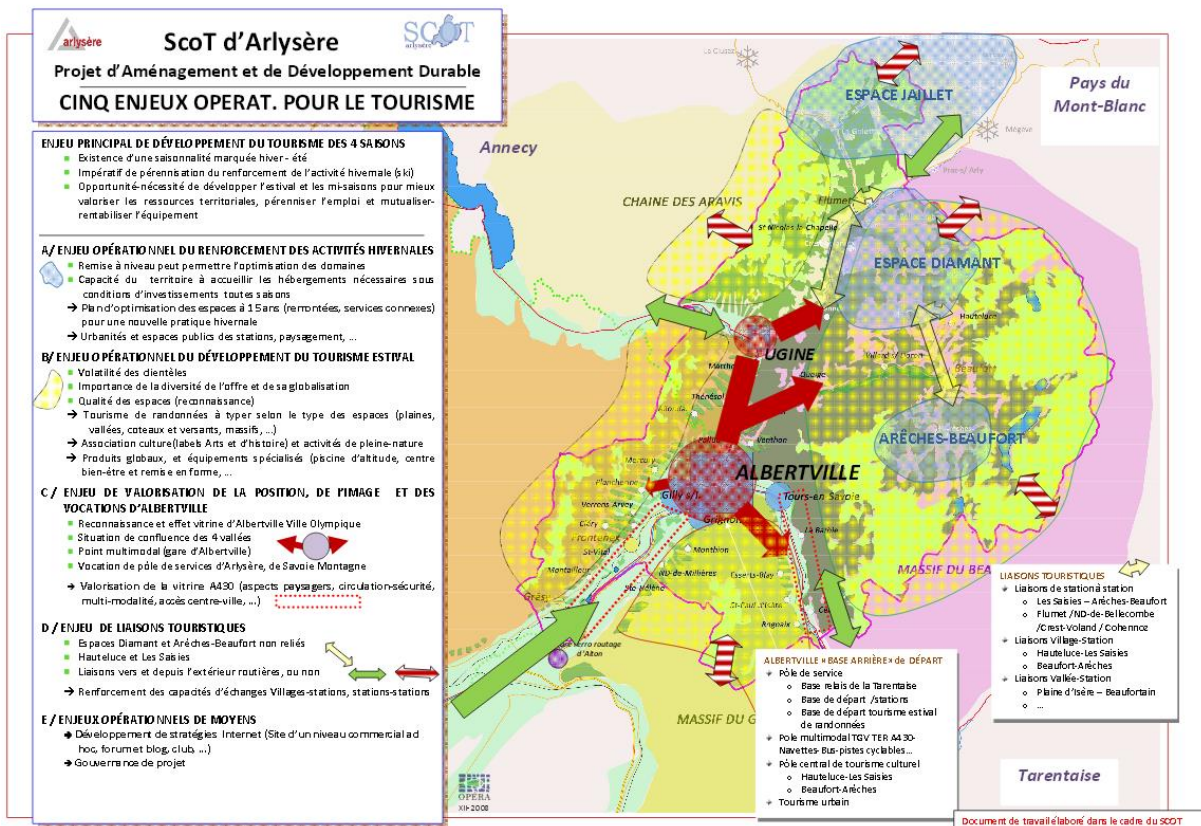
Portrait patrimonial bâti :



Photos réalisées dans le cadre du diagnostic sur la commune de Beaufort en 2013-2014. Source : EPODE.

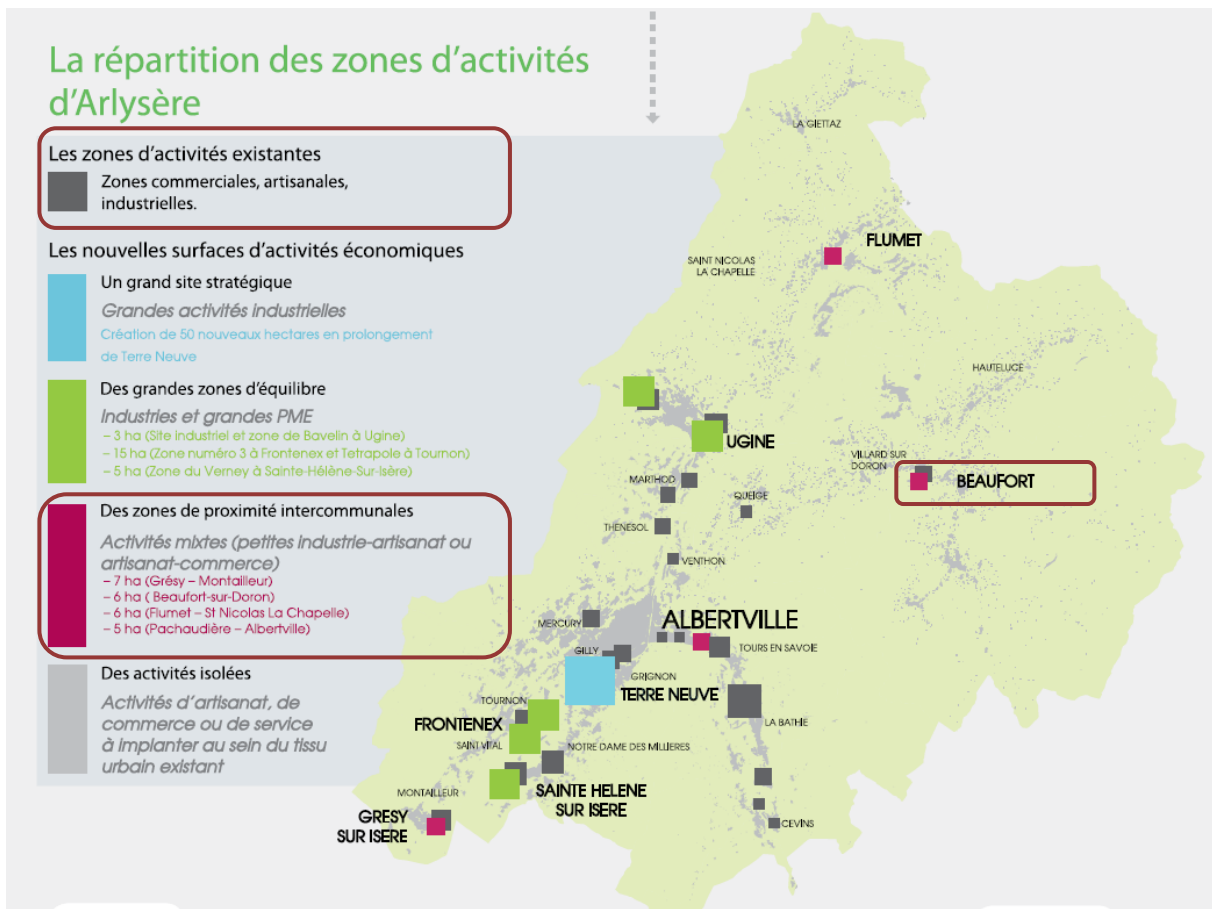
ANNEXE 3 : Les orientations du SCoT d'Arlysière :

Le SCoT Arlysière et son projet pour le développement touristique :



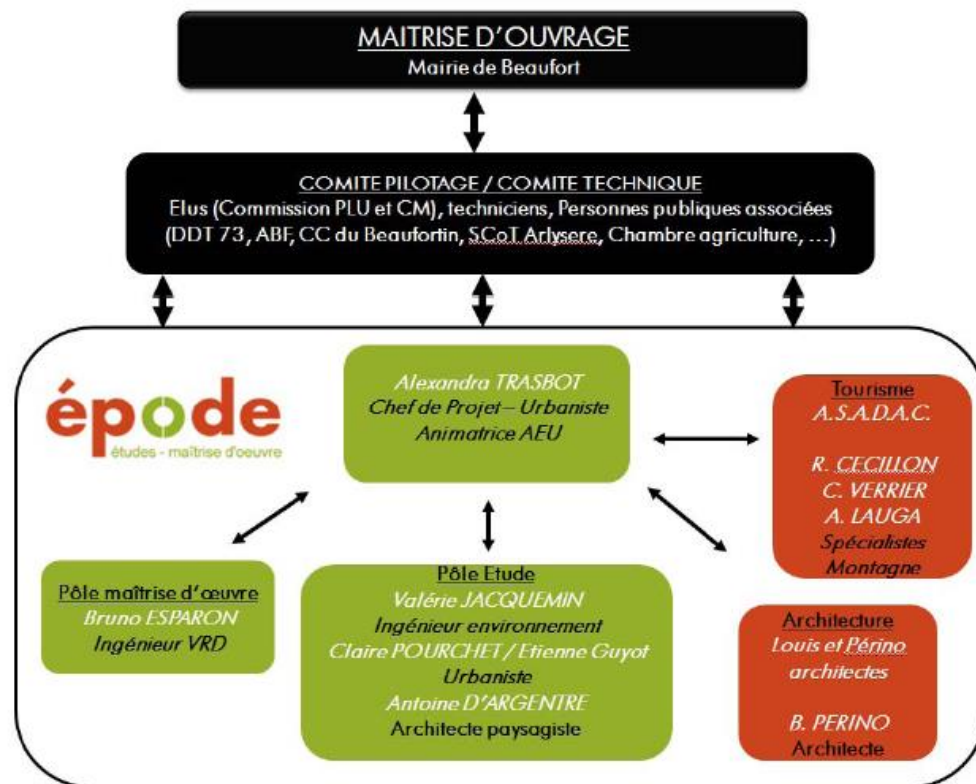
SCoT d'Arlysière : PADD. Source : SCOT

Le SCoT Arlysère et son orientation pour le développement économique :



Les activités économiques du territoire d'Arlysère. Source : SCoT d'Arlysère – Traitement : Epode.

ANNEXE 4 : EPODE et Beaufort:



L'organisation d'EPODE pour répondre à la révision du PLU de Beaufort en 2013. Source : Epode.

ANNEXE 5 : La démarche prospective, en détail, choisie par EPODE: exposition de l'outil « nuage de mots » utilisé et d'un questionnaire divulgué aux élus pour amorcer la phase du PADD de la révision du PLU de Beaufort :

Travailler ensemble sur le PADD

Question 1	Votre vision du territoire. Etes vous d'accord ?	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'avis
	le cadre naturel est préservé				
	Il est agréable de vivre à Beaufort				
	Le patrimoine architectural est de qualité				
	Il est facile de louer un logement				
	Il est facile d'accéder à la propriété				
	Il y a tous les équipements et services nécessaires				
	La commune est dynamique				
	Les emplois sont diversifiés				
	la noyoriété du territoire est importante				
	Beaufort est une commune rurale				

Question 2	Etes vous d'accord ?	Oui	Non
	La commune a atteint un équilibre à conserver		
	La commune peut continuer à se développer		
	La commune a besoin de se développer		

Question 3	Degré de priorité pour les propositions suivantes (classer les champs d'intervention de 1 à 5, 1 étant la plus importante)	Prioritaire	Importante	Peu importante	Pas importante
	Habitat et cadre de vie				
	limiter la consommation foncière des espaces				
	Donner une centralité à Beaufort				
	Hierarchiser deux centralités Beaufort et Arêches				
	Développer les hameaux de fond de vallon				
	Développer les hameaux de montagne				
	Services et vie quotidienne				
	Aménager des espaces de détente				
	Développer les jardins familiaux				
	Aménager les espaces publics / espace de respiration				
	Aménager les entrées de la commune ("entrée de ville")				
	Améliorer les équipements de petite enfance				
	Améliorer les équipements pour personnes âgées				
	Améliorer les équipements sportifs				

Les outils questionnaire et « nuage de mots ». Source : travail pré- PADD en 2014,; Epode et les élus de Beaufort.

Améliorer les équipements culturels				
Environnement et développement durable				
Favoriser les énergies renouvelables				
Favoriser la protection environnementale				
Favoriser le développement durable				
Améliorer les connexions numériques du territoire				
Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel				
Protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural et historique				
Transports, déplacements et réseaux				
Réduire les nuisances sonores de la circulation				
Gérer les flux automobiles				
Renforcer les liaisons entre les hameaux				
Améliorer les liaisons mode doux				
Favoriser l'accès aux TC et transports alternatifs				
Développer l'offre en stationnement				
Economie et emploi				
Développer le domaine skiable				
Développer les activités économiques artisanales et industrielles				
Développer la base de loisirs de Marcôt				
Développer l'offre commerciale				
Préserver les tènements et exploitations agricoles				
Aménager de nouveaux sites touristiques autour des lacs				

Question 4	Comment définir la centralité beaufortaine ?	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'avis
	Beaufort est le centre de la commune				
	La commune a deux centralités aux fonctions différentes (Beaufort / Arêches)				
	La commune a trois centralités (Beaufort / Arêches / Le Planay)				
	Construire des maisons individuelles				
	Construire des petits collectifs				
	Construire des résidences principales				
	Construire des logements touristiques				
	Aménager un parc ou un espace public				
	L'espace central doit relier les autres secteurs du village				
	Développer les RP au Planay				

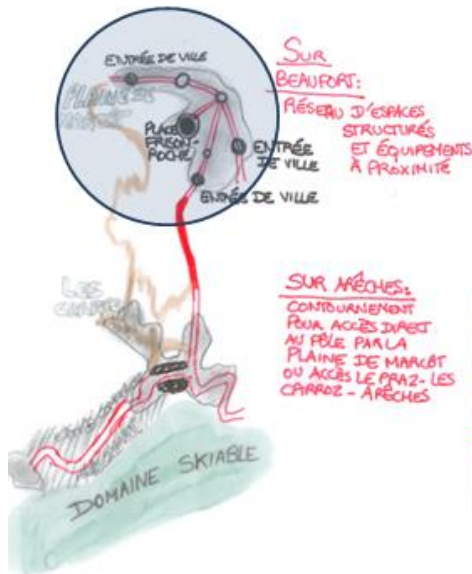
	Développer les logements "loisirs" au Planay				
	Favoriser les déplacements à pied, à vélo				
	Limiter la circulation des véhicules à moteur dans Beaufort				
	Limiter la circulation des véhicules à moteur dans Arêches				
	Les constructions ne doivent pas dépasser 4 étages dans Beaufort				
	Les constructions ne doivent pas dépasser 2 étages dans Beaufort				
	Les constructions ne doivent pas dépasser 4 étages dans Arêches				
	Les constructions ne doivent pas dépasser 2 étages dans Arêches				
	Les constructions ne doivent pas dépasser 2 étages dans les hameaux de fond de vallon				
	Etudier un mode de chauffage collectif basé sur les énergies renouvelables				

Question 5 Nuage de mots à classer selon vos sensibilités



ANNEXE 6 : Zooms sur la thématique des déplacements et du tourisme sur les secteurs des deux hameaux principaux : Arêches et Beaufort :

Le zoom lié au scénario 2 :

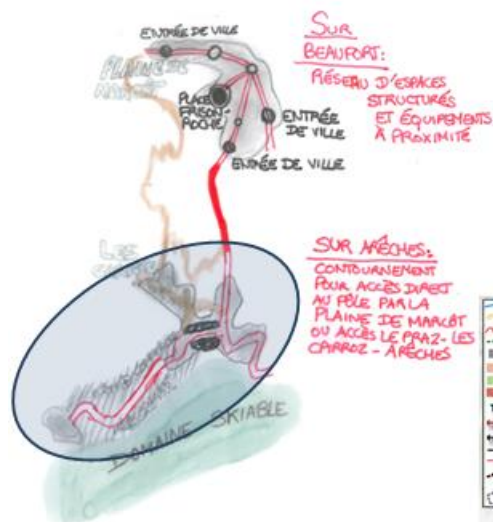
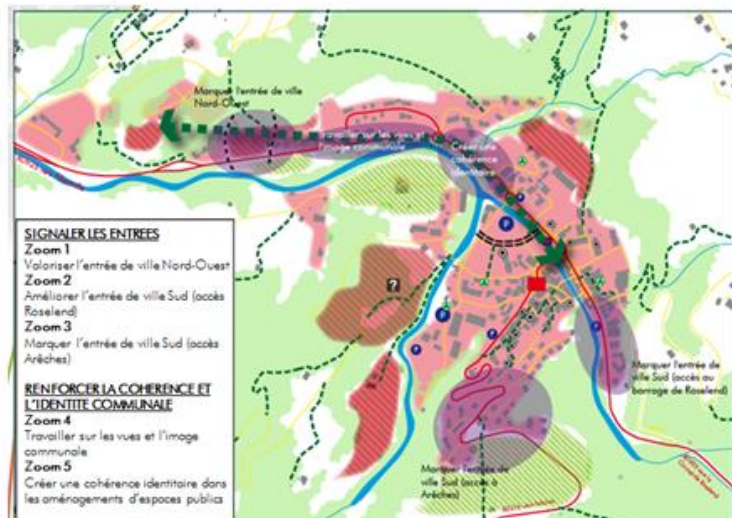


2 polarités de vie:

BEAUFORT = pôle de vie permanent (marquage des entrées de ville, sécurisation des traversées piétonnes, service et équipements, qualité urbaine)

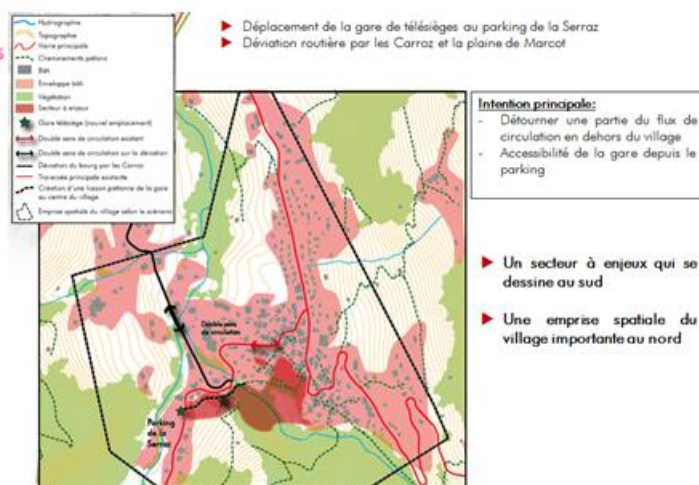
ARÊCHES-LE PLANAY = pôle saisonnier (maintien d'une vie de hameau toute l'année sur le hameau d'Arêches (Le PLANAY comme relai touristique)

Pôle d'Arêches-Beaufort complémentaires



Liaison skiable et piétonne entre les 2 parties du domaine possible

CONTINUITÉ BÂTI ENTRE LE PLANAY ET ARÊCHES



Le zoom lié au scénario 2 bis :



3 polarités de vie:

BEAUFORT= pôle de vie permanent

ARECHES= relai de services (maintenir une vie permanente de hameau)

LE PLANAY= pôle touristique (volonté de maintenir une vie de hameau l'été)

Pôle d'Arèches-Beaufort-Le Planay complémentaires

DISCLOCATION DES TENEMENTS A ENJEUX D'URBANISATION ET DES PÔLES DE VIE EN 3 POLARITES RESTREINTES ET CONTENUES

Liaison skiable et piétonne entre les 2 parties du domaine privilégié.

PAS DE CONTINUITÉ BÂTI ENTRE LE PLANAY ET ARÈCHES



- Hydrographie
- Topographie
- Vieilles propriétés
- Changement de parcelles
- Bât
- Enveloppe bâti
- Vegetation
- Secteur à enjeux
- Gare Mixte
- Double sens de circulation
- Bouclage et sens de circulation
- Cimetière
- Tourisme principal existant et sens de circulation
- Espace de décongestion et de liaison piétonne
- Espace agricole du village selon le schéma
- Continuité piétonne à créer
- Parcours existants
- Parcours à créer

SCENARIO 2a

- ▶ Implantation actuelle de la gare conservée
- ▶ Bouclage avec un sens de circulation unique descendant dans le village



Intention principale:

- Apaisement des flux
- Perméabilité du bourg
- Nouvelles offres de stationnement en arrivant depuis Beaufort

- ▶ Développement de l'offre en stationnement au cœur du village
- ▶ Flux routier apaisé
- ▶ Dynamisme commercial
- ▶ Deux secteurs à enjeux d'urbanisation privilégiés
- ▶ Renforcement du centre village sur son centre de gravité actuel



ANNEXE 7 : Exemple d'un PADD réalisé : celui de Villard-Sallet :



Villard-Sallet

PADD: 4 orientations






- I. MAITRISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET OPTIMISER LA RESSOURCE FONCIÈRE
- II. ORGANISER LE RÉSEAU DE DÉPLACEMENTS ET PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE APAISÉ
- III. MAINTENIR LES QUALITÉS PAYSAGÈRES DU SITE EN PRÉSERVANT LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES
- IV. RENFORCER L'IDENTITÉ COMMUNALE AUTOUR D'UN VILLAGE UNIFIÉ

4



Villard-Sallet

I. MAITRISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET OPTIMISER LA RESSOURCE FONCIÈRE






OBJECTIFS DÉCLINÉS:

OBJECTIF N°1 : DÉFINIR DES LIMITES CLAIRES À L'URBANISATION

OBJECTIF N°2 : OPTIMISER LA RESSOURCE FONCIÈRE ET PRIVILÉGIER LA RÉHABILITATION DE L'EXISTANT

OBJECTIF N°3 : ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN AUTOUR DU BOURG (CASTELET)

OBJECTIF N°4 : PROMOUVOIR UNE DENSITÉ ET DES FORMES EN RESPECT AVEC LE BÂTI COMMUNAL

OBJECTIF N°1 : DÉFINIR DES LIMITES CLAIRES À L'URBANISATION

- ✓ Définir des limites au développement urbain et conforter la continuité du bâti en maîtrisant l'implantation des nouvelles constructions
- ✓ Conforter l'enveloppe urbaine par la densification et la jonction des deux hameaux

OBJECTIF N°2 : OPTIMISER LA RESSOURCE FONCIÈRE ET PRIVILÉGIER LA RÉHABILITATION DE L'EXISTANT

- ✓ Réhabiliter le bâti existant potentiellement mobilisable : logements vacants, insalubres et granges
- ✓ Pour une gestion économe du territoire communal, limiter l'étalement urbain en optimisant les ressources disponibles dans les dents creuses du village

5

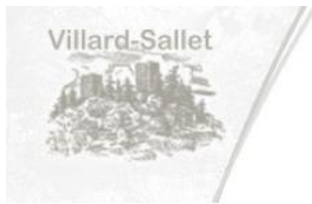
Orientation n°1

Orientation n°2

Orientation n°3

Orientation n°4

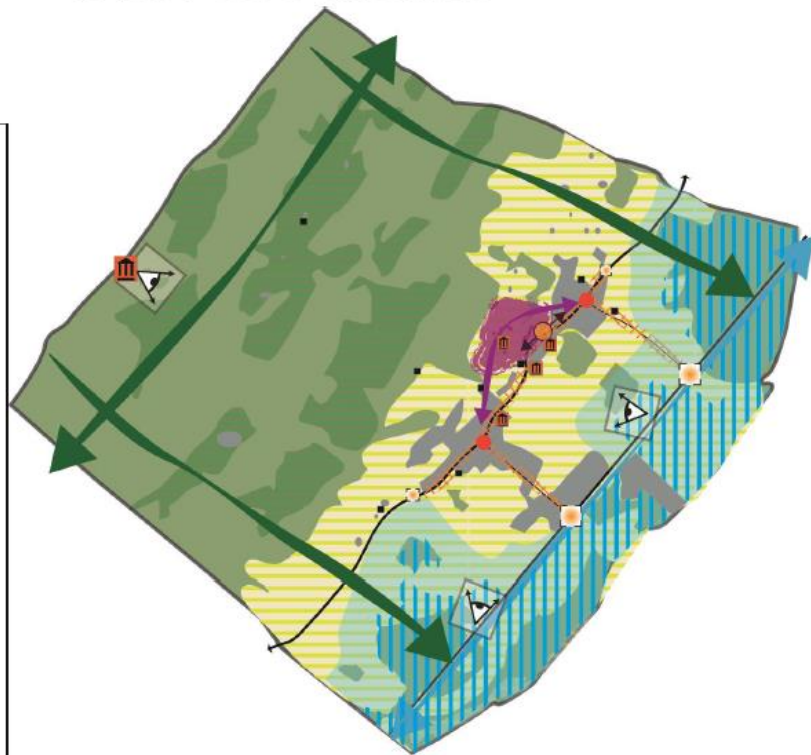
Les orientations du PADD et un exemple de déclinaison en objectifs et mesures pour y répondre. Source : travail d'EPODE sur la commune de Villard-Sallet, phase PADD en 2014 – Traitement : Epode, SL.



PADD: vue d'ensemble

Éléments de projet PADD
Février 2014

Environnement Préserver la zone humide et sa zone de fonctionnalité	
Conforter la trame verte et bleue	
Préserver la mosaïque des habitats	
Agriculture : Préserver les espaces agricoles Secteurs de plaine	
Secteurs de pâturages	
Paysage et patrimoine Valoriser les vues depuis et vers l'extérieur Préserver le patrimoine bâti de la commune Préserver les lavoirs et fontaines	
Projet urbain Valoriser les places de chaque hameau	
Unifier les hameaux par le site du Castelet	
Maîtriser la réconversion du site du Castelet	
Créer une interface entre le Mollaret et Louise Dufour	
Apaiser la traversée du village	
Valoriser les entrées de ville	



Exemple graphique d'une cartographie de PADD. Source : travail d'EPODE sur la commune de Villard-Sallet, phase PADD en 2014,- Traitement : Epode.

ANNEXE 8 : Proposition d'un PADD possible pour la commune :

Voici une proposition de ce que pourrait être le PADD de Beaufort, sur la base du diagnostic territorial préalablement réalisé et du travail de *scenarii*. Il pourrait se décliner en 5 grandes orientations et 21 objectifs, comme suit :

ORIENTATION 1 : Conforter les pôles dominants pour maintenir une qualité de vie optimale

- ✓ Objectif 1 : Renforcer les polarités de Beaufort, Arêches et Le Planay en leur donnant une vocation spécifique (respectivement : lieu de vie, pôle-relai de services et commercial, touristique)
- ✓ Objectif 2 : Limiter l'étalement urbain en délimitant les bourgs et hameaux et privilégiant l'urbanisation des pôles (densification des dents creuses plutôt que de l'extension, limiter le mitage des alpages, préserver l'unité agricole, ...)
- ✓ Objectif 3 : Connecter les espaces de rencontres et lieux de vie (réseau de placettes et aménagements adéquats pour les liaisons douces...)
- ✓ Objectif 4 : Affirmer une adéquation entre équipements/ logements/ services/ stationnements.

ORIENTATION 2 : Valoriser la culture, le patrimoine et l'animation

- ✓ Objectif 1 : Poursuivre l'animation en Beaufortain : activités, association, engagement des acteurs à tous niveaux...
- ✓ Objectif 2 : Valoriser la culture locale autour du patrimoine, des savoir-faire, du cadre de vie, des traditions gastronomiques, des traditions beaufortaines, ...
- ✓ Objectif 3 : Permettre des circuits autour du patrimoine de la commune et les intégrer à une échelle plus large (Massif du Beaufortain)
- ✓ Objectif 4 : Permettre des activités nocturnes pour maintenir une population jeune sur la commune.

ORIENTATION 3 : Promouvoir un dynamisme agro-touristique autour du bien-être, du vrai et de l'authenticité

- ✓ Objectif 1 : Poursuivre la qualité architecturale traditionnelle dans les nouvelles constructions et valoriser les sentiers (parcours et circuits) autour de la thématique patrimoniale
- ✓ Objectif 2 : Affirmer la valorisation des savoir-faire communaux au travers des ventes à la ferme, des visites de la Coopérative de Beaufort, des circuits-court, de l'artisanat,

du marché, des évènements, de l'éco-construction en bois et granges traditionnelles,...

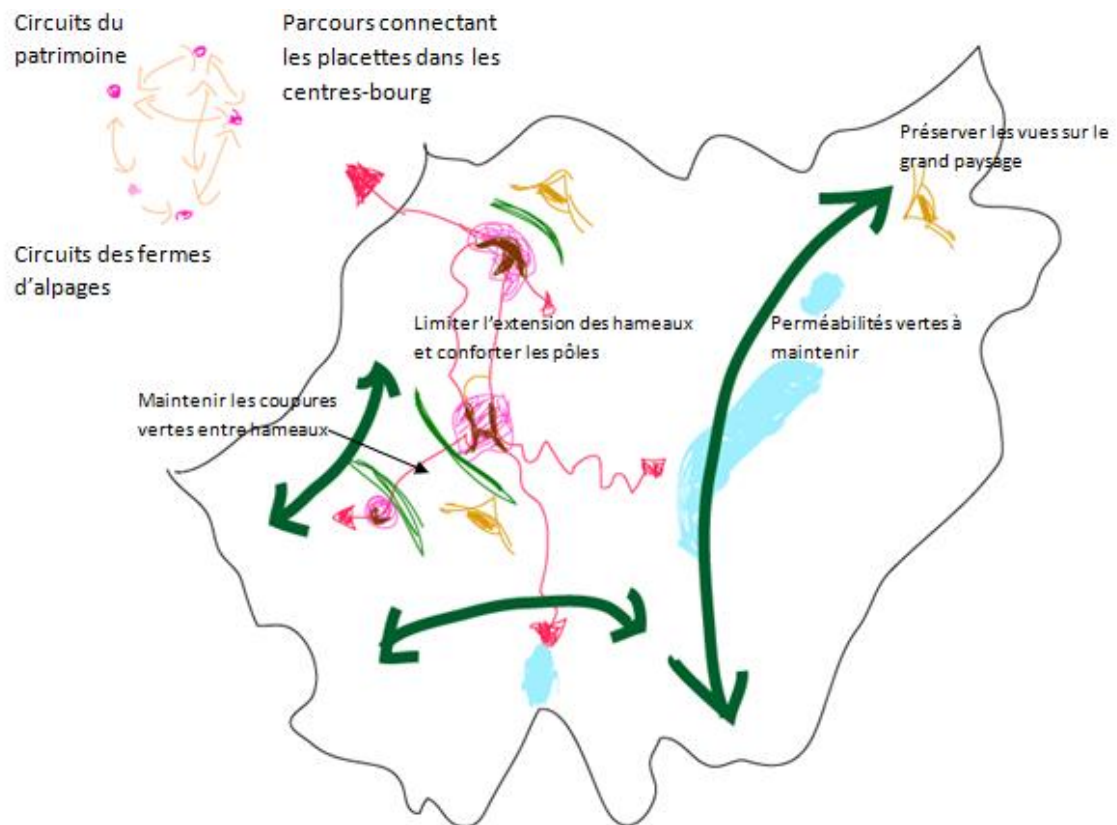
- ✓ Objectif 3 : Conforter le dynamisme agro-touristique.
- ✓ Objectif 4 : Promouvoir de nouvelles offres et activités touristiques envers les jeunes et les familles tout en conservant une image de ruralité et de petit station authentique : tourisme de bien-être, tourisme de randonnées et de circuits, encadrement du tourisme hivernale avec la liaison Curvy/ Grand- Mont/Le Planay,...

ORIENTATION 4 : Organiser les déplacements internes et externes

- ✓ Objectif 1 : Créer des perméabilités piétonnes en centre-bourg et dans les hameaux
- ✓ Objectif 2 : Requalifier les traversées principales en vue de leur sécurisation pour apaiser le trafic dans les pôles et donner sa place au mode alternatif à la voiture
- ✓ Objectif 3 : Repenser l'offre et la fréquence des transports en commun et des navettes entre hameaux
- ✓ Objectif 4 : Penser l'offre de stationnements en les intégrant de manière qualitative dans le paysage urbain de la commune en vue de la cohérence et de l'identité communale.

ORIENTATION 5 : Préserver la richesse paysagère de la commune

- ✓ Objectif 1 : Préserver la qualité des paysages en valorisant la Zone Natura 2000
- ✓ Objectif 2 : Promouvoir le tourisme « doux » et « vert » autour d'activités : pédestres, bien-être, sentiers et circuits...
- ✓ Objectif 3 : Poursuivre l'intégration de la petite station d'Arèches-Le Planay en conformité avec son milieu
- ✓ Objectif 4 : Valoriser les espaces d'alpages à forte valeur identitaire et la forêt comme ressource
- ✓ Objectif 5 : Permettre le bon état des continuités écologiques (trame verte et bleue).



Exemple graphique d'un PADD très général et sans zooms sectoriels sur la commune de Beaufort, Traitement : SL.

Communes rurales de montagne : milieu le plus propice pour la durabilité du projet communal ? Beaufort entre identité et authenticité : de la révélation des spécificités locales à leur magnificence par l'élaboration d'une logique prospective des devenirs possibles et des indicateurs d'évaluation des impacts potentiels.

- TABLE DES ILLUSTRATIONS

PAGE DE GARDE :

Panoramas issues de photographies, prises par EPODE en 2013 lors des relevés de terrain, pour la réalisation du diagnostic territorial (révision du PLU).

Scenarii :

Tous les *scenarii* et zooms réalisés ont été élaborés par l'auteur dans le cadre de l'apprentissage pour le compte d'EPODE.

Nota Bene : Les sources et l'auteur sont inscrits directement en dessous de chaque illustration.

Les inscriptions « SL » désignent l'auteur du présent projet de fin d'études.

